



Original: Anglais

**RAPPORT ANNUEL
DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
SUR LES ACTIVITÉS DE L'OIE EN 2021**

(89 SG/1)

TABLE DES MATIERES

1.	AVANT-PROPOS	4
2.	SYNTHESE	5
3.	PRESENTATION DES ACTIVITES TECHNIQUES	7
3.1.	Gestion des informations	7
3.1.1	Informations zoosanitaires	7
3.1.2	Publications	9
3.1.3	Documentation	13
3.1.4	Gouvernance des données	15
3.1.5	L'impact mondial des maladies animales (GBADs)	16
3.2.	Élaboration et application des normes	17
3.2.1	Un aperçu du processus d'établissement des normes	17
3.2.2	Activités des Commissions spécialisées et des Groupes	18
3.2.2.1	Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres	18
3.2.2.2	Commission des normes biologiques	19
3.2.2.3	Commission scientifique pour les maladies animales	19
3.2.2.4	Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques	20
3.2.2.5	Activités des Groupes de travail	21
3.2.3	Lignes directrices	22
3.2.4	Statuts	22
3.2.4.1	Demandes de reconnaissance officielle du statut zoosanitaire	22
3.2.4.2	Reconfirmations annuelles	23
3.2.4.3	Auto-déclarations	23
3.2.5	Observatoire	24
3.2.6	Prospective	25
3.3.	Renforcement des capacités	25
3.3.1	Processus PVS	25
3.3.2	Projets de jumelage	30
3.3.3	Plateforme pour la formation des Services vétérinaires	31
3.3.4	Autres activités de renforcement des capacités	32
3.4.	CADRES MONDIAUX	33
3.4.1	Une seule santé	33
3.4.1.1	Contexte stratégique mondial	33
3.4.1.2	Résistance aux agents antimicrobiens	35
3.4.1.3	Rage	37
3.4.1.4	Influenza zoonotique	39
3.4.1.5	Tuberculose	41
3.4.1.6	Coronavirus responsable du syndrome respiratoire du Moyen-Orient	41
3.4.1.7	Santé de la faune sauvage	41
3.4.2	Maladies animales transfrontalières	43
3.4.2.1	Contexte stratégique mondial	43
3.4.2.2	Peste porcine africaine	47
3.4.2.3	Fièvre aphteuse	49
3.4.2.4	Peste des petits ruminants	51
3.4.2.5	La peste bovine après l'éradication	53
3.4.3	Bien-être des animaux	54
3.4.4	Stratégie en faveur de la santé des animaux aquatiques	55
3.4.5	Urgence et préparation	56

3.5. Collaboration internationale	57
3.5.1 Réseaux scientifiques	57
3.5.1.1 Centres collaborateurs	57
3.5.1.2 Laboratoires de référence	58
3.5.1.3 STAR-IDAZ	59
3.5.2 Autres réseaux	60
3.5.3 Partenariats techniques	60
4. PRESENTATION DES ACTIVITES ADMINISTRATIVES	62
4.1. Gouvernance institutionnelle	62
4.1.1 Activités des organes statutaires	62
4.1.1.1 Assemblée Mondiale des Délégués	62
4.1.1.2 Conseil	63
4.1.1.3 Commissions régionales	63
4.1.2 Activités des Groupes régionaux restreints	64
4.1.3 Relations avec les Membres	65
4.1.4 Accords	65
4.2. Administration générale	65
4.2.1 Ressources humaines	65
4.2.2 Services généraux	67
4.2.3 Systèmes d'information	68
4.2.3.1 Projets et services internes	68
4.2.4 Coordination d'événements	69
4.2.5 Communication	69
4.2.6 Affaires juridiques	71
4.2.7 Contrôle interne et gestion de la performance	71
4.2.7.1 Revue après action	73
4.2.7.2 Modèle opérationnel des Représentations régionales et sous-régionales	73
4.3. Gestion financière	73
4.3.1 Budget général	73
4.3.1.1 Principaux éléments financiers	73
4.3.1.2 Planification budgétaire	74
4.3.1.3 Amélioration de la gestion budgétaire et financière	74
4.3.2 Fonds Mondial pour la santé et le bien-être des animaux	75
4.3.2.1 Gestion du Fonds mondial	75
4.3.3 Passation des marchés	76
5. CONTRIBUTION A LA MISE EN OEUVRE DU SEPTIEME PLAN STRATEGIQUE	78
6. VISION POUR 2022	82

1. AVANT-PROPOS

Les orientations données par le 7ème Plan stratégique visaient à donner à l'OIE une nouvelle dynamique alors que des enjeux mondiaux comme les crises alimentaires, le changement climatique ou la préservation des écosystèmes rendaient nécessaires de concevoir les politiques de santé animale selon une approche plus holistique. La crise COVID-19 a significativement bousculé ce paradigme et a rendu nécessaire l'accélération de l'évolution de l'Organisation, en particulier pour ce qui concerne le deuxième pilier du 7ème Plan stratégique sur la gouvernance des données : la transformation digitale de l'OIE est cruciale dans un monde devenu plus virtuel et alors que l'action sanitaire ne peut plus être raisonnée sans des données robustes, structurées et facilement accessibles.

C'est dans ce contexte inhabituel qu'en 2021, les équipes de l'OIE ont travaillé à la mise en œuvre du 7ème Plan stratégique avec la définition de fiches d'action (*action cards*) pour chaque Service, en veillant :

- à préserver les activités fondatrices de l'Organisation : travaux de normalisation, évaluation des statuts des Membres, collecte des informations sanitaires, lutte contre les grandes maladies animales (fièvre aphteuse, peste des petits ruminants, peste porcine africaine, entre autres) ;
- à rester activement engagés dans les stratégies impactantes pour la santé publique désormais identifiées selon l'approche « Une seule santé » : lutte contre l'antibiorésistance, contrôle de la rage, animation du réseau sur les influenza animaux (OFFLU) et renforcement des systèmes de santé ;
- à poursuivre l'ambition d'une Organisation impliquée dans tous les domaines de la santé animale avec l'adoption d'une stratégie sur la santé des animaux aquatiques et un cadre de travail sur la santé de la faune sauvage.

Ces activités qui sont familières pour l'OIE, qui a une tradition d'Organisation à vocation scientifique et technique, sont désormais à considérer dans le cadre d'une évolution politique majeure avec l'initiative de préparation d'un Traité international sur les pandémies pour lequel l'Organisation mondiale de la santé a déjà commencé les travaux.

La crise COVID-19 a aussi mis en lumière des fragilités internes sur les modes de fonctionnement et l'administration de l'Organisation : le pilier 5 du Plan stratégique sur l'efficacité et l'agilité ouvre la voie pour construire une organisation plus flexible, mais plus robuste et plus résiliente.

Le rapport annuel 2021 qui est présenté ci-après est le témoignage du travail réalisé durant cette première année de mise en œuvre du Plan stratégique. Il est aussi l'occasion de remercier les membres du Conseil, les experts des Commissions spécialisées, des Groupes de travail et des Groupes *ad hoc* et tout le réseau scientifique de l'Organisation qui ont toujours assuré leurs engagements malgré des conditions de travail difficiles du fait de la tenue des réunions à des heures inhabituelles.

2. SYNTHÈSE

Contexte

La pandémie de COVID-19 a inévitablement affecté les travaux prévus en 2021, de nombreuses activités, ateliers et rencontres permettant de partager des informations et de nouer des contacts ayant été reportées ou remplacées par des réunions virtuelles. La pandémie a également mis en lumière les faiblesses et les vulnérabilités des systèmes de santé. Ces faiblesses ont renforcé l'importance d'un renforcement des systèmes de santé pour mettre en place des systèmes solides, résilients et fondés sur des données probantes, ce qui comprend le rôle de la santé animale.

Malgré ces défis, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a fait preuve de résilience et a su tirer les leçons de la pandémie, tout en continuant à respecter son mandat et son Plan stratégique. Le personnel a dépassé toutes les attentes pour offrir aux Membres des services concrets et pertinents. Le présent rapport décrit avec précision les réalisations accomplies par l'Organisation en 2021.

Présentation du rapport

Le *Rapport annuel de la Directrice générale sur les activités de l'OIE* enregistre la mémoire institutionnelle de l'Organisation pour l'année. Une nouvelle structure, présentant les réalisations en fonction des principaux domaines de travail plutôt que selon la structure organisationnelle, a été élaborée pour améliorer la manière dont l'Organisation rend compte à ses Membres. Cette nouvelle structure est également utilisée dans d'autres documents de travail pour la Session générale (documents SG) afin de faciliter les références entre les documents de la même année, et d'une année à l'autre. Bien que des efforts aient été réalisés pour donner une perspective régionale, les lecteurs sont invités à consulter régulièrement les sites web régionaux qui proposent des informations actualisées sur le travail de l'OIE au niveau régional.

Points forts de l'année

Outre ses activités historiques liées à l'information sur la santé animale, à l'établissement de normes et à la reconnaissance des statuts, qui sont au cœur de son mandat, l'année 2021 a été marquée par de nombreuses avancées techniques. Quelques réalisations majeures sont présentées ci-dessous :

- une nouvelle version du Système mondial d'information zoosanitaire de l'OIE (**OIE-WAHIS**) a été lancée en 2021. La plateforme modernisée fait appel aux technologies les plus récentes et a donné lieu à un nombre sans précédent de notifications immédiates et de soumissions de rapports de suivi en 2021 ;
- la phase pilote de l'**Observatoire** a été achevée. Plusieurs prototypes ont été mis au point et ont contribué à l'établissement d'une série d'indicateurs pour aider à surveiller la bonne application des normes de l'OIE par les Membres ;
- la **numérisation progressive du Processus PVS**, le programme phare de l'Organisation en matière de renforcement des compétences. Pour accompagner les missions sur le terrain et tirer parti des technologies numériques, l'Organisation améliore les processus de gestion des missions et rend les données plus accessibles et analysables par les Membres et les parties prenantes ;
- la mise en œuvre de la **Plateforme pour la formation des Services vétérinaires**. La Plateforme proposera de la formation continue aux Membres grâce à un cadre de collaboration innovant faisant appel au réseau des Centres collaborateurs pour la formation et l'éducation ;
- des méthodes d'estimation de l'impact économique des maladies animales aux niveaux national et mondial sont en cours d'élaboration grâce au programme **Impact mondial des maladies animales** ;
- répondre aux besoins des Membres pour mieux gérer les risques liés aux maladies émergentes à l'interface entre l'homme, l'animal et les écosystèmes, par le biais du **Cadre sanitaire pour la faune sauvage** ;
- lancement de la première **Stratégie mondiale pour la santé des animaux aquatiques**. Ce programme ambitieux fixe des priorités pour des actions de collaboration visant à améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde entier, et à exploiter pleinement le potentiel de la production d'animaux aquatiques.

La responsabilité et la transparence de l'Organisation vis-à-vis de ses Membres sont assurées grâce à une gestion administrative solide. Pour l'année 2021, on peut souligner les réalisations suivantes en matière d'administration :

- une **nouvelle structure de chapitre budgétaire**. Cette nomenclature améliorée permettra de présenter de manière plus précise et complète les ressources financières de l'Organisation, leurs provenances et leur utilisation. Les rapports financiers sont plus détaillés et plus transparents ;
- la mise en place de **processus de passation de marchés** rigoureux. Outre le recrutement de personnel spécialisé, l'Organisation s'efforce d'optimiser les ressources et de faire preuve de diligence raisonnable, conformément à ses règles et règlements ;
- le **Comité du portefeuille des projets informatiques (IT)** assiste l'Organisation dans la réalisation de ses ambitions de transformation numérique. Grâce à un processus approfondi de hiérarchisation des priorités, le Comité prend en compte les impacts des projets informatiques sur les ressources humaines et financières, ainsi que la durabilité et les impacts à plus long terme de ces investissements numériques pour les Membres ;
- la réussite de **l'évaluation des piliers de la Commission européenne** a confirmé la solidité des processus internes de l'Organisation. Cela permettra de renforcer la relation de confiance avec un partenaire financier essentiel et de confirmer les possibilités de financement avec d'autres partenaires qui apportent des contributions volontaires nécessaires à la mise en œuvre du Septième Plan stratégique.

L'Organisation s'efforce constamment de veiller à la solidité des relations institutionnelles avec ses organes statutaires et ses partenaires. L'année 2021 a été marquée par les **réussites institutionnelles** suivantes :

- une première **Session générale virtuelle** de l'Assemblée mondiale des Délégués (l'Assemblée), couronnée de succès, au cours de laquelle celle-ci a élu ses organes de gouvernance, notamment le Président et la Directrice générale. L'événement a été suivi par 165 Membres et plus de 400 participants ;
- le renforcement des mécanismes de consultation informelle par l'application du concept de **Groupe régional restreint** dans toutes les régions de l'OIE ;
- une reconnaissance accrue et un déploiement accéléré de l'approche "**Une seule santé**". La Tripartite, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a élargi son partenariat pour y associer le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), garantissant ainsi une démarche plus globale en faveur de l'approche "Une seule santé", comme le prévoit le Plan d'action mondial pour l'approche "**Une seule santé**" (qui sera adopté en 2022) ;
- le renforcement de la collaboration avec le **PNUE** par l'élaboration d'un **accord de coopération** bilatéral qui sera proposé à l'Assemblée pour adoption en 2022 ;
- le renforcement du **Cadre mondial FAO/OIE pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TADs)** par l'adoption d'une nouvelle stratégie pour 2021-2025 et la réactivation de l'initiative au niveau régional. La remise en vigueur du GF-TADs dans les Amériques a permis de coordonner avec succès la réponse à la **peste porcine africaine** dans cette région ;
- une participation et une visibilité accrues du secteur de la santé animale dans les **dialogues et forums de haut niveau**. Parmi les principaux exemples, citons le Groupe des Sept (G7) et le Groupe des Vingt (G20), où l'Organisation a souligné le rôle crucial des Services vétérinaires et de la gestion de la santé animale dans la prévention et la préparation aux pandémies ;
- le **changement de marque** de l'Organisation. La nouvelle **stratégie de marque** sera lancée en 2022 et permettra de saisir pleinement et de mieux communiquer sur le rôle et la valeur de notre Organisation, forte de près d'un siècle d'expérience.

Mise en œuvre du Plan stratégique

L'année 2021 marque également la première année de mise en œuvre du Septième Plan stratégique. Adopté lors de la 88^{ème} Session générale de l'Assemblée, le Plan stratégique fournit un cadre clair afin de moderniser l'Organisation. Compte tenu de son caractère ambitieux, l'Organisation a élaboré en 2021 une feuille de route complète pour piloter sa mise en œuvre au cours des deux premières années. Des informations sur cette feuille de route et les différentes activités relevant des cinq Objectifs stratégiques figurent également dans le présent rapport.

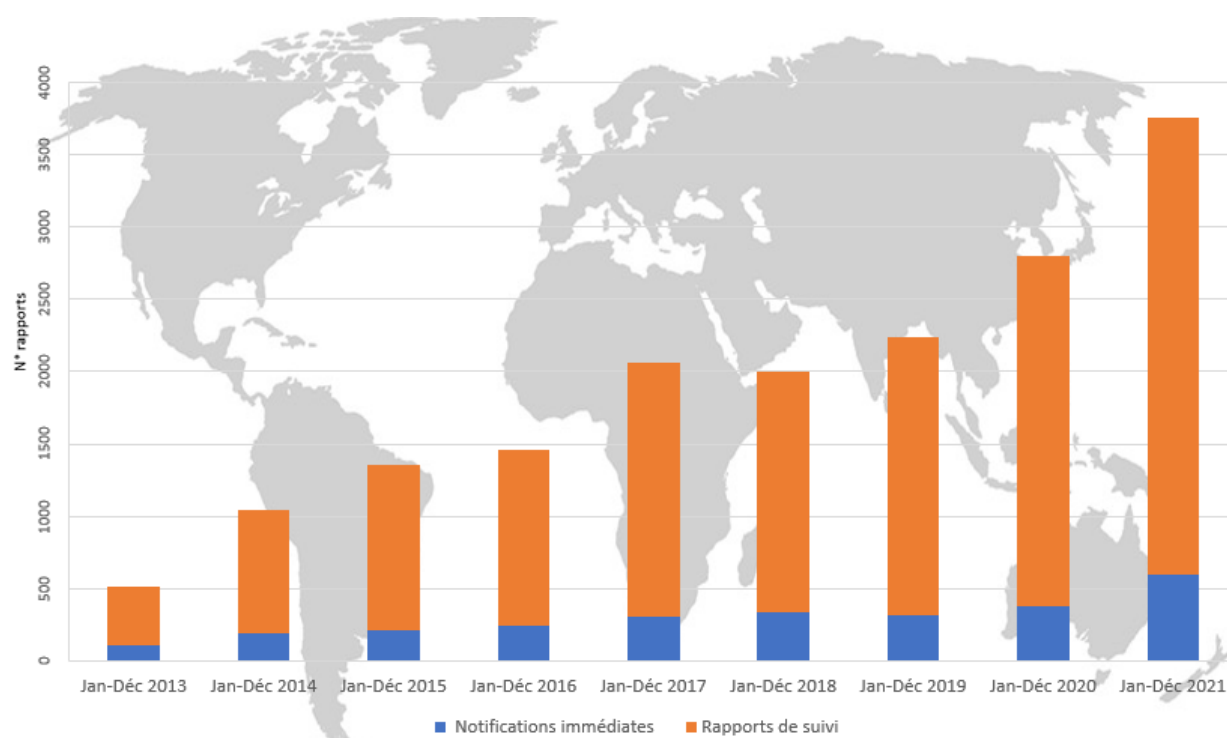
3. PRESENTATION DES ACTIVITES TECHNIQUES

3.1. GESTION DES INFORMATIONS

3.1.1 Informations zoonosantaires

En 2021, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a lancé la nouvelle version du Système mondial d'informations zoonosantaires de l'OIE (OIE-WAHIS) basé sur les nouvelles technologies disponibles. Au total, 115 pays ont soumis des notifications immédiates et des rapports de suivi, et 123 pays ont soumis des rapports semestriels terrestres ou aquatiques. Cette année, le nombre de rapports reçus a atteint un sommet historique (Fig. 1), avec un total de 16 261 foyers notifiés. En 2021, l'équipe de recherche active a vérifié environ 120 000 rumeurs et rapports médiatiques. Parmi ceux-ci, 180 ont fait l'objet d'un suivi avec les pays concernés, ce qui a donné lieu à la soumission de 33 rapports ; cela correspond à environ 5 % des notifications immédiates soumises par les pays.

Fig. 1 : Évolution de la soumission des notifications immédiates et des rapports de suivi, de 2013 à 2021



Après une période durant laquelle aucun rapport semestriel n'a été soumis, en raison du fait qu'OIE-WAHIS était en cours de mise à niveau, les pays ont été invités à mettre à jour leurs rapports en attente pour 2020. Au total, 314 rapports semestriels ont été soumis par 110 pays pour 2020.

En 2021, afin d'assurer un niveau de soutien conséquent aux utilisateurs, l'OIE a développé des formations virtuelles sur l'utilisation d'OIE-WAHIS. Deux webinaires ont été organisés pour aider les points focaux chargés de la notification des maladies animales et d'autres membres du personnel national dans les régions Amériques et Asie-Pacifique. Au total, 93 personnes ont participé à ces événements virtuels. En outre, le module d'apprentissage en ligne d'OIE-WAHIS a été révisé et intégré dans la nouvelle Plateforme de formation de l'OIE, qui est accessible à tout moment. L'OIE a mené une enquête et organisé des réunions spécifiques auxquelles ont participé les agents régionaux de l'OIE, dans le but de recueillir les besoins de formation sur OIE-WAHIS.

Lors de la 88^{ème} Session Générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui s'est tenue en 2021, l'OIE a présenté une vidéo sur la [situation zoonosantaire actuelle dans le monde](#), en mettant l'accent sur les maladies suivantes : peste porcine africaine (PPA), influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), dermatose nodulaire contagieuse et syndrome respiratoire aigu sévère dû au

coronavirus 2 (SARS-CoV-2) chez les animaux. C'était la première fois qu'un format de présentation interactive était utilisé, ce qui a permis aux utilisateurs de se connecter et d'étudier plus en détail les données analysées. Par ailleurs, l'OIE a présenté le rapport sur la situation des maladies animales lors des trois conférences des Commissions régionales qui se sont tenues en 2021 (Afrique ; Asie, Extrême-Orient et Océanie ; et Moyen-Orient).

L'OIE a également mené un projet de codification des maladies animales, de leurs agents causaux et de leurs espèces hôtes, dans le but de créer un référentiel OIE pertinent et de contribuer à l'objectif du 7^{ème} Plan stratégique sur la gouvernance des données. En 2021, les principes de codification basés sur les normes et les processus de l'OIE ont été définis et appliqués aux données 2021 stockées dans OIE-WAHIS. Sur la base des résultats de cet exercice, ces principes sont actuellement affinés au travers d'une approche transversale au sein de l'OIE.

Depuis le lancement d'OIE-WAHIS, l'OIE a concentré ses efforts sur l'optimisation de la plateforme et la mise en place d'une maintenance évolutive adaptée. La mise en service en mars 2021 était essentielle pour que les Membres puissent signaler les situations zoonosaires sans interruption. Néanmoins, l'OIE reconnaît que le nouveau système a connu des problèmes de performance, qu'il n'était pas aussi convivial que prévu initialement et que trouver les informations accessibles sur le système n'était pas intuitif et parfois compliqué.

Par conséquent, pour assister l'OIE dans la nouvelle phase et pour aider l'OIE à relever les défis auxquels les Membres étaient confrontés, un nouveau fournisseur de technologies de l'information a été recruté. Par ailleurs, et afin de refléter la nécessité d'une vision à long terme alignée sur la dynamique de transformation numérique insufflée par le 7^{ème} Plan stratégique de l'OIE, le « projet OIE-WAHIS » est désormais appelé « programme OIE-WAHIS ». Le principal objectif du programme OIE-WAHIS est triple : (1) l'optimisation et la maintenance évolutive ; (2) l'amélioration continue (nouveaux développements) ; et (3) la mise en place de partenariats avec les acteurs de la santé mondiale. Les priorités de la feuille de route jusqu'à la mi-2023 ont également été définies.

L'OIE reste engagée dans le partage des données au moyen de l'interopérabilité en utilisant des principes de gouvernance des données adéquats. En 2021, l'OIE a poursuivi sa collaboration avec la Commission européenne dans le cadre du développement du Système d'information sur les maladies animales ADIS. Ce dernier a été lancé en avril 2021 et l'interconnexion avec OIE-WAHIS sera établie à la mi-2022.

Au cours de l'année écoulée, l'Organisation a investi dans de nouveaux moyens de communication afin de mieux promouvoir ses actions liées à la santé animale et de soutenir les activités de son audience principale : les services de santé des animaux terrestres et aquatiques. Plaçant la communication institutionnelle au centre de son action, l'OIE s'efforce d'améliorer en permanence ses produits et de proposer des formats plus interactifs et innovants par le biais de son site web, de ses plateformes de médias sociaux et de ses actions de sensibilisation dans les médias afin de rendre l'information sur la santé animale plus tangible. Des formats plus explicatifs rendent l'Organisation plus accessible ; en 2021, cela s'est traduit par une hausse de la présence numérique et de l'audience, ainsi que par une couverture par plusieurs médias internationaux de renom. Le Rapport d'activité 2020 donne un aperçu de la manière dont l'OIE peut faire connaître ses activités en utilisant un large éventail de produits multimédias et de tactiques promotionnelles. Cette nouvelle approche globale s'est avérée très fructueuse puisque le rapport a atteint plus de 44 000 personnes dans les mois qui ont suivi sa publication. Un autre élément très apprécié a été le tout premier rapport numérique interactif sur le programme relatif à l'impact mondial des maladies animales (GBAD), qui comprend des modules innovants de visualisation de données et de narration, et qui a été publié au troisième trimestre de 2021 dans les trois langues officielles de l'OIE.

En ce qui concerne les sujets de communication plus spécifiques, les points forts de l'année ont été la couverture des foyers liés à l'influenza aviaire et à la peste porcine africaine, ainsi que la couverture de grande envergure du programme OIE-WAHIS en mars et mai 2021. Les communications sur la résistance aux antimicrobiens ont également bénéficié d'une couverture importante pendant la Semaine mondiale pour un bon usage des antimicrobiens (du 18 au 24 novembre), ainsi que d'une approche forte et cohérente consistant à encadrer les sujets dans le cadre plus large d'Une seule santé. Des efforts supplémentaires sont entrepris pour être plus agiles, rapides et confiants lorsque nous faisons entendre la voix de l'Organisation.

Pour soutenir continuellement les Services vétérinaires sur le terrain, plusieurs campagnes de communication ont été déployées, et des efforts substantiels ont été faits pour que les outils soient mieux adaptés aux audiences cibles spécifiques, et diffusés plus largement par le biais des partenaires. Par exemple, la campagne de l'OIE « La peste porcine africaine tue les porcs » a fait l'objet d'un co-marquage et intègre désormais le logo de la FAO ; l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) a également participé à sa diffusion.

3.1.2 Publications

À travers ses publications, l'OIE diffuse des informations sur ses normes internationales et sur les connaissances scientifiques émanant de l'Organisation. Ces publications constituent un fonds, constamment mis à jour, de connaissances scientifiques de l'OIE, et confortent son statut d'organisation scientifique de référence.

Les publications suivantes sont au cœur de la mission de l'OIE :

- normes internationales
 - *Code sanitaire pour les animaux aquatiques (Code aquatique)*,
 - *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques (Manuel aquatique)*,
 - *Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre)*,
 - *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres (Manuel terrestre)*
- *Bulletin (OIE News, L'Officiel, Panorama)*
- *Revue scientifique et technique (Revue)*.

Tableau 1 : Publications clés de l'OIE

Titre	Objet	Périodicité	Langue(s)
<i>Code sanitaire pour les animaux terrestres</i> <i>Code sanitaire pour les animaux aquatiques</i>	Fournissent des normes pour l'amélioration de la santé animale et la santé publique vétérinaire à travers le monde	1 par an	Anglais, français, espagnol ; russe (<i>Code terrestre</i> seulement)
<i>Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres</i> <i>Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques</i>	Facilitent la prévention et le contrôle des maladies animales, contribuent à l'amélioration de la santé animale, permettent des échanges dénués de risque sanitaire	1 tous les 4 ans	Anglais
<i>OIE News</i>	Relaie les nouvelles de l'OIE et de ses régions, de ses réseaux et de ses partenaires	8-9 par an	Anglais
<i>L'Officiel</i>	Constitue la voix institutionnelle de l'OIE	2-3 par an	Anglais, français, espagnol
<i>Panorama</i>	Fournit des informations sur des sujets intéressant l'OIE, dans un style facilement accessible	2-3 par an	Anglais, français, espagnol
<i>Revue scientifique et technique</i>	Présente des études scientifiques approfondies sur certains sujets	2 par an	Anglais, français, espagnol

L'OIE produit en outre :

- des co-publications (par ex. avec ses partenaires de la Tripartite)
- des ouvrages spécifiques (rédigés par des équipes de l'OIE sur des sujets spécifiques).

Au cours des 12 derniers mois, l'Unité des Publications a mis en œuvre la Stratégie des Publications visant à accroître l'efficacité de ses processus (Tableau 2).

Tableau 2 : État d'avancement de la Stratégie des Publications

Étape	Statut
Adopter le libre accès	Achevé
Mettre à disposition les pré-publications	Achevé
Commencer un nouveau cycle éditorial thématique	Achevé
Cesser la publication de la <i>Revue</i> plurithématique	Achevé
Acquérir de nouvelles technologies afin d'accroître l'efficacité	Non commencé
Offrir à l'équipe les formations nécessaires	Non commencé
Consulter les Délégués, les abonnés, les auteurs et les coordinateurs d'édition afin de mieux appréhender leurs besoins	Commencé
Améliorer l'interface entre Alexandrie et la Boutique	Commencé
Maintenir la vente d'ouvrages spécifiques	Achevé
Assurer une présence dans les manifestations <i>ad hoc</i>	Annulé

Les parutions de l'année 2021

Tableau 3 : Récapitulatif des ouvrages parus et des langues de parution

Titre	Langue					
	Ang	Fra	Esp	Rus	Chin	Ara
Publications clés de l'OIE						
<i>Code sanitaire pour les animaux terrestres</i>	1	1	1	1	–	–
<i>Code sanitaire pour les animaux aquatiques</i>	1	1	1	–	–	–
<i>Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres</i>	0	–	–	–	–	–
<i>Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques</i>	1	–	–	–	–	–
<i>OIE News</i>	8	–	–	–	–	–
<i>L'Officiel</i>	1	1	1	–	–	–
<i>Panorama</i>	2	2	2	–	–	–
<i>Revue scientifique et technique</i>	2	2	2	–	–	–
Co-publications						
Tripartite : <i>A Key Role of Veterinary Authorities and Animal Health Practitioners in Preventing and Controlling Neglected Parasitic Zoonoses</i>	1	–	–	–	–	–
Tripartite : <i>Outil opérationnel pour l'évaluation conjointe des risques</i>	–	–	–	1	1	1
Tripartite : <i>Résistance aux antimicrobiens et plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : orientations pour les équipes de pays des Nations Unies</i>	1	1	1	–	–	–
FAO/OIE : <i>GF-TADs Strategy for 2021–2025, Enhancing Control of Transboundary Animal Diseases for Global Health</i>	1	–	–	–	–	–
FAO/OIE : <i>11^e Réunion du Comité directeur du GF-TADs</i>	1	–	–	–	–	–
FAO/OIE : <i>11^e Réunion du Comité directeur du GF-TADs (GSC11) – Recommandations de la réunion virtuelle 3–4 novembre et 17 décembre 2020</i>	1	–	–	–	–	–
FAO/OIE : <i>Peste des petits ruminants outbreak investigation in wildlife. Report of the virtual training workshop 16–17 March 2021</i>	1	–	–	–	–	–

Titre	Langue					
	Ang	Fra	Esp	Rus	Chin	Ara
FAO/OIE : <i>PPR Global Research and Expertise Meeting (PPR-GREN): 3rd Meeting. Report of the virtual meeting, 9–12 November 2020</i>	1	–	–	–	–	–
FAO/OIE : <i>Arrêter la peste porcine africaine (PPA) : un partenariat public-privé pour réussir. Rapport de l'événement en ligne, 14–28 juin 2021</i>	1	1	1	–	–	–
FAO/OIE : <i>Lignes directrices pour le contrôle et la prévention de la peste des petits ruminants (PPR) dans les populations de faune sauvage</i>	1	–	1	–	–	–
FAO/OIE : <i>Foot and Mouth Disease Vaccination and Post-vaccination Monitoring Guidelines</i>	–	–	–	–	1	–
Ouvrages spécifiques						
RSR-ASE : <i>Study on the movement patterns of Equids</i>	1	–	–	–	–	–
RSR-ASE : <i>African Horse Sickness. OIE Guidelines for the Practical Control of Viral Transmission by Reducing Vector-Host Contact in the Asian Context</i>	1	–	–	–	–	–
Siège OIE : <i>Usage responsable et prudent des produits chimiques anthelminthiques en vue d'aider à contrôler la résistance aux anthelminthiques chez le bétail au pâturage</i>	1	–	–	–	–	–
Siège OIE : <i>Lignes directrices sur la compartimentation – Peste porcine africaine</i>	–	–	1	–	–	–
PA RPC : <i>Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres</i>	–	–	–	–	1	–

PA RPC : publié dans le cadre d'un protocole d'accord avec la Rép. Pop. de Chine ; RSR-ASE : Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est.

▪ Publications phares parues en 2021

- [Revue 40 \(1\)](#) : La validation scientifique des tests de diagnostic (A. Colling et I.A. Garner, eds).
- [Revue 40 \(2\)](#) : Services vétérinaires dans un monde en mutation : changement climatique et autres facteurs externes (D.G. Randolph, H.S. Lee et J. Smith, eds).
- [Panorama n° 2021-1](#) : L'impact mondial des maladies animales (GBADs).
- [Panorama n° 2021-2](#) : L'Observatoire : pour le suivi de la mise en œuvre des normes de l'OIE.
- [OIE News June 2021](#) : 10th anniversary of rinderpest eradication [10^e anniversaire de l'éradication de la peste bovine].
- [Usage responsable et prudent des produits chimiques anthelminthiques en vue d'aider à contrôler la résistance aux anthelminthiques chez le bétail au pâturage](#) – Siège de l'OIE.
- [A Key Role of Veterinary Authorities and Animal Health Practitioners in Preventing and Controlling Neglected Parasitic Zoonoses](#) [Le rôle clé des autorités vétérinaires et des praticiens de santé animale dans la prévention et le contrôle des parasitoses zoonotiques négligées] – Tripartite, via la Représentation régionale de l'OIE pour l'Asie et le Pacifique.
- [Manual for Animal Health Staff – Animal Health Educational Toolkit](#) [Manuel à l'usage du personnel de santé animale – Mallette pédagogique santé animale] (2^e édition de la version anglaise) – Région Afrique.
- [Arrêter la peste porcine africaine \(PPA\) : un partenariat public-privé pour réussir](#) – Cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières (GF-TADs).

▪ Publications phares à paraître

2022

- *Revue 41* (1) : Safety, regulatory, and environmental issues related to international trade of insects [Les problématiques sanitaires, juridiques et environnementales liées au commerce international des insectes] (J. Mumford et M.M. Quinlan, eds).
- *Revue 41* (2) : Animal health data management [La gestion des données de santé animale] (S. Reid, ed.).
- *Panorama* n° **2022-1** : Capacity building [Renforcement des capacités].
- *OIE News* : une dizaine de numéros dans l'année.
- *6^e Rapport annuel sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux* – Siège de l'OIE.
- *SEACFMD Roadmap 2021–2025: South-East Asia and China Foot and Mouth Disease Campaign* [Feuille de route SEACFMD 2021–2025 (Campagne de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine)]. Tripartite – Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est.
- *Pirbright Genomics Workshop Report* [Compte rendu d'un atelier sur la génomique] – The Pirbright Institute.

2023

- *Revue 42* (1) : An update on global disease initiatives [Le point sur les initiatives sanitaires mondiales] (ordre de parution et direction d'ouvrage à confirmer).
- *Revue 42* (2) : Emergency management [La gestion de l'urgence] (ordre de parution et direction d'ouvrage à confirmer).
- *Panorama* n° **2023-1** : Aquatic Animal Health Strategy implementation and aquatic welfare [La mise en œuvre de la Stratégie de santé des animaux aquatiques et le bien-être des animaux aquatiques].
- *Panorama* n° **2023-2** : Antimicrobial resistance [La résistance aux antimicrobiens].
- *Panorama* n° **2023-3** : Wildlife and biodiversity [Faune sauvage et biodiversité].

2024

- *Revue 43* (1) : PVS health systems [Les systèmes de santé PVS] (ordre de parution et direction d'ouvrage à confirmer).
- *Revue 43* (2) : One Health [Une seule santé] (ordre de parution et direction d'ouvrage à confirmer).
- Comité consultatif de rédaction et Comité scientifique et technique de la Revue scientifique et technique

Le comité consultatif de rédaction a un rôle de conseil auprès de la directrice de la publication, afin d'améliorer en permanence la qualité de la *Revue*. Ce comité se compose des [membres du Conseil de l'OIE](#) et des Présidents des [Commissions régionales](#) de l'OIE.

Le Comité scientifique et technique peut proposer des sujets pour les futurs numéros thématiques de la *Revue* ainsi que le nom d'experts susceptibles d'en assurer la coordination éditoriale. La composition actuelle de ce Comité, placé sous la supervision de la Directrice générale adjointe « Normes internationales et Science », est la suivante : les Présidents des Commissions spécialisées, le Président du Groupe de travail sur la faune sauvage, et un expert indépendant, le Professeur Claude Saegerman (Belgique).

- Choix des sujets

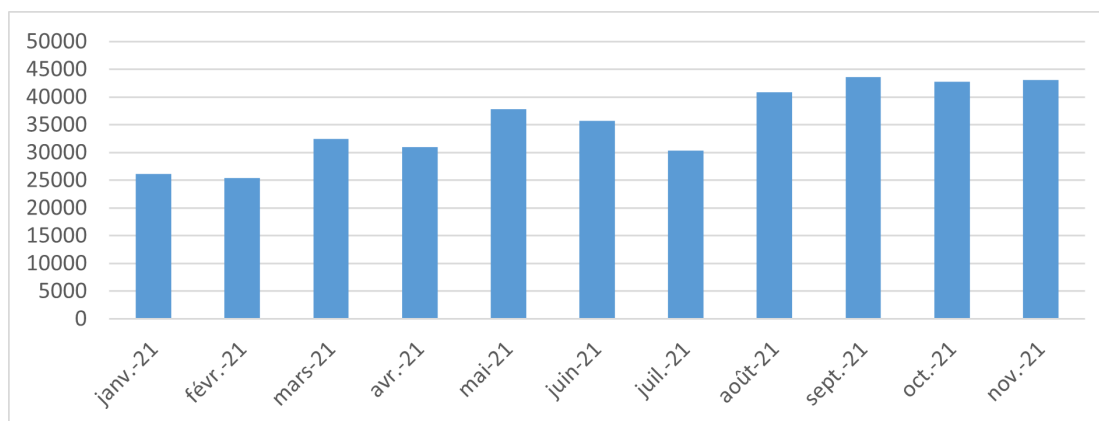
Les sujets pour 2022 et 2023 ont d'ores et déjà été sélectionnés (voir ci-dessus : *Publications phares à paraître*). Ils ont été discutés et approuvés par la Directrice générale de l'OIE et la Directrice générale adjointe « Normes internationales et Science » au cours de réunions du Comité exécutif de l'OIE.

- Visibilité des publications

Après parution, la promotion des publications de l'OIE se fait via *OIE News* et les réseaux sociaux.

Par ailleurs, le [Portail documentaire](#) de l'OIE – dépôt d'archives pour l'Organisation et plateforme de libre accès aux publications de l'OIE – a été entièrement rénové en 2021 afin d'améliorer la visibilité des travaux scientifiques et techniques de l'OIE. Pour faciliter la localisation, le référencement, l'évaluation et l'exploitation des documents qui font l'objet de recherches documentaires, les identifiants numériques pérennes (DOI) des publications de l'OIE sont déclarés auprès de [Crossref](#). Ces DOI dirigeant vers le Portail documentaire de l'OIE, le suivi du nombre de clics effectués sur ces DOI permet d'effectuer le suivi de la visibilité des publications de l'OIE (Fig. 2).

Fig. 2 : Nombre de clics sur des DOI Crossref dirigeant vers le Portail documentaire de l'OIE



Enfin, la [Librairie en ligne](#) de l'OIE a également été rénovée et permet aux publications de l'OIE d'accroître leur visibilité auprès du public. La page d'accueil de la Librairie fournit des informations sur les dernières parutions et les publications à paraître.

3.1.3 Documentation

L'OIE collecte, organise et diffuse des informations scientifiques et techniques émanant de sources extérieures mais liées à ses activités. L'OIE organise aussi la conservation et la mise en valeur durable de ses publications, de ses travaux et de ses documents institutionnels afin de constituer sa Mémoire institutionnelle.

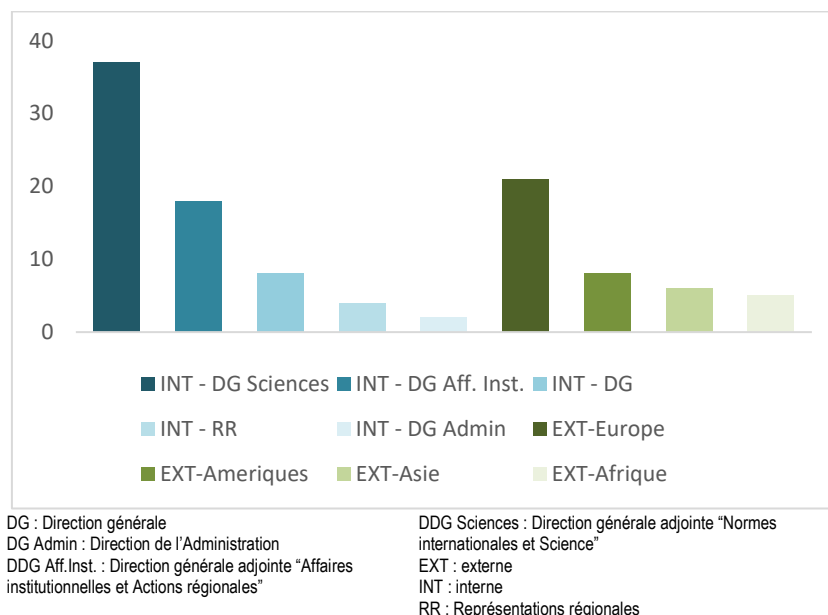
- Centre de documentation de l'OIE

Grâce à son centre de documentation situé en son Siège, l'OIE fournit à son personnel des ressources externes d'information, notamment des livres, des rapports et des revues à consulter sur place ou à emprunter, ainsi qu'un accès en ligne aux principales revues, aux principaux livres numériques et aux principales bases de données scientifiques.

L'OIE répond régulièrement à des demandes de documentation émanant de son personnel (du Siège ou des Représentations régionales et sous-régionales) et d'utilisateurs extérieurs (Fig. 3). En 2021, 109 recherches documentaires ont ainsi été effectuées, dont 34 % de recherches en archives et 10 % de constitution de dossiers d'articles scientifiques ou de réalisation d'analyses bibliométriques.

L'OIE diffuse également des informations scientifiques et techniques ciblées, sous la forme de veilles envoyées régulièrement par courrier électronique.

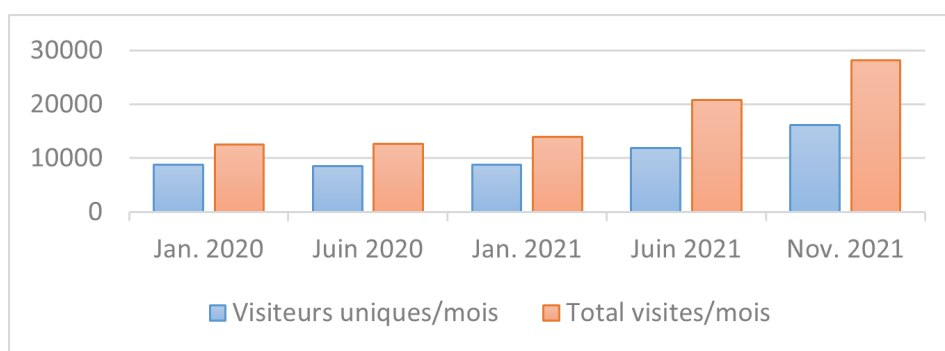
Fig. 3 : Répartition des demandes de recherche documentaire en 2021, par demandeur



- Portail documentaire et développement de métadonnées pour les publications et autres travaux de l'OIE

Comme indiqué dans la section 3.1.2 ci-dessus, le Portail documentaire a été entièrement rénové en 2021. Il a vocation à donner accès aux informations sur la santé animale dans le monde et sert d'archive institutionnelle ouverte et de base de données patrimoniale pour les travaux de l'OIE. L'objectif de cette plateforme est d'indexer et d'archiver ces travaux au fur et à mesure, d'en favoriser le libre accès, et, par conséquent, d'accroître leur diffusion afin de contribuer au rayonnement scientifique et technique de l'Organisation et de son réseau. Plus de 10 000 documents ont été recensés, dont 70 % sont accessibles en texte intégral dans les trois langues officielles de l'OIE.

Fig. 4 : Portail documentaire : nombre de visiteurs uniques par mois et nombre total de visiteurs par mois, 2020–2021



Les publications de l'OIE, en particulier les articles de la *Revue scientifique et technique*, sont indexées dans les principales bases de données scientifiques, dont [PubMed/MedLine](#) et [EBSCO](#), et peuvent donc être lues et citées par les chercheurs du monde entier. En outre, les métadonnées sont présentées via un entrepôt OAI-PMH ([Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting](#)) où elles peuvent être interrogées et référencées par les outils utilisés par les bibliothèques.

▪ Mémoire institutionnelle de l'OIE et archivage définitif

L'OIE veille de plus en plus à faire prendre conscience à son personnel de l'intérêt de bien gérer le cycle de vie des documents. Les documents liés à la Mémoire institutionnelle de l'OIE sont disponibles via le Portail documentaire et sont conservés dans des salles d'archives (physiques) spécifiques. Les inventaires et les documents récapitulatifs sont régulièrement mis à jour en prévision du centenaire de l'Organisation.

En 2021, l'OIE et le Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères ont procédé à la vérification et à la mise à jour de la liste des États et Territoires qui ont été parties prenantes dans [l'Arrangement international pour la création d'un Office international des épizooties](#) qui fut signé à Paris le 25 janvier 1924 et dont la France est la dépositaire. La cohérence des informations et les dates de ratification et d'adhésion ont été vérifiées afin d'établir un tableau récapitulatif complet et à jour pouvant être partagé avec le public.

3.1.4 Gouvernance des données

La gouvernance des données est un impératif dans la mise en œuvre de la transition numérique de l'OIE, car il existe un besoin crucial d'amélioration des pratiques en matière de gestion des données, ainsi qu'en matière d'accessibilité et de visibilité des données par les Membres et les autres parties prenantes.

Pour atteindre les objectifs du 7ème Plan stratégique de l'OIE et établir les bases qui permettront à l'OIE de mieux répondre à ses obligations en matière de données, un cadre de gouvernance des données va devoir s'appliquer, pour :

- faire en sorte de détenir la gouvernance des données, car il s'agit d'un domaine d'importance stratégique ;
- accroître la fiabilité et l'efficacité ;
- rationaliser l'intégralité des processus et systèmes de collecte, de stockage, d'analyse, de diffusion et d'utilisation des données ;
- faciliter la consultation des départements techniques de l'OIE et des Représentations régionales et sous-régionales de l'OIE, ainsi que leur retour d'information, au fur et à mesure de la mise en place des politiques relatives aux données et des principes liés aux données ;
- renforcer la confiance et garantir la cohérence.

Cependant, la complexité de la tâche et les travaux réalisés courant 2021 ont mis en évidence que les niveaux de maturité concernant les processus et les données étaient encore insuffisants pour mettre facilement en place un cadre de gouvernance des données.

Pour avancer dans ce sens, deux étapes sont requises. Premièrement, une analyse approfondie de l'état des lieux des données de l'OIE est nécessaire. Deuxièmement, une approche transversale, pour s'assurer d'une vision intégrale de la situation, est un facteur clé de succès. Cette approche est déjà en cours : un groupe de travail sur la gestion des données a été créé ; il se compose de membres de chaque Service/Unité de l'OIE et ses objectifs pour 2022 sont les suivants :

- identifier les données de référence de l'OIE, c'est-à-dire un sous-ensemble spécial de données utilisé pour la classification dans toute l'Organisation ;
- identifier les besoins en termes de flux de données entre Services/Unités de l'OIE ;
- identifier les données les plus intéressantes à partager en externe (en se fondant, par exemple, sur les objectifs de l'Observatoire et du GBADS) ;
- pour toutes ces données, valider un inventaire initial géré au sein de l'Organisation ;
- en se basant sur ces informations, lancer un appel d'offres pour identifier un prestataire qui puisse aider à définir le Cadre de gouvernance des données de l'OIE et qui puisse le mettre en œuvre concrètement en 2023.

3.1.5 L'impact mondial des maladies animales (GBADs)

Depuis l'adoption de la [Résolution n° 35](#) de la Session générale de 2016, l'OIE n'a cessé de soutenir le développement du programme GBADs. Ce programme, co-dirigé par l'Université de Liverpool, est mis en œuvre par un consortium d'organisations et d'universités qui opère au carrefour entre les politiques publiques, la stratégie du secteur privé, et les universités.

Ce consortium s'efforce de développer une approche systématique permettant d'évaluer l'impact économique des maladies animales, de fournir des estimations sur les pertes nettes de production, les dépenses et les répercussions commerciales, et d'identifier où cette charge pèse, sur qui, quelles en sont les causes, et quels en sont les facteurs de risque. De telles estimations seront utiles aux Membres de l'OIE et à toute une série d'autres prestataires en santé animale et détenteurs d'animaux, en leur donnant la capacité de prendre des décisions en toute connaissance de cause dans leurs investissements en santé animale.

En 2021, des avancées considérables ont été réalisées dans la conception de méthodes d'estimation de l'impact économique des maladies animales au niveau national et au niveau mondial. Des choix méthodologiques ont été définis ; ils ont servi à concevoir un processus perfectionné de description des systèmes de production animale en termes de nombre d'animaux, de biomasse et de valeur économique totale du bétail et des animaux aquatiques. Sur le plan théorique la notion d'« enveloppe des pertes sanitaires » a été consolidée, et sur le plan pratique des méthodes d'estimation ont été mises au point. L'enveloppe des pertes sanitaires sert à évaluer, en termes de production et d'utilisation des ressources, les pertes imputables aux maladies et autres problèmes de santé animale. C'est la combinaison des signes cliniques et des étiologies spécifiques qui va déterminer cette imputation. Une étude de cas est en cours en Éthiopie pour démontrer l'applicabilité des choix méthodologiques au niveau national, et une étude de cas mondiale destinée à évaluer l'impact sanitaire chez les animaux à l'engraissement a débuté.

D'autres avancées réalisées en 2021 sont également à signaler :

- création d'un prototype de moteur de connaissances permettant de déduire des estimations de biomasse animale à partir de chiffres de recensement des populations animales, le tout en s'appuyant sur un solide cadre de gouvernance des données ;
- en sus du soutien de la Fondation Bill & Melinda Gates et du Royaume-Uni (Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du développement), le programme devrait percevoir 2 216 546 USD provenant des gouvernements de l'Australie et de l'Irlande, de Brooke (un organisme caritatif international de bien-être animal) et de l'Union européenne ;
- publication d'un article dans la [Revue scientifique et technique](#) de l'OIE et publication d'un numéro de [Panorama](#) sur le GBADs ; une [narration visuelle sur le programme GBADs](#) a également été réalisée et diffusée ;
- un renforcement de la mobilisation : présence en qualité d'intervenant extérieur lors de plus de 40 conférences et réunions, afin de présenter le GBADs, de susciter des échanges de connaissances, et de faire la promotion des derniers produits et systèmes développés ; parmi ces manifestations : le webinaire de lancement en janvier 2021 (suivi par plus de 300 participants), un séminaire organisé par l'Institut vétérinaire norvégien en novembre, et une intervention lors de la conférence de la communauté [Livestock Data for Decisions](#) en décembre 2021.

Par ailleurs, le programme GBADs mène des actions qui lui donneront le moyen d'aider les partenaires, au niveau régional et au niveau des pays, à créer des centres d'excellence sur l'économie de la santé animale, grâce auxquels, en raison d'une approche analytique normalisée, il sera plus facile de collationner les données et de générer des informations. Un tout premier Centre collaborateur de l'OIE pour l'économie de la santé animale a reçu son agrément lors de la 89^{ème} Session générale de l'OIE, en mai 2021, ce qui a donné une forte impulsion en ce sens. Ce Centre collaborateur (qui associe l'Université de Liverpool, l'Université d'Utrecht et l'Institut vétérinaire norvégien) opère dans la région Europe. Il apportera son soutien à la création de consortiums similaires dans d'autres régions (notamment Amériques, Afrique et Asie-Pacifique).

Fort de la dynamique positive de l'année 2021, l'objectif principal de 2022 sera de publier de premières estimations de l'impact des maladies animales au niveau mondial et au niveau des pays, avec le soutien de partenariats d'organisations disposant de données clés et de compétences analytiques. À travers ce processus les efforts se poursuivront pour lever des fonds afin de mener de nouvelles études de cas et de développer et affiner le flux de données et les métriques qui serviront à réaliser des estimations prenant en compte les répercussions des maladies animales en termes de rendement, d'équité et d'environnement. Pour soutenir la réalisation de ces objectifs, l'OIE diffusera largement l'argumentaire d'investissement qui a été préparé en 2021, et augmentera les engagements stratégiques, comme précisé dans le [Plan d'engagement](#).

3.2. ÉLABORATION ET APPLICATION DES NORMES

3.2.1 Un aperçu du processus d'établissement des normes

Mai 2021 a marqué la fin du mandat de trois ans des quatre Commissions spécialisées de l'OIE élues en mai 2018, et l'élection des membres de ces quatre Commissions, qui siégeront jusqu'en mai 2024. Le processus de sélection de l'OIE a débuté en juillet 2020 avec un appel à experts susceptibles de figurer sur la liste des candidats pour les quatre Commissions spécialisées de l'OIE. L'éligibilité de chaque candidat a été évaluée par le Comité d'évaluation des candidatures. En s'appuyant sur le rapport de ce Comité, le Conseil de l'OIE a alors proposé une liste de candidats. Lors de la Session générale de mai 2021, l'Assemblée a procédé à l'élection des membres des Commissions spécialisées, qui occuperont cette fonction jusqu'en mai 2024.

Entre 2018 et 2021, conformément à la [Résolution n° 11](#) adoptée en mai 2015, les résultats des Commissions spécialisées ont été évalués au regard du Cadre de gestion de la performance (CGP) récemment développé. Le CGP prévoit un certain nombre d'actions : un examen des réunions, des entretiens entre les membres des Commissions et la Directrice générale adjointe "Normes internationales et Science", ou encore l'auto-évaluation des membres et de leurs Commissions respectives. C'était la première fois que le Cadre était mis en œuvre et bien que ce dernier ait fourni un processus d'évaluation bien documenté, un certain nombre d'étapes à revoir et à améliorer ont été identifiées. Le but visé par le CGP étant l'amélioration continue du travail des membres et de chaque Commission, il sera sujet à des améliorations en fonction des observations réalisées et des avis du Conseil de l'OIE.

Suite à l'élection des nouvelles Commissions spécialisées en mai 2021, un programme d'intégration a été mis en place dans le cadre du CGP. En raison des modalités de travail à distance, une série de réunions a été organisée pour les nouveaux membres, les Présidents, tous les membres des Commissions et les Secrétariats, ainsi que pour des Commissions individuellement, pour permettre aux membres de faire connaissance et de présenter leurs objectifs, leurs attentes et les modalités de leur travail au cours de ce mandat (2021–2024).

Le Secrétariat commun OIE a été créé pour encourager et assurer de bonnes pratiques réglementaires lors du processus d'élaboration et de révision des normes internationales de l'OIE, notamment pour toutes les procédures visant à un fonctionnement efficace et efficient des Commissions spécialisées de l'OIE. Ce Secrétariat commun comprend plusieurs collaborateurs issus des départements techniques de l'OIE impliqués dans les activités normatives de l'Organisation. Son travail permet des améliorations permanentes dans la coordination des travaux des Commissions spécialisées, des groupes *ad hoc* et des Groupes de travail, et le renforcement des relations de travail transversales entre les Secrétariats des différents services. De plus, il a développé des mécanismes qui facilitent et coordonnent la gestion transversale du travail correspondant aux quatre Commissions spécialisées de l'OIE, notamment la coordination du travail technique et la garantie de processus communs.

Le Secrétariat commun a mené un projet visant à évaluer l'intérêt de mettre en place un système de commentaires en ligne (OCS) pour gérer la réception des commentaires des Membres sur les textes – nouveaux ou révisés – des normes internationales de l'OIE, leur examen par les Commissions spécialisées, et la rédaction du rapport. La Direction générale de l'OIE a approuvé un projet pilote d'une durée d'un an qui sera utilisé pour évaluer un OCS et étayer la décision d'utiliser ou non ce système. Un certain nombre de Membres qui soumettent souvent des commentaires prennent part à ce projet pilote.

Parmi les innovations mises en œuvre en préparation de la Session générale virtuelle de 2021, les Commissions spécialisées ont animé des webinaires pré-Session générale pour les Membres de l'OIE et les organisations partenaires, afin de présenter des informations sur les nouveaux textes et les textes révisés qui allaient être proposés pour adoption. Cette initiative visait à s'assurer de leur implication active lors des préparatifs de la première Session générale virtuelle de l'OIE, en mai 2021. Ces webinaires ont été très appréciés et seront réédités en 2022 – et ce, quelles que soient les modalités de la Session générale – car il s'agit d'un dispositif supplémentaire pour impliquer les Membres dans le processus d'établissement des normes.

3.2.2 Activités des Commissions spécialisées et des Groupes

Les quatre Commissions spécialisées de l'OIE embrassent un large champ de compétences et contribuent à garantir que les normes internationales de l'OIE (*Code aquatique*, *Manuel aquatique*, *Code terrestre* et *Manuel terrestre*) soient régulièrement mises à jour et reflètent l'actualité des connaissances scientifiques. Ces Commissions supervisent le travail des groupes *ad hoc*. La Commission scientifique pour les maladies animales ("Commission scientifique") supervise aussi la reconnaissance officielle par l'OIE du statut zoosanitaire des Membres, tandis que la Commission des normes biologiques et la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques (la Commission des animaux aquatiques) supervisent les Centres de référence. Dans l'exercice de leurs responsabilités respectives, les Commissions doivent souvent travailler étroitement avec d'autres Commissions. Chaque Commission travaille étroitement avec le personnel administratif de plusieurs départements techniques de l'OIE.

Les quatre Commissions spécialisées de l'OIE ont approuvé la candidature du Centre collaborateur de l'OIE pour l'économie de la santé animale, finalement adoptée par l'Assemblée en mai 2021.

3.2.2.1 Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres

La Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (Commission du Code) s'est réunie à deux reprises, en distanciel : en février et septembre 2021. Les [rapports](#) correspondants sont disponibles en ligne.

Lors de ces réunions, la Commission du Code :

- a contribué au processus normatif de l'OIE en émettant son avis scientifique chaque fois que celui-ci a été sollicité pour donner suite aux commentaires reçus des Membres sur les chapitres du *Code terrestre*, ou sur d'autres sujets le cas échéant ;
- a tenu compte des rapports des groupes *ad hoc* lors de la révision des textes du *Code terrestre* correspondants. Ces [rapports](#) sont disponibles en ligne ;
- a travaillé en lien avec la Commission scientifique sur des sujets d'intérêt commun.

Parmi les principales activités de l'année, il convient de noter l'adoption des textes suivants par l'Assemblée :

- cinq définitions du Glossaire révisées ;
- trois nouveaux chapitres pour le *Code terrestre* (Chapitre 3.1. Introduction aux recommandations relatives aux Services vétérinaires ; Chapitre 4.19. Programmes officiels de contrôle pour les maladies listées et pour les maladies émergentes ; Chapitre 8.18. Infection à *Trypanosoma brucei*, *T. congolense*, *T. simiae* et *T. vivax*) ;
- 13 chapitres du *Code terrestre* révisés ;
- la proposition de nouveau chapitre 7.Z. intitulé « Bien-être animal dans les systèmes de production de poules pondeuses » n'a pas fait consensus et a été mise aux voix ; finalement ce chapitre n'a pas été adopté car il n'a pas atteint la majorité des deux tiers requise par le Règlement général ;
- parution de l'édition 2021 du [Code terrestre](#).

3.2.2.2 *Commission des normes biologiques*

La Commission des normes biologiques a tenu deux réunions (en mode virtuel) en 2021. Les [rapports](#) correspondants sont disponibles en ligne.

Lors de ces réunions, la Commission des normes biologiques :

- a contribué au processus normatif de l'OIE en supervisant la production du *Manuel terrestre* ;
- a fourni ses avis à l'OIE concernant l'utilisation appropriée des tests de diagnostic et des vaccins ;
- a évalué les dossiers des candidats au statut de Centre de référence de l'OIE, les changements d'experts, et l'accomplissement du mandat des Centres de référence par l'examen de leurs rapports annuels d'activité ;
- a supervisé le registre des kits de diagnostic certifiés par l'OIE ;
- a travaillé en lien avec la Commission scientifique et la Commission du Code sur des sujets d'intérêt commun.

Parmi les principales activités de l'année :

- révision des commentaires reçus des Membres au sujet des 15 projets de chapitres qui leur avaient été envoyés en octobre 2020 pour un premier cycle de consultations, et approbation de la mise en circulation de 14 projets de chapitres pour un second cycle de consultations. Ces 14 chapitres, ajoutés aux 24 chapitres qui, en 2020, avaient dû être ajournés, ont été présentés aux Membres de l'OIE lors des trois webinaires pré-Session générale organisés en avril 2021. Les 38 chapitres ont finalement été adoptés lors de la 88^e Session générale, en mai 2021, et sont disponibles [en ligne](#). Lors de la réunion de septembre 2021 de la Commission, la mise en circulation du glossaire et de 20 chapitres, pour un premier cycle de consultations, a été approuvée ; ils ont été envoyés aux Membres en octobre 2021 ;
- validation des amendements proposés concernant les procédures normalisées relatives aux Laboratoires de référence ; ces amendements, qui prévoyaient l'inclusion de dispositions relatives à la suspension du statut de Laboratoire de référence et à l'absence provisoire d'expert, ont été également validés par la Commission des animaux aquatiques. Les procédures révisées ont été mises en ligne [sur le site de l'OIE](#). La Commission s'est par ailleurs engagée à étudier de plus près les raisons pour lesquelles certains Laboratoires de référence de l'OIE reçoivent peu de prélèvements à analyser ;
- lancement de trois [réseaux de Laboratoires de référence de l'OIE](#) : peste porcine africaine, peste des petits ruminants, rage ;
- amendement des procédures normalisées relatives au [registre des kits de diagnostic certifiés par l'OIE](#), afin de préciser, d'une part les informations qui sont demandées en vue de la reconnaissance provisoire, et d'autre part le temps qui est imparti aux candidats pour préparer leurs réponses aux questions du groupe de révision.

3.2.2.3 *Commission scientifique pour les maladies animales*

La Commission scientifique s'est réunie en visioconférence en février et septembre 2021. Les [rapports](#) correspondants sont disponibles en ligne.

Lors de ces réunions, la Commission scientifique :

- a contribué au processus normatif de l'OIE en donnant son avis scientifique chaque fois que celui-ci a été sollicité pour donner suite aux commentaires reçus des Membres sur les chapitres du *Code terrestre*, ou sur d'autres sujets le cas échéant ;
- pour ce qui est des groupes *ad hoc* convoqués par la Directrice générale sous la supervision de la Commission, la Commission a étudié les termes de référence des prochains groupes *ad hoc* prévus et les rapports des groupes qui ont déjà tenu des réunions ;

- a procédé à des évaluations de statut zoosanitaire de Membres, et a travaillé sur des normes applicables à la reconnaissance officielle des statuts ;
- a travaillé sur des sujets spécifiques relatifs au contrôle des maladies, notamment l'élaboration de « définitions de cas » permettant de faciliter la notification, et sur l'évaluation des maladies au regard des critères d'inclusion dans la liste de l'OIE énoncés au Chapitre 1.2 du *Code terrestre* ;
- a travaillé en lien avec la Commission des normes biologiques et la Commission du Code sur des sujets d'intérêt commun.

Parmi les principales activités de l'année :

- six rapports de groupes *ad hoc* (portant sur l'évaluation d'un total de 27 dossiers de demande de reconnaissance officielle de statut zoosanitaire et de demande de validation par l'OIE de programmes officiels de contrôle de maladies) ont été étudiés et avalisés. Sur les 27 dossiers, 16 ont fait l'objet d'une reconnaissance officielle par l'Assemblée en mai 2021 ; parmi eux, deux Membres ont vu leur programme officiel de contrôle de la rage transmise par les chiens validé par l'OIE – il s'agissait de la première reconnaissance de ce type depuis le lancement de la procédure ;
- 35 reconfirmations annuelles du statut zoosanitaire officiel obtenu en 2020 (correspondant à une sélection de 10 % des reconfirmations annuelles) et 7 reconfirmations annuelles de validation de programmes officiels de contrôle de maladies ont été entièrement évaluées ;
- collaboration avec la Commission du Code sur les points suivants :
 - examen du Chapitre 8.8. « Infection par le virus de la fièvre aphteuse » par un groupe réunissant des membres des deux Commissions ;
 - examen des Chapitres 1.8 et 11.4 sur l'encéphalopathie spongiforme bovine, afin de s'assurer d'une compréhension commune des principales préoccupations soulevées par les Membres, des décisions prises concernant le chapitre révisé, et de l'impact de ces décisions sur la reconnaissance officielle du statut, ainsi que des décisions prises concernant les procédures adaptées qui seront désormais exigées ;
 - approbation de six définitions de cas pour des maladies des animaux terrestres ;
 - évaluation de trois maladies au regard des critères d'inclusion dans la liste de l'OIE énoncés au Chapitre 1.2 du *Code terrestre* ; le maintien du virus de la fièvre de West Nile et du complexe *Mycobacterium tuberculosis* sur la liste a été recommandé, tandis que la cachexie chronique a été considérée comme ne répondant pas aux critères de ladite liste. Cinq autres maladies ont été identifiées comme nécessitant une évaluation avec consultation d'experts tiers compétents en la matière.

3.2.2.4 Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques

La Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques a tenu deux réunions en distanciel, en février et septembre 2021. Les [rapports](#) correspondants sont disponibles en ligne.

La Commission pour les animaux aquatiques :

- a contribué au processus normatif de l'OIE en donnant son avis scientifique chaque fois que celui-ci a été sollicité pour donner suite aux commentaires reçus des Membres sur le *Code aquatique* et le *Manuel aquatique*, ou sur d'autres sujets le cas échéant ;
- a tenu compte des rapports des groupes *ad hoc* lors de la révision des textes du *Code aquatique* correspondants. Ces [rapports](#) sont disponibles en ligne ;

Parmi les principales activités de l'année :

- l'adoption par l'Assemblée :
 - d'une nouvelle définition et de deux définitions révisées pour le Glossaire,

- d'un nouveau chapitre (Chapitre 4.1. « Sécurité biologique dans les établissements d'aquaculture ») et de huit chapitres révisés pour le *Code aquatique*,
 - d'un nouveau chapitre (Chapitre 2.1.2. « Infection à *Batrachochytrium salamandrivorans* ») et de sept chapitres révisés pour le *Manuel aquatique* ;
- la parution de l'édition 2021 du [Code aquatique](#) ;
 - la Commission a approuvé la mise à jour des procédures de désignation des Laboratoires de référence de l'OIE (voir aussi section 3.2.2.2 pour la Commission des normes biologiques).

3.2.2.5 *Activités des Groupes de travail*

3.2.2.5.1 Faune sauvage

Le Groupe de travail sur la faune sauvage s'est réuni à deux reprises en 2021, en distanciel (rapports de juin et de décembre disponibles [en ligne](#)). Il s'est penché plus particulièrement sur les questions suivantes :

- l'évaluation de la sensibilité du système de déclaration des maladies de la faune sauvage à l'OIE (OIE-WAHIS–Wild), et proposition d'amélioration ;
- le rôle éventuel de l'OIE pour aider ses Membres à gérer les suspicions d'incidents sanitaires impliquant la faune sauvage ;
- la mise en œuvre du Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage ;
- le renforcement du réseau des points focaux nationaux de l'OIE pour la faune sauvage et des Centres collaborateurs de l'OIE ;
- les outils qui permettent d'évaluer les moyens dont disposent les Membres pour organiser la surveillance des maladies de la faune sauvage ;
- les informations actualisées fournies par le groupe *ad hoc* chargé d'élaborer des lignes directrices sur « la réduction du risque d'émergence et de transmission des maladies à la faveur du commerce de la faune sauvage et le long de la chaîne d'approvisionnement », et l'avancée des travaux pour une plus grande efficacité du transport international d'échantillons diagnostiques grâce au dialogue avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Lors de l'adoption, par les Membres de l'OIE, du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage, il a été convenu que le Groupe de travail sur la faune sauvage jouerait un rôle de conseil auprès du Cadre, et que le réseau des points focaux nationaux et des Centres collaborateurs de l'OIE participerait activement à la mise en œuvre du Cadre.

3.2.2.5.2 Résistance aux agents antimicrobiens

Le Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens, qui a été créé en 2019 et se compose de sept experts internationaux, a continué de fournir ses conseils et avis sur les activités de l'OIE relatives à la résistance aux antimicrobiens (RAM). Deux réunions se sont tenues en 2021 (les rapports d'avril et octobre sont disponibles [en ligne](#)). Le *Référentiel technique énumérant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour les volailles*, qui vise à fournir des informations concernant les antimicrobiens utilisés spécifiquement chez les volailles – à des fins médicales –, a été finalisé en avril 2021. Un travail similaire est en cours pour les informations spécifiques aux suidés et spécifiques aux animaux aquatiques ; ces listes devraient être finalisées pour, respectivement, avril et octobre 2022. De plus, un travail de révision du Chapitre 6.10. du *Code terrestre* (« Usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire ») a débuté à la demande de la Commission du Code. Il sera donné à la Commission du Code et aux Membres de l'OIE la possibilité de donner leur avis sur les différentes versions de ce chapitre au cours du processus de révision. Le Groupe de travail s'interroge également sur l'éventualité de proposer des révisions additionnelles sur d'autres chapitres du *Code terrestre* en lien avec le même sujet.

3.2.3 Lignes directrices

L'OIE a publié des [Lignes directrices sur la compartimentation pour la peste porcine africaine](#) dans ses trois langues officielles. Ces lignes directrices précisent les exigences spécifiques de la compartimentation pour la peste porcine africaine et fournissent des indications concernant les principaux aspects du processus spécifique de compartimentation pour la peste porcine africaine, en accord avec les Chapitres 4.4. et 4.5. du *Code terrestre*. Ces lignes directrices visent à contribuer à l'initiative du GF-TADs pour le contrôle mondial de la peste porcine africaine.

Les autorités vétérinaires et le secteur privé constituent le principal lectorat cible de ces lignes directrices. Cependant, celles-ci seront également utiles à des tierces parties et aux prestataires techniques, tels que des consultants ou des vétérinaires privés impliqués dans la mise en œuvre et la gestion des compartiments.

3.2.4 Statuts

3.2.4.1 Demandes de reconnaissance officielle du statut zoosanitaire

Dans le cadre de la promotion de la sécurité des échanges internationaux de marchandises par la reconnaissance officielle du statut de pays ou de zone indemne de maladie, l'OIE a reçu au total 14 demandes de reconnaissance officielle du statut zoosanitaire ou de validation de programmes officiels de contrôle des maladies en 2021 (tableau 3). Ces dossiers ont été évalués lors des réunions du Groupe *ad hoc* respectif de chaque maladie, tenues entre septembre et décembre 2021. Les demandes et les rapports d'évaluation des Groupes *ad hoc* ont été transmis à la Commission scientifique pour évaluation et recommandation à l'Assemblée pour adoption lors de la 89^{ème} Session Générale en mai 2022.

Tableau 4: Répartition des demandes reçues en 2021 par maladie

Maladie et catégorie	Nombre de demandes
Peste équine	
Pays indemne	3
Encéphalopathie spongiforme bovine	
Pays Risque négligeable	1
Pays Risque maîtrisé	1
Péripleurite contagieuse bovine	
Pays indemne	2
Validation d'un programme de contrôle	1
Peste porcine classique	
Pays indemne	1
Fièvre aphteuse	
Zone indemne sans vaccination	1
Zone indemne avec vaccination	2
Validation d'un programme de contrôle	2
Total	14

Entretiens virtuels comme alternative aux missions sur le terrain pour le statut officiel

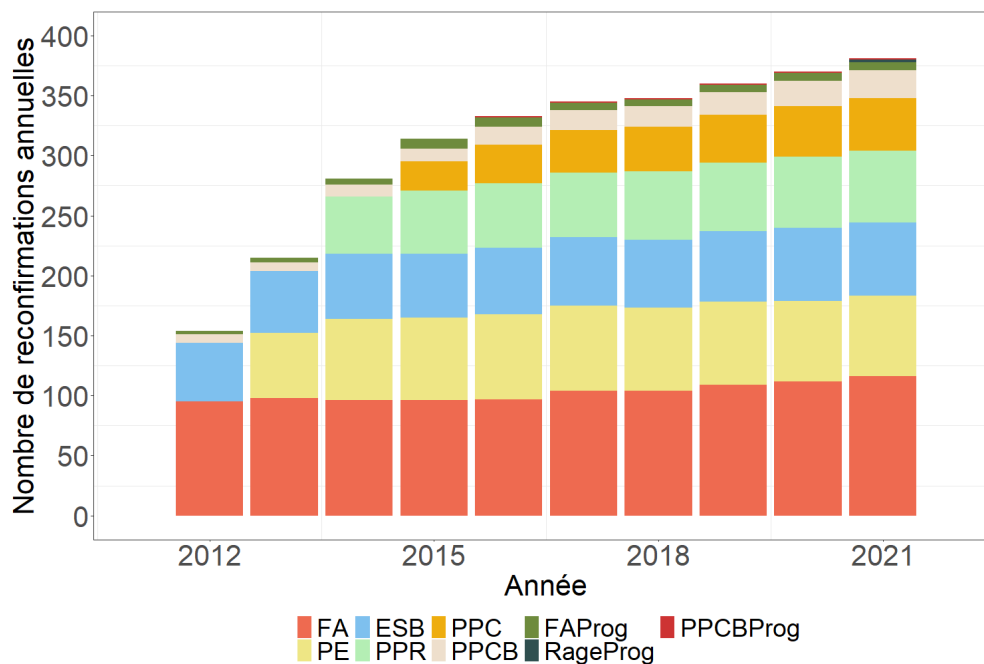
Les [procédures officielles normalisées](#) régissant la reconnaissance officielle du statut zoosanitaire des Membres permettent à l'OIE de déployer une mission d'experts sur le terrain pour évaluer la conformité d'un Membre avec les dispositions du *Code terrestre* pour la reconnaissance ou le maintien de son statut zoosanitaire officiel. Ces missions d'experts sur le terrain n'ayant pas pu avoir lieu dernièrement en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, la Commission scientifique a envisagé des options

alternatives afin de faire avancer les demandes des Membres et le mandat de l'OIE. L'option alternative des entretiens virtuels a été testée avec succès en janvier 2021 et, sur la base de cette expérience, un autre entretien a eu lieu en décembre 2021. La Commission scientifique et l'OIE ont analysé les avantages et les inconvénients de cette option et ont convenu de l'ajouter aux procédures de l'OIE en tant qu'option alternative ou complémentaire aux missions sur le terrain à considérer au cas par cas.

3.2.4.2 Reconfirmations annuelles

Conformément au *Code terrestre* et aux procédures officielles normalisées, les Membres de l'OIE qui disposent d'un statut zoosanitaire officiellement reconnu ou d'un programme de contrôle officiel validé par l'OIE sont tenus de reconfirmer le maintien de leur statut officiel ou de la validation de leur programme de contrôle chaque année au cours du mois de novembre. En raison des nouveaux statuts et programmes reconnus et validés par l'Assemblée de l'OIE chaque année, depuis 2015, on observe une augmentation annuelle moyenne de 5 % du nombre de reconfirmations annuelles soumises par les Membres. Au total, 381 reconfirmations annuelles ont été examinées par le Département des statuts en 2021 ; le statut indemne de fièvre aphteuse a représenté la plus grande proportion de reconfirmations, suivi de la peste équine, de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et d'autres maladies pour lesquelles la procédure s'applique (voir Fig. 5).

Fig. 5: Nombre de reconfirmations annuelles par maladie présentant une tendance annuelle à la hausse, 2012-2021



Environ 80 % des reconfirmations annuelles ont été soumises avant la fin du mois de novembre (date limite officielle de soumission) entre 2017 et 2019 ; toutefois, cette proportion a été considérablement réduite en 2020 (46 %) en raison de l'attaque par déni de service distribué subie. Depuis 2021, la présentation de preuves documentées est obligatoire pour les reconfirmations du statut indemne de peste porcine classique (PPC) et de peste des petits ruminants (PPR), et 69 % des reconfirmations annuelles ont été soumises par les Membres avant la fin du mois de novembre 2021.

3.2.4.3 Auto-déclarations

Outre la reconnaissance officielle du statut zoosanitaire, les Membres de l'OIE ont la possibilité d'auto-déclarer leur pays, une zone ou un compartiment de leur territoire comme indemne de toute maladie répertoriée. Ces dernières années, les Membres ont montré un grand intérêt pour la publication des auto-déclarations, qui est un service offert gratuitement aux Membres. On a pu constater pour l'année passée une augmentation notable du nombre de dossiers reçus, avec 35 dossiers reçus en 2021 contre 23 en 2020. Sur les 35 auto-déclarations, 22 concernaient l'influenza aviaire ; parmi celles-ci, 19 ont

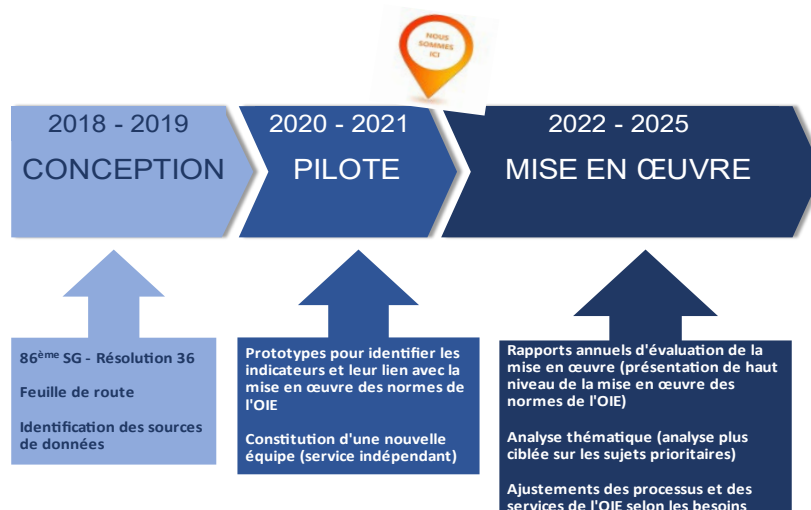
été reçues suite à l'adoption du chapitre révisé du *Code terrestre* sur l'infection par l'IAHP en mai 2021, qui réduit la période d'attente à respecter avant qu'un pays puisse retrouver un statut indemne. Le nombre croissant d'auto-déclarations soumises pour publication nécessite des ressources et impose des exigences budgétaires importantes à l'OIE. Les Membres sont de plus en plus conscients de la valeur de cette procédure et la reconnaissent, comme en témoigne la soumission d'auto-déclarations sur les maladies aquatiques, ainsi que l'établissement d'une zone de protection pour la première fois en 2021. La zone exempte de maladies équine (EDFZ) établie pour les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo a démontré l'utilité et l'efficacité de cette ligne directrice. Toutes les auto-déclarations publiées sur le site web de l'OIE sont également annoncées dans le Bulletin de l'OIE afin de renforcer leur visibilité par la communauté internationale.

3.2.5 Observatoire

La phase pilote de l'Observatoire de l'OIE s'est achevée en 2021 (Fig. 6). L'Observatoire est désormais un département indépendant relevant de la Direction générale adjointe " Normes internationales et science " avec une équipe récemment nommée.

Cinq prototypes ont été réalisés pour identifier les sources d'information internes et externes qui pourraient être utilisées pour surveiller la mise en œuvre des normes de l'OIE. Les leçons tirées progressivement de ces prototypes ont été déterminantes pour établir une série d'indicateurs destinés à faciliter le suivi de l'adhésion des Membres aux normes. Cela a permis à l'Observatoire de l'OIE d'élaborer son premier rapport annuel d'évaluation de la mise en œuvre, dont la publication est prévue à la fin de 2022. Le dernier prototype, axé sur les indicateurs spécifiques de la peste porcine africaine, sera disponible début 2022 sur le site web de l'OIE. Il donnera un aperçu de ce que l'Observatoire peut surveiller de façon régulière et sur quoi il peut rendre compte chaque année. Au cours de la 89^e Session générale, un kiosque virtuel spécifique encouragera les participants à partager leurs impressions avec l'équipe de l'Observatoire.

Fig. 6: Feuille de route de l'Observatoire de l'OIE



Au moyen de ce prototype, des lacunes ont été identifiées, ainsi que des processus ou des services que l'OIE pourrait améliorer afin de mieux répondre aux besoins de ses Membres. D'autres travaux, qui seront menés en 2022, s'appuieront sur ces résultats pour évaluer la valeur, l'impact, les coûts et les avantages que les ajustements potentiels pourraient apporter à l'OIE et à ses Membres.

Cette approche axée sur les données permettra de décrire l'impact des normes de l'OIE, complété par les observations faites par les parties prenantes sur le terrain. En Afrique, par exemple, les Représentations régionales et sous-régionales de l'OIE ont observé qu'en 2021, les normes de l'OIE et les efforts de formation visant à améliorer leur compréhension et leur utilisation ont contribué à la sécurité des échanges commerciaux d'animaux et de leurs produits ; par conséquent, les maladies animales ne se sont pas répandues aussi largement qu'elles auraient pu le faire sans les directives apportées par les normes de l'OIE.

Pour souligner le travail et l'importance de l'Observatoire, le Panorama de l'OIE a proposé une [édition spéciale](#) sur l'Observatoire en décembre 2021.

Enfin, l'OIE a poursuivi et renforcé sa collaboration avec des organisations internationales clés. Par exemple, la collaboration de l'OIE avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le cadre du [Partenariat des organisations internationales pour l'efficacité des normes internationales](#) (Partenariat des OI) a abouti à deux résultats importants :

- contribution au [Recueil de pratiques des organisations internationales: Au service d'instruments internationaux plus efficaces](#) ;
- l'OIE accueillera l'événement annuel 2022 du partenariat des OI.

3.2.6 Prospective

Après l'adoption de la [Résolution n° 32](#) pour le thème technique intitulé « [Les effets des facteurs externes \(tels que le changement climatique, les conflits, les facteurs socio-économiques et les échanges commerciaux\) sur les Services vétérinaires et les adaptations requises](#) », l'OIE a pris des mesures pour intégrer les méthodologies de prospective et la pensée du futur dans toute l'Organisation. [Dans le cadre de ce processus](#), l'OIE a fait appel à l'expertise de partenaires tels que l'OCDE et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour l'élaboration de scénarios et de laboratoires d'apprentissage de l'avenir afin d'affiner les compétences permettant d'apprécier la complexité du monde et d'imaginer les multiples avenir qui s'offrent à nous.

3.3. RENFORCEMENT DES CAPACITES

Le renforcement des capacités est une fonction transversale de l'OIE, directement liée à la mission de l'Organisation qui consiste à aider les Services vétérinaires nationaux à améliorer leur capacité à prévenir et à contrôler les maladies animales, y compris les zoonoses, et à gérer le bien-être animal. Le renforcement des capacités joue un rôle crucial dans le soutien aux Membres de l'OIE par le biais du Processus d'évaluation de la performance des Services vétérinaires (PVS) et de la Plateforme de formation à destination des Services vétérinaires (la Plateforme de formation), entre autres. Alors que le Processus PVS fournit des services institutionnels et adaptés à chaque pays à l'attention des autorités compétentes, la Plateforme de formation offre des solutions centrées sur l'apprenant individuel. Les deux initiatives, combinées et complémentaires, garantissent une approche simultanée descendante et ascendante axée sur les compétences. Dans le contexte actuel, le programme de renforcement des capacités de l'OIE vise à rendre les Services vétérinaires plus résilients, capables de contribuer à la santé mondiale grâce à une capacité renforcée de prévention, de détection et de réponse aux menaces de pandémie. Les principaux résultats de l'OIE en matière de renforcement des capacités pour 2021 sont présentés ci-dessous.

3.3.1 Processus PVS

Le 7^{ème} Plan stratégique de l'OIE, ainsi que le contexte lié à la COVID-19, ont donné un nouvel élan à l'évolution du Processus PVS : de nouveaux services, de nouvelles méthodologies pour fournir les services existants et une numérisation progressive du programme ont été initiés en 2021 afin de mieux répondre aux besoins des Membres, d'accroître l'accessibilité et la transparence, et de faciliter une utilisation intégrée des données et des informations PVS, offrant ainsi des opportunités indispensables aux Membres et aux partenaires et donateurs de l'OIE. L'évolution du Processus PVS répond également aux recommandations fournies à la suite de l'évaluation externe du programme réalisée en 2020.

Une numérisation progressive du cycle complet du Processus PVS est prévue sur plusieurs années afin d'améliorer les processus de gestion des missions et de développer des bases de données, des référentiels de rapports et des analyses et tableaux de bord de données PVS plus accessibles pour les Membres et les parties prenantes. Le développement de ce système d'information relatif au Processus PVS a été initié en 2021 en se focalisant sur les données et les processus liés principalement aux missions d'évaluation PVS. En outre, pour atténuer l'impact des restrictions de voyage liées à la COVID-19, de nouvelles options pour mener les missions du Processus PVS à distance ont été étudiées et certaines d'entre elles ont même fait l'objet d'expérimentation. Les nouvelles options ont été (et continueront à être) présentées par l'instauration d'un « dialogue PVS » direct avec les Membres de l'OIE qui ont révisé ou réviseront leurs programmes de travail PVS en fonction des nouveaux services disponibles.

Étape 1 - Orientation

Bien que les ateliers de **formation sur l'orientation** en face à face restent disponibles, une version entièrement à distance avec apprentissage en ligne préparatoire et ateliers virtuels a été développée. La Chine (République populaire de), l'Inde, la Russie et la région Moyen-Orient accueilleront des ateliers de formation sur l'orientation en 2022. [Un atelier de suivi du Processus PVS](#) à distance a été organisé par la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est en juillet 2021 avec dix Membres, dans le but d'examiner les conclusions de la formation sur l'orientation de décembre 2019. De nouvelles offres de Processus PVS ont été présentées et les pays ont révisé leurs programmes de travail en termes d'activités PVS et d'engagement dans le cadre d'Une seule santé, en fonction de leurs besoins et compte tenu des nouvelles modalités disponibles. Une [Session d'information virtuelle sur le PVS Aquatique](#) pour l'Asie et le Pacifique (20 membres) a été organisée à distance en novembre 2021 pour présenter les avantages des Missions PVS d'évaluation des Services de santé des animaux aquatiques, les synergies avec la Stratégie de santé des animaux aquatiques et la seconde édition de [l'Outil PVS : Aquatique](#) publiée en 2021. La nouvelle édition offre une approche plus conviviale pour faciliter son appropriation et son utilisation au niveau national par les Membres, y compris pour les auto-évaluations afin de suivre régulièrement les progrès réalisés, tout en abordant les questions actuelles de santé des animaux aquatiques, telles que l'antibiorésistance, l'approche Une seule santé et la sécurité biologique pour les établissements d'aquaculture.

Étape 2 - Évaluation

Un « **format mixte** » pilote pour les missions PVS d'évaluation et de suivi est en cours d'élaboration pour permettre l'utilisation la plus efficace des outils virtuels combinés à des interactions en face à face. Grâce à cette approche, les experts PVS de la région se rendront dans le pays, tandis qu'une partie de l'équipe participera à distance. En outre, un nouveau programme de soutien à l'**auto-évaluation** des pays à l'aide de l'Outil PVS est en cours de finalisation. Il comprendra une formation à distance, ainsi qu'un soutien à distance en temps réel de la part des experts PVS pendant l'auto-évaluation du pays. L'Inde, l'Indonésie, le Myanmar, les Philippines et la Thaïlande ont déjà manifesté leur intérêt. Les deux activités seront expérimentées au début de 2022. En outre, les missions de suivi de l'évaluation PVS suivantes sont prévues pour 2022 dans un format en face-à-face : contenu consacré à la rage et évaluation des partenariats public-privé en Azerbaïdjan, contenu consacré à la PPR en Sierra Leone, et contenu consacré à la rage et à la PPR et évaluation des partenariats public-privé au Cameroun. Le développement d'une évaluation PVS avec un contenu consacré à la peste porcine africaine est prévu pour 2022. La faune sauvage et la préparation et la réponse aux situations d'urgence sont également prises en compte dans les approches PVS.

Étape 3 - Planification

L'approche **d'analyse des écarts PVS** et son lien avec la méthodologie de **Planification stratégique** sont en cours de révision afin de permettre une livraison à distance, de mettre davantage l'accent sur les priorités nationales et de faciliter une participation plus active des pays. La première mission pilote d'analyse des écarts PVS à distance a été menée en août 2021 au [Kazakhstan](#) et une demande d'atelier de planification stratégique a été reçue par la suite. Une analyse des écarts PVS est prévue au Kenya en 2022 pour finaliser l'examen de la méthodologie.

Étape 4 - Appui ciblé

- *[Missions PVS pour la Pérennité des laboratoires](#)*

Deux [missions](#) pilotes entièrement à distance ont été effectuées avec succès (au [Liberia](#) en mars-avril 2021 et au Nigeria en novembre 2021). Six nouvelles demandes de mission ont été reçues en 2021 et des missions sont actuellement prévues au Cambodge, aux Philippines, en Sierra Leone et en Thaïlande. Ces missions seront entreprises dans le cadre du programme de l'OIE pour la Pérennité des laboratoires.

▪ Programme pour la Pérennité des laboratoires

Le programme pour la Pérennité des laboratoires a permis de constater que, dans le monde entier, le maintien des infrastructures, des équipements et des fonctions essentielles des laboratoires de diagnostic posait des problèmes. Ces défis risquent d'être particulièrement sérieux dans les milieux à faibles ressources et d'avoir un impact sur les performances et la sécurité.

Avec le soutien généreux d'Affaires mondiales Canada, l'OIE met en œuvre un certain nombre de projets visant à assurer la pérennité des laboratoires, notamment :

- la collecte, l'analyse et la visualisation des données (par exemple via des tableaux de bord) afin de fournir des informations, de communiquer autour du problème et de plaider en faveur des besoins d'investissement pour assurer la pérennité des laboratoires et soutenir les projets de jumelage de laboratoires ;
- l'enrichissement de la boîte à outils PVS pour la Pérennité des laboratoires par des indicateurs de performance économique et de gestion des laboratoires ;
- le renforcement de la base de données probantes sur la sécurité biologique en laboratoire en examinant les données actuelles en faveur de la sécurité biologique, en identifiant les lacunes dans cette base de données et en élaborant des priorités de recherche pour combler ces lacunes.

L'OIE travaille également avec Affaires mondiales Canada à la conception et au lancement d'un ambitieux Grand défi qui visera à identifier des solutions transformationnelles pour améliorer la pérennité des laboratoires.

▪ Ateliers nationaux Règlement sanitaire international / PVS

En raison de leur nature interactive, les [Ateliers nationaux](#) ont continué à être menés sous forme de face à face, là où les conditions sanitaires étaient favorables. Au total, quatre Ateliers nationaux ont été réalisés en Afrique en 2021 (Gambie en février, Côte d'Ivoire en mars, Cameroun en août et Kenya en novembre). Les demandes en attente pour 2022 comprennent le Cabo Verde, le Laos, la Mongolie, le Népal, les Philippines, la Thaïlande, le Togo et la Zambie.

L'Enquête de suivi des Ateliers nationaux, un nouvel outil à distance pour évaluer la mise en œuvre des feuilles de route Une seule santé élaborées lors des ateliers nationaux, a été développée par la Tripartite et expérimentée au Kazakhstan (mars), en Éthiopie (août) et en Guinée (novembre). De nouvelles enquêtes sont programmées pour 2022 au Liberia, en Sierra Leone, en Tanzanie et en Ouganda. Enfin, une nouvelle méthodologie pour les ateliers nationaux, axée sur la rage, a été finalisée et le développement d'une méthodologie pour les ateliers sous-nationaux dans les pays décentralisés a été lancé.

▪ Programme d'appui à la législation vétérinaire

Une méthodologie pour la mise en œuvre des **Missions d'identification de la législation vétérinaire** du Programme d'appui à la législation vétérinaire entièrement à distance a été développée et la première mission entièrement à distance a été réalisée avec succès au Togo en mai et juin 2021. Une demande supplémentaire pour une mission d'identification virtuelle a été reçue du Mali pour une mise en œuvre en 2022. Les phases préparatoires de trois **Accords sur la législation** ont été achevées à distance en Géorgie, au Kazakhstan et en Ouzbékistan et la phase de mise en œuvre de ces trois accords est prévue pour 2022. Un accord à distance dans le cadre du Programme d'appui à la législation vétérinaire a été conclu au Botswana en 2021 et une nouvelle demande d'accord a été reçue du Sénégal, qui débutera en 2022 et pourra inclure au moins une mission en face à face. Une mission d'identification et un accord ultérieur seront mis en œuvre à distance au Pakistan en 2022.

Grâce à un financement du Fonds fiduciaire multipartenaire sur l'antibiorésistance, l'OIE, la FAO et l'OMS ont uni leurs efforts en tant que groupe tripartite pour mettre au point un outil d'évaluation juridique de l'antibiorésistance pour Une seule santé afin que les pays puissent évaluer leur législation relative à l'antibiorésistance de manière holistique dans plusieurs secteurs, notamment la santé des êtres humains, la santé des animaux, l'agriculture et l'environnement. Le personnel du Programme d'appui à la législation vétérinaire et du Service Antibiorésistance et produits vétérinaires a représenté l'OIE dans cet effort. L'objectif est de permettre aux pays d'utiliser cet outil pour procéder à une auto-évaluation de leur législation en matière d'antibiorésistance ou de faire appel à l'OIE, à la FAO ou à l'OMS pour traiter des sujets de préoccupation spécifiques. L'ébauche de l'outil devrait être achevée d'ici février 2022.

- Développement des capacités des effectifs vétérinaires

Depuis sa création, le Processus PVS inclut l'évaluation des effectifs vétérinaires¹ dans le cadre de l'évaluation PVS ; les effectifs et les compétences des effectifs sont évalués dans les Compétences critiques pertinentes de l'Outil PVS.

En 2020, un **Programme de développement des capacités des effectifs vétérinaires** a été lancé pour sensibiliser les Membres à la valeur de la planification et du développement des effectifs dans le secteur vétérinaire et pour fournir des outils supplémentaires par le biais du Processus PVS afin de les aider dans ces efforts. L'accent est mis sur la création d'un environnement propice à l'utilisation plus efficace des paraprofessionnels vétérinaires par les Membres, en particulier lorsque les vétérinaires sont en nombre insuffisant. Les outils déjà disponibles dans la phase d'appui ciblé du Processus PVS comprennent (a) le Programme d'appui à la législation vétérinaire, qui peut être utilisé pour développer un cadre juridique solide pour la reconnaissance et la réglementation des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires ; (b) le Programme de **jumelage des Organismes statutaires vétérinaires** afin d'aider à développer et à renforcer les Organismes statutaires vétérinaires pour une meilleure réglementation de la profession vétérinaire ; et (c) le Programme de **jumelage des Établissements d'enseignement vétérinaire** pour renforcer la formation initiale des vétérinaires. Les outils supplémentaires ajoutés en 2021 ou en cours d'élaboration en 2022 et 2023 comprennent des ateliers de développement des effectifs vétérinaires au niveau national, des **missions de soutien au programme d'études des paraprofessionnels vétérinaires**, des **missions de planification des Organismes statutaires vétérinaires** et l'élaboration d'un **outil d'évaluation des effectifs** pour aider les Membres dans leur planification des effectifs. La figure 7 ci-dessous donne un aperçu de l'intégration des outils et des activités de développement des effectifs vétérinaires dans le Processus PVS ; de plus amples informations sont disponibles dans un article connexe du [Bulletin de l'OIE](#).

Fig. 7 : Programme de développement des effectifs vétérinaires dans le cadre du Processus PVS de l'OIE.



La première étape d'une **mission d'appui aux programmes de formation des paraprofessionnels vétérinaires**, s'appuyant sur les lignes directrices de l'OIE relatives aux compétences et aux programmes de formation des paraprofessionnels vétérinaires, a été expérimentée au Sénégal en août et au Togo en novembre 2021.

¹ La section 3.2.4 du *Code terrestre* stipule que : " Les Services vétérinaires doivent disposer du personnel approprié, comprenant notamment des vétérinaires, des paraprofessionnels vétérinaires et d'autres personnels, possédant les compétences appropriées acquises par le biais d'une formation initiale et continue, leur permettant d'exercer leurs fonctions de manière effective et efficace ".

Un [Atelier régional virtuel de sensibilisation de l'OIE sur les effectifs vétérinaires et les paraprofessionnels vétérinaires](#) a été organisé à distance pour la région Asie-Pacifique en juin-juillet 2021. Cet atelier comprenait une sensibilisation aux lignes directrices de l'OIE sur les paraprofessionnels vétérinaires.

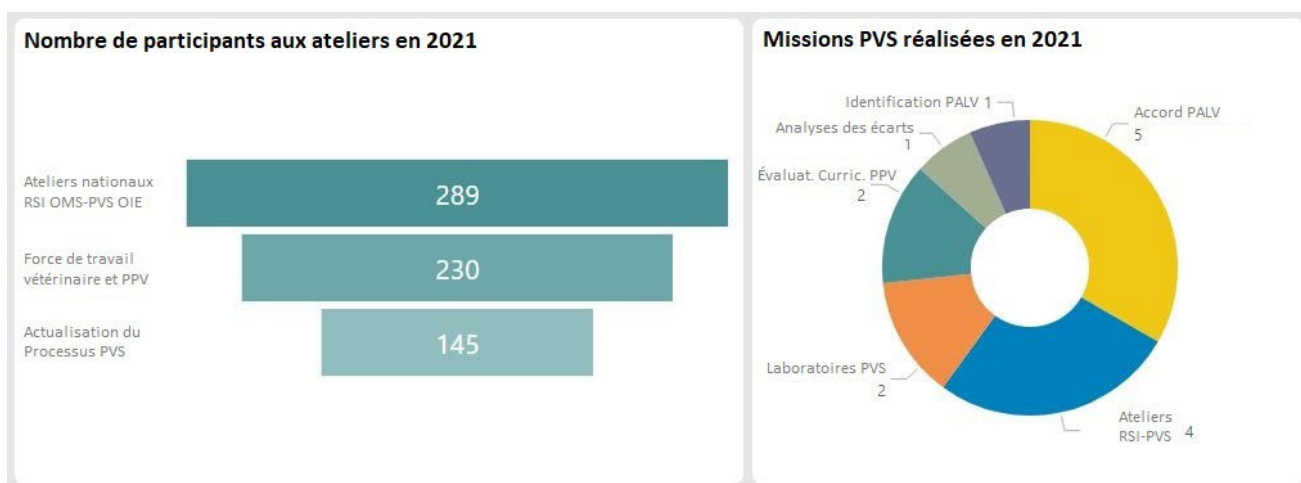
Une coopération étroite avec les bureaux régionaux de l'OIE a permis à ces activités d'appui ciblé et évolutives de se dérouler à distance ou avec des éléments hybrides, et d'être accompagnées d'autres efforts nationaux ou régionaux, tels que des réunions de lancement de projets, des ateliers nationaux et des missions de l'OIE dans les pays. Les activités de développement des capacités des effectifs vétérinaires continuent d'être soutenues par le Projet de professionnalisation des paraprofessionnels vétérinaires (P3V) (financé par l'Agence française de développement) en Afrique de l'Ouest, le projet Compétences des paraprofessionnels vétérinaires (financé par la Defense Threat Reduction Agency [DTRA]) avec une orientation multirégionale, et le Projet de prévention et de contrôle des maladies animales transfrontalières au profit des petits exploitants (financé par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement [BMZ]) en Afrique de l'Est. Un nouveau projet de deux ans visant à revoir les approches mondiales en matière de formation des agents de santé animale communautaires et à élaborer des lignes directrices en matière de compétences et de formation de ces derniers a été attribué en octobre 2021 (financé par le Bureau d'aide humanitaire de l'Agence des États-Unis pour le développement international (BHA/USAID)). Ce projet est renforcé par l'accord de partenariat en place entre l'OIE et Vétérinaires Sans Frontières International.

- Partenariats public-privé

L'initiative de partenariats public-privé de l'OIE, financée par la Fondation Bill & Melinda Gates, vise à promouvoir les avantages potentiels des partenariats public-privé dans le domaine vétérinaire et à aider les pays à bâtir un environnement propice à leur mise en œuvre ; cela inclut l'intégration des partenariats public-privé dans le programme du Processus PVS. Les « Lignes directrices pour la prise en compte des Partenariats public-privé dans une mission d'évaluation PVS de l'OIE » et un document de base pour l'évaluation PVS des Services vétérinaires axée sur les partenariats public-privé ont été élaborés en 2021 par un groupe d'experts en matière de partenariats et de PVS et seront expérimentés dans le cadre des missions du Processus PVS prévues en 2022. Un module PVS spécifique sur le soutien ciblé aux partenariats public-privé sera conçu en 2022 et expérimenté en 2023.

Une base de données interactive collaborative portant sur les initiatives de partenariats public-privé dans le domaine vétérinaire a été finalisée et sera lancée début 2022. La base de données, dynamique et en cours de mise à jour, contient actuellement des données sur 97 initiatives de partenariats public-privé de 76 pays répartis dans six régions, dans le but de fournir des informations et des possibilités de synergie entre les expériences réussies dans le monde entier.

Fig. 8 : Nombre de participants aux ateliers en 2021



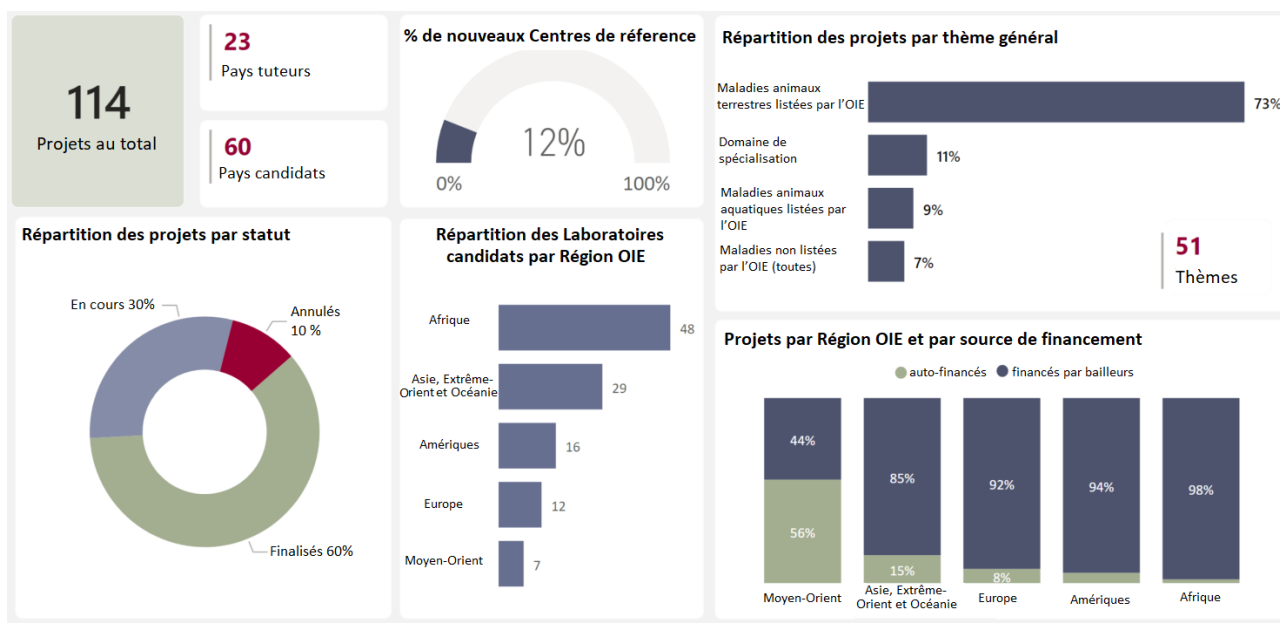
3.3.2 Projets de jumelage

▪ Jumelage de laboratoires

Le programme de jumelage de laboratoires de l'OIE existe depuis 16 ans et suscite un intérêt croissant de la part des Membres de l'OIE. À l'heure actuelle, comme l'illustre la figure 9, plus de 100 projets de jumelage ont été lancés sous l'égide de ce programme. La majorité des projets étaient axés sur les maladies des animaux terrestres figurant sur la liste de l'OIE, comme la rage, l'influenza aviaire et la brucellose. Cependant, les maladies émergentes qui ne figurent pas dans la liste, comme certaines fièvres hémorragiques virales, sont devenues des sujets de projet de plus en plus populaires. Les régions Afrique, Asie et Pacifique ont été celles où le plus grand nombre de projets ont été mis en œuvre, ce qui est conforme à l'objectif du programme qui est d'assurer une répartition plus équilibrée de l'expertise en matière de laboratoires vétérinaires au niveau mondial. Actuellement, 12 % des laboratoires candidats qui se sont engagés dans un projet ont été désignés comme Centre de référence de l'OIE grâce aux capacités acquises pendant le jumelage. Sachant qu'il existe un haut niveau de variabilité dans la situation de départ des laboratoires candidats participant aux projets de jumelage et que la majorité d'entre eux n'ont pas l'intention de demander la désignation de Centre de référence, 12 % est un bon ratio.

En 2021, l'OIE a commencé un examen approfondi du programme et de ses impacts sur les Services vétérinaires des Membres de l'OIE. L'objectif de cet examen est de caractériser l'impact de la participation à un projet de jumelage pour les Membres de l'OIE et d'adapter la structure du programme en fonction des résultats.

Fig. 9 : Aperçu des projets de Jumelage de laboratoires de l'OIE



▪ Jumelage des Établissements d'enseignement vétérinaire et Jumelage des Organismes statutaires vétérinaires

Le programme de Jumelage des Établissements d'enseignement vétérinaire de l'OIE a été établi en 2013. L'objectif global de ce programme est de mieux comprendre le seuil de l'enseignement vétérinaire initial dans le monde, afin d'aider à développer les capacités des Établissements d'enseignement vétérinaire qui se situent en dessous de ce seuil. Cet objectif peut être atteint en renforçant le respect des lignes directrices et des recommandations de l'OIE sur l'enseignement vétérinaire par le biais du jumelage des Établissements d'enseignement vétérinaire. Depuis le début du programme, treize jumelages d'Établissements d'enseignement vétérinaire ont été initiés. En 2021, six d'entre eux étaient encore en cours : Université d'État de l'Ohio (États-Unis d'Amérique) et Université de Gondar (Éthiopie) ; Université d'État du Kansas (États-Unis d'Amérique) et Université d'agriculture de Sokoine (Tanzanie) ; Université de Tokyo (Japon) et Université royale d'agriculture (Cambodge) ; VetAgro Sup (France) et École Inter-États Sciences et de Médecine Vétérinaires de Dakar (EISMV) (Sénégal) ; Université de Calgary (Canada) et Université vétérinaire et des sciences animales Guru Angad Dev (Inde) ; et Université du Minnesota (États-Unis d'Amérique) et Institut vétérinaire de Samarkand (Ouzbékistan).

3.3.3 Plateforme pour la formation des Services vétérinaires

La **Plateforme de l'OIE pour la formation des Services vétérinaires** est devenue pleinement opérationnelle en 2021, lorsque plusieurs activités nouvelles ont été expérimentées. Soutenue par les huit Centres collaborateurs de l'OIE pour la formation et l'Enseignement² et gérée par un plan stratégique quinquennal, la plateforme développe le système de formation de l'OIE, établit son cadre et ses normes de qualité, produit des ressources pédagogiques et établit des partenariats stratégiques. Ses réalisations à ce jour sont les suivantes :

- Le **Cadre de formation de l'OIE basé sur les compétences requises pour les Services vétérinaires** prend forme avec le développement progressif des termes de référence de ses seize « packs de compétences » constitutifs, décrivant les publics cibles, les contenus et les résultats de formation essentiels, à partir desquels des ressources et des programmes pédagogiques seront développés en accord avec les normes et les lignes directrices de l'OIE. Le pack de compétences 10 sur les Partenariats, servant à expérimenter la méthodologie et le processus proposés pour élaborer les termes de référence des packs de compétences, a été lancé en 2021 et sera achevé au premier trimestre de 2022 ;
- Le premier ensemble de **lignes directrices de l'OIE en matière de formation** (versions courte et avancée) est désormais accessible au public sur le [Portail de formation de l'OIE](#) et concerne le développement de modules virtuels de l'OIE à la pointe de la technologie. Les lignes directrices serviront principalement à l'élaboration de nouveaux modules virtuels de l'OIE (systématiquement joints aux appels d'offres et aux appels à propositions de l'OIE) et à la désignation du matériel de formation existant, mais elles peuvent également être utilisées par tout prestataire de services pédagogiques pour améliorer ses pratiques ;
- De **nouveaux modules virtuels de l'OIE** sont en cours d'élaboration concernant le rôle des Services vétérinaires, la gestion des urgences, l'investigation des foyers et les partenariats public-privé en matière de surveillance. Ils seront disponibles sur le Portail de formation de l'OIE avant la fin de l'année 2022 après une phase de test avec certains Membres de l'OIE. Des enseignements seront tirés de ces premières expériences.

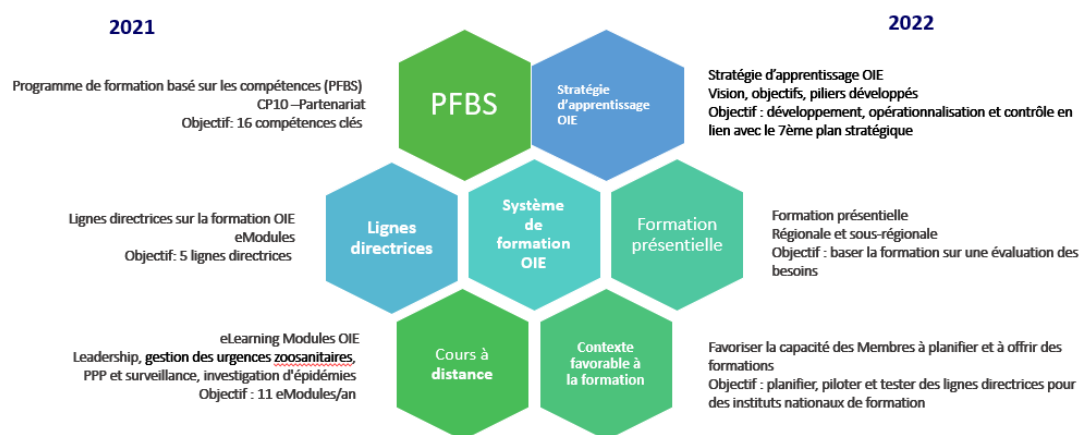
Un autre axe de progrès est l'**institutionnalisation progressive** du système de formation de l'OIE au sein de l'OIE (fonction transversale), avec ses Centres de référence (Plateforme de formation de l'OIE) et avec ses partenaires (Task Force pour la formation dans le cadre d'Une seule santé avec l'OMS). La finalité, la vision, les valeurs, les objectifs, les actions principales et la gouvernance du système de formation ont tous été validés.

Les activités susmentionnées sont financées par des projets et des subventions de plusieurs donateurs et contribuent à créer des opportunités de formation précises, de haute qualité et pertinentes pour permettre aux Services vétérinaires d'appliquer les normes et les lignes directrices de l'OIE, améliorant ainsi la gouvernance vétérinaire mondiale.

L'année 2022 sera davantage axée sur la prestation, puisque de nombreux appels d'offres seront lancés pour le développement de modules virtuels (une quinzaine sur le commerce, la faune sauvage, le bien-être animal et la gestion de la santé animale). Le développement des lignes directrices de l'OIE pour la désignation des modules virtuels devrait également contribuer grandement à alimenter le catalogue de formation en ligne de l'OIE avec du matériel existant provenant de partenaires et de fournisseurs de services pédagogiques, sélectionnés sur la base du système de connaissances et des critères pédagogiques de l'OIE. Enfin, des lignes directrices relatives à l'évaluation des besoins de formation seront préparées afin que les pays puissent utiliser les résultats de leurs exercices dans le cadre du Processus PVS de l'OIE (ainsi que d'autres sources de données sur les performances nationales) pour élaborer leur propre parcours de formation personnalisé. Les opportunités de formation seront communiquées aux Délégués de l'OIE au cours d'événements spéciaux tels que la présence du Kiosque sur le renforcement des capacités lors de la Session Générale 2022, les conférences régionales, et au travers du Portail de formation de l'OIE.

² Centre pour la santé animale et la sécurité alimentaire (États-Unis d'Amérique) ; Centre pour la sécurité alimentaire et la santé publique (États-Unis d'Amérique) ; Centre National de Veille Zoosanitaire (Tunisie) ; Centre régional d'entraînement des Services vétérinaires des Amériques (Argentine) ; École Nationale des Services vétérinaires (France) ; École Inter-États Sciences et de Médecine Vétérinaires de Dakar (Sénégal) ; Institut zoophylactique expérimental d'Abruzzes et Molise " G. Caporale " (Italie) ; Centre de santé publique vétérinaire et de sécurité alimentaire pour l'Asie-Pacifique (Thaïlande).

Fig. 10 : Développement progressif du système de formation de l'OIE



3.3.4 Autres activités de renforcement des capacités

- Cadre de formation collaboratif OIE/OMS

Dans le cadre du projet d'Académie de l'OMS et de la Plateforme de formation de l'OIE, tous deux situés à Lyon (France), un Groupe de travail conjoint OIE-OMS travaille à l'élaboration de stratégies et d'activités de formation communes, en mutualisant les ressources techniques, pédagogiques, technologiques et financières. Le mandat général de ce Groupe de travail est de préparer des stratégies, des programmes et des produits de formation conjoints, ainsi que des méthodologies et des outils fiables, visant à renforcer les **capacités Une seule santé des systèmes de santé nationaux** au sein des Membres de l'OIE et de l'OMS, conformément au 7ème Plan stratégique de l'OIE et au Treizième programme général de travail de l'OMS. Un cadre de formation collaboratif OIE-OMS a été conçu pour générer de nouvelles connaissances et favoriser l'innovation dans la formation et l'apprentissage en matière de santé, ainsi que l'utilisation et l'exploitation optimales des atouts, des méthodologies et des outils de formation de chaque organisation. Un plan de formation collaboratif sera élaboré et lancé en 2022.

- Renforcement des capacités en matière d'épidémiologie et de surveillance biologique

Financé par le DTRA, ce projet a produit un cadre de compétences Une seule santé tripartite complet pour l'épidémiologie appliquée. Ce cadre, qui couvre dix domaines techniques et quatre domaines fonctionnels, porte sur les connaissances, les aptitudes et les compétences qui sont transversales et pertinentes pour tous les secteurs (compétences Une seule santé), ainsi que sur les compétences spécifiques aux secteurs de la santé publique, de la santé animale et de l'environnement. Les connaissances, les aptitudes et les compétences sont décrites dans leurs 14 domaines et dans divers sous-domaines en fonction de leur importance pour les effectifs vétérinaires de première ligne, de niveau intermédiaire ou avancé, issus de multiples secteurs de l'épidémiologie appliquée. Des lignes directrices pour les cursus d'enseignement, des cadres de formation continue et des systèmes de certification seront élaborés en 2022.

- Formation des responsables de la Santé publique du G20 pour diriger la préparation et la réponse aux crises sanitaires

La présidence italienne du Groupe des Vingt (G20) a chargé un groupe de travail d'élaborer un profil commun aux responsables de la Santé publique du G20, capable de collaborer avec des réseaux régionaux, sous-régionaux et mondiaux pour la prévention, la préparation et la réponse aux menaces sanitaires. Le développement professionnel continu des responsables de la Santé publique, le partage des meilleures pratiques, l'innovation en matière de formation, la coopération multilatérale et les critères de référence internationaux spécifiques à un thème ont été discutés lors de la session dédiée. L'OIE a participé à cette initiative, en plaidant pour l'inclusion des capacités Une seule santé dans le profil PHO en vue de renforcer les systèmes de santé et en soulignant le rôle important des Services vétérinaires dans la prévention et la préparation aux pandémies, étant donné que les Services vétérinaires sont une composante essentielle des effectifs sanitaires et de la résilience Une seule santé.

3.4. CADRES MONDIAUX

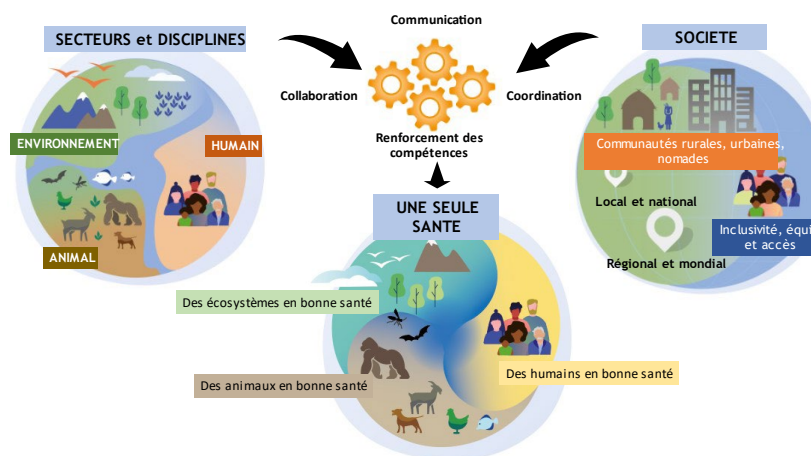
3.4.1 Une seule santé

3.4.1.1 Contexte stratégique mondial

Les deux initiatives de l'approche "Une seule santé" les plus importantes au cours de l'année écoulée pour les quatre organisations partenaires - la FAO, l'OIE, le PNUE et l'OMS - sont d'une part la définition de l'approche "Une seule santé" et d'autre part le développement d'un Plan d'action conjoint (PAC) en faveur de l'approche "Une seule santé".

En décembre 2021, les quatre partenaires ont accueilli favorablement une définition de l'initiative "Une seule santé"³ élaborée par le groupe d'experts de haut niveau d' "Une seule santé" dans une déclaration conjointe publiée sur leurs sites web respectifs⁴. Cette définition complète, qui est représentée visuellement sur la figure 11, vise à promouvoir une compréhension et une traduction claires dans tous les secteurs et domaines d'expertise.

Fig. 11: Définition d' "Une seule santé"



Tout au long de l'année 2021, les quatre organisations ont préparé un Plan d'action conjoint destiné à guider les partenaires dans leur travail commun en faveur d' "Une seule santé", dans le but d'aider leurs Membres à renforcer leurs capacités dans ce domaine. Le plan comprend une théorie du changement qui représente les domaines dans lesquels les quatre organisations ont la plus grande capacité à apporter des changements significatifs et durables pour atteindre les résultats attendus à moyen et long terme. Le PAC adopte l'approche Une seule santé avec une perspective plus large intégrant une approche systémique pour contribuer à la santé des humains, des animaux, des plantes et de l'environnement. Il comporte six pistes d'action : i. Améliorer les capacités de l'initiative "Une seule santé" pour renforcer les systèmes de santé ; ii. Réduire les risques d'épidémies et de pandémies zoonotiques émergentes et réémergentes ; iii. Contrôler et éliminer les maladies zoonotiques et à transmission vectorielle endémiques et négligées ; iv. Renforcer l'évaluation, la gestion et la communication des risques liés à la sécurité alimentaire ; v. Enrayer la pandémie silencieuse de résistance aux antimicrobiens ; et vi. Intégrer l'environnement dans l'initiative "Une seule santé". Chaque piste d'action consiste en un ensemble d'actions comportant des activités spécifiques avec des résultats attendus, et un calendrier.

³ L'approche "Une seule santé" est une approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes. Elle reconnaît que la santé des humains, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement au sens large (y compris les écosystèmes) est étroitement liée et interdépendante. L'approche mobilise de multiples secteurs, disciplines et communautés à différents niveaux de la société pour travailler ensemble afin de favoriser le bien-être et de s'attaquer aux menaces qui pèsent sur la santé et les écosystèmes, tout en répondant au besoin collectif d'eau, d'énergie et d'air purs, d'aliments sûrs et nutritifs, en agissant sur le changement climatique et en contribuant au développement durable.

⁴ <https://www.oie.int/en/tripartite-and-unep-support-ohhleps-definition-of-one-health/>

Au cours du sommet du G7 de juillet 2021, les dirigeants ont affirmé dans le communiqué des dirigeants du sommet du G7⁵ la nécessité d'améliorer l'intégration et de renforcer la prévention et la préparation aux pandémies afin de protéger la santé de tous les êtres vivants, et ont défendu cette approche dans la déclaration sur la santé de Carbis Bay⁶. Dans ce contexte, l'OIE, la FAO, l'OMS et le PNUE sont actuellement engagés dans un projet financé par le gouvernement britannique pour mener une étude préliminaire sur le renseignement "Une seule santé"⁷. Ce projet vise à identifier les opportunités potentielles d'harmonisation technique des systèmes d'information et des réseaux de la Tripartite et du PNUE afin de mieux partager et d'agir sur le renseignement "Une seule santé" tout en complétant et en coordonnant les autres initiatives de préparation aux pandémies et aux épidémies. Un cadre sera élaboré d'ici le premier trimestre de 2022, avec des recommandations sur l'architecture d'un système pratique de renseignement "Une seule santé".

L'OIE a participé activement aux réunions préparatoires réunissant les ministères des finances et de la santé du G20 sous la présidence italienne et a apporté sa contribution au communiqué commun sur les finances et la santé⁸.

La Directrice générale de l'OIE a participé à la réunion virtuelle conjointe des ministres des Finances et de la Santé le 29 octobre 2021, soulignant le rôle critique que jouent les Services vétérinaires dans le système de santé mondial et la nécessité de leur financement approprié et durable⁹. Faisant suite à une demande de la présidence italienne, l'OIE a également dirigé l'élaboration d'un document de synthèse intitulé " Investir dans une seule santé ", en collaboration avec la FAO, l'OMS, le PNUE et la Banque mondiale. L'OIE est un membre actif du groupe de travail conjoint du G20 sur les finances et la santé et continuera à défendre la santé animale et le rôle crucial des Services vétérinaires dans l'initiative "Une seule santé" au sein de ce forum.

▪ *Convention/traité sur les pandémies*

L'OIE s'emploie activement à veiller à ce que les préoccupations du secteur de la santé animale soient dûment prises en compte dans les négociations du traité sur les pandémies, ainsi que le rôle important que les Services vétérinaires et la gestion de la santé animale, y compris la faune sauvage, jouent dans la prévention et la préparation aux pandémies. L'OIE entend également participer à la rédaction et à la négociation du traité afin que les voix de ses Membres et des parties prenantes soient bien prises en compte et pas seulement consultées a posteriori.

Une note d'information a été envoyée à l'ensemble des 182 Délégués de l'OIE afin de fournir des informations sur le traité et d'encourager les Délégués à mobiliser leurs ministres respectifs et les autres ministres concernés par les négociations du traité, principalement ceux représentant les ministères de la santé et des affaires étrangères.

L'OIE participe aussi activement au groupe de travail de l'OMS sur le renforcement de la préparation et de la réponse de l'OMS aux urgences sanitaires¹⁰, qui contribuera à l'élaboration de la convention, et a plaidé auprès de ses Membres pour que l'initiative "Une seule santé" soit incluse comme pilier essentiel de la convention dans le rapport intérimaire¹¹ soumis au Conseil exécutif de l'OMS.

⁵ <https://www.g7uk.org/wp-content/uploads/2021/06/Carbis-Bay-G7-Summit-Communique-PDF-430KB-25-pages-1-2.pdf>

⁶ <https://www.g7uk.org/wp-content/uploads/2021/06/G7-Carbis-Bay-Health-Declaration-PDF-389KB-4-Pages.pdf>

⁷ <https://www.fao.org/resilience/news-events/detail/en/c/1471417/>

⁸ <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/G20-Joint-Finance-and-Health-Ministers-Communique-29-October-2021.pdf>

⁹ <https://www.oie.int/en/g20-ministers-of-health-reaffirm-the-urgent-need-to-address-global-health-under-a-one-health-approach/>

¹⁰ https://apps.who.int/gb/wgpr/e/e_wgpr-7.html

¹¹ https://apps.who.int/gb/wgpr/pdf_files/wgpr6/A_WGPR6_3-en.pdf

L'OIE souhaite être impliquée dans l'organe intergouvernemental de négociation (INB)¹² qui identifiera les éléments de fond de la nouvelle convention, puis élaborera les projets de travail. Si un accord est trouvé, le traité devrait être signé en mai 2024.

▪ *Collaboration tripartite aux niveaux régional et sous-régional*

Les bureaux régionaux et sous-régionaux de l'OIE en Afrique, en Asie et en Europe sont impliqués dans le soutien des activités de la Tripartite (et du PNUE) par la mise en place de mécanismes de coordination régionale. Grâce à cette coordination, des plans de travail conjoints sont discutés et des activités sont menées tout au long de l'année afin de renforcer les approches " One Health " pour faire face aux risques sanitaires à l'interface animal-homme-environnement. De plus amples informations sur ces activités figurent dans les sections régionales et sous-régionales pertinentes du présent rapport.

3.4.1.2 *Résistance aux agents antimicrobiens*

Donnant suite à la [Résolution n° 26](#) adoptée par l'Assemblée au cours de sa 83^{ème} Session générale (mai 2015), l'OIE a poursuivi ses activités visant à combattre la RAM et à promouvoir l'utilisation prudente des antimicrobiens chez les animaux.

Une nouvelle campagne de collecte, analyse et déclaration de données destinées à alimenter la **Base de données mondiale sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux** a été réalisée. Avec le soutien financier du gouvernement du Royaume-Uni par l'intermédiaire du Fonds Fleming, les Membres de l'OIE ont pu avoir accès au [Cinquième rapport annuel sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux](#), publié en avril 2021. Ce rapport comprend, pour la plupart des Membres de l'OIE, une analyse des quantités d'antimicrobiens corrigée au moyen d'un dénominateur de biomasse animale (mg/kg). Pour la première fois, l'OIE a pu dégager des tendances sur la période 2015–2017, pour 69 Membres, mettant en évidence un déclin global de 34 % de l'utilisation des agents antimicrobiens au niveau mondial. Cette tendance semble être confirmée par les résultats préliminaires de la sixième campagne de collecte de données, qui comprend des données de 155 Membres de l'OIE. L'implication du Siège de l'OIE a bénéficié du soutien actif de toutes les Représentations régionales et sous-régionales, avec plus de 600 courriels échangés et 16 visioconférences avec plus de 180 représentants de Membres de l'OIE. Pour la deuxième fois consécutive, les participants ont privilégié l'option de déclaration la plus détaillée, et près d'un tiers d'entre eux ont utilisé l'outil de calcul Excel préalablement développé par l'OIE, ce qui a permis de générer des tableaux et des graphiques pouvant être utilisés au niveau national. Enfin, la septième campagne de collecte de données a été lancée à la mi-septembre 2021, avec un [nouveau formulaire](#) destiné à aider encore davantage les Membres à lutter contre la RAM dans l'aquaculture.

D'autres actions visant à améliorer significativement la qualité et l'exhaustivité de la Base de données mondiale sur l'utilisation des antimicrobiens ont également été menées au cours de l'année 2021.

Un nouveau système interactif de collecte, analyse et utilisation des données a été mis au point en tenant compte des besoins et des attentes des Membres. De plus, il s'est enrichi du retour d'expérience des experts externes nommés par le Groupe de travail de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens, des observateurs de l'OMS, de la FAO et du projet ESVAC (*European Surveillance of Veterinary Antimicrobial Consumption* – Surveillance européenne de la consommation d'agents antimicrobiens à usage vétérinaire). Une expérience pilote sera lancée au cours du premier semestre 2022, avec pour objectif que le nouveau système soit opérationnel, pour tous les Membres de l'OIE, avant la fin de l'année 2022. Dès lors, les Membres de l'OIE utiliseront ce nouveau système pour leurs déclarations relatives à l'utilisation des antibiotiques, en y accédant via un portail pays sécurisé et confidentiel leur permettant de visualiser l'historique de leurs données, d'accéder à cet historique, et d'utiliser des tableaux de bord téléchargeables utilisables au niveau national.

¹² <https://apps.who.int/gb/inb/>

Par ailleurs, des activités inter-organisations sont en cours pour que les données des Membres de l'OIIE (données mondiales et régionales uniquement) puissent être intégrées au système TISSA (*Tripartite Integrated System for Surveillance on Antimicrobial Resistance and Use* – Système tripartite unifié de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de surveillance de l'utilisation de ces produits).

La création de moyens de collecte des données au niveau des exploitations a également commencé grâce à une collaboration ciblée avec les Représentations régionales et sous-régionales en Asie et avec des collègues de la FAO. Des lignes directrices régionales conjointes, qui fournissent des options méthodologiques pour concevoir des programmes de suivi de l'utilisation des antimicrobiens au niveau des exploitations, ont été rédigées après des consultations comptant plus d'une centaine de participants.

L'OIIE réalise un travail considérable en tant que membre fondateur de la **Tripartite sur la RAM**. Elle a activement contribué à la rédaction d'un cadre stratégique, un travail conjoint auquel le PNUE s'est associé. Le lancement de ce cadre stratégique, qui prend appui sur le **Plan d'action mondial pour combattre la RAM**, est prévu pour début 2022. L'OIIE a également apporté son concours à la conception et au déploiement du Cadre de suivi et évaluation du Plan d'action mondial (*Monitoring and Evaluation Framework for the Global Action Plan* – GAP M&E), ainsi qu'à l'organisation de six cycles successifs [d'enquêtes tripartites d'auto-évaluation nationale sur la RAM](#). Parmi les autres livrables importants de l'année 2021, plusieurs ont été produits par le Groupe de direction mondial sur la RAM (*Global Leaders Group on AMR*), par exemple un plan de travail comportant des indicateurs de performance validés, ou encore des publications visant à contribuer à sensibiliser les décideurs politiques. La Tripartite sur la RAM a rédigé les termes de référence d'une plateforme de partenariat multipartite, qui s'inspirent des résultats d'une enquête mondiale qui a reçu près de 700 réponses. L'OIIE a pris une part active à la rédaction du document [Résistance aux antimicrobiens et plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : orientations pour les équipes de pays des Nations Unies](#), publié fin 2021. Le secrétariat conjoint de la Tripartite sur la RAM a assuré, en outre, le secrétariat du Fonds fiduciaire multipartenaires sur la RAM (*Multi-Partner Trust Fund on Antimicrobial Resistance* – AMR MPTF). Ce travail a véritablement démarré en 2021, avec la mise en œuvre de quatre projets mondiaux et de huit programmes pays (Cambodge, Éthiopie, Ghana, Indonésie, Kenya, Maroc, Tadjikistan et Zimbabwe). Cela a conduit à une meilleure coordination multisectorielle dans les pays, à une sensibilisation accrue et à un accroissement des moyens des services officiels. L'OIIE gère la subvention nationale pour le Kenya et la subvention mondiale du GAP M&E financées via le Fonds fiduciaire multipartenaires. D'autres pays (par ex. le Pérou) se portent peu à peu candidats et bénéficient de ce programme. Enfin, l'inclusion du PNUE dans le Secrétariat conjoint de la Tripartite sur la RAM a été validée en 2021. L'OIIE est heureuse d'accueillir le PNUE dans ces travaux car ce fait reflète une prise de conscience accrue de l'importance de l'environnement dans le développement de l'antibiorésistance. Dans toutes les activités menées par la Tripartite et le PNUE, l'OIIE met l'accent sur l'importance de disposer de systèmes de santé animale solides et d'une approche « Une seule santé » impartiale face à l'antibiorésistance.

En 2021, l'OIIE a commencé à mettre en œuvre son plan de travail sur la RAM dans l'aquaculture, conformément à la [Stratégie de l'OIIE pour la santé des animaux aquatiques 2021–2025](#). Un réseau d'experts en aquaculture a été mis en place ; il s'est réuni six fois et a produit d'importantes informations de terrain (ses [rapports](#) sont disponibles en ligne). L'OIIE a pris part à une série de manifestations externes à l'Organisation, contribuant ainsi à accroître la communication sur le sujet. Un groupe *ad hoc* d'experts de l'OIIE a commencé à préparer un référentiel technique sur les antibiotiques autorisés utilisés chez les animaux aquatiques (les [rapports de réunion](#) correspondants sont disponibles en ligne). À terme, ce document aidera les Membres à élaborer leurs propres instructions pour le traitement des maladies bactériennes des poissons et des crustacés en aquaculture. L'OIIE a également contribué à la révision du projet AMR MPTF d'Outil tripartite « Une seule santé » d'évaluation juridique de la législation relative à la RAM, en incluant une vision impartiale de l'antibiorésistance dans l'aquaculture.

Le 6^e Cycle de séminaires de formation des points focaux nationaux pour les produits vétérinaires s'est achevé, et un nouveau sujet a été abordé : l'amélioration de l'accès à des produits vétérinaires de qualité et le maintien du soutien aux initiatives de la Coopération internationale sur l'harmonisation des exigences techniques pour l'enregistrement des médicaments à usage vétérinaire (VICH)¹³. À cet égard, un compte rendu du dernier Forum de sensibilisation du programme VICH a été envoyé en avril 2021 à tous les Membres de l'OIE. De plus les Membres ont été informés, en octobre 2021, que des changements étaient à envisager dans deux chapitres du *Manuel terrestre* : Chapitre 1.1.8. « Principes de production des vaccins vétérinaires » et Chapitre 2.3.4. « Exigences minimales pour la production et le contrôle qualité des vaccins », de façon que ces deux chapitres prennent en compte l'instruction GL59 du VICH sur l'harmonisation des critères d'exemption de réalisation de tests d'innocuité sur animaux de laboratoire applicables à des lots de vaccins à usage vétérinaire.

Les Points focaux nationaux pour les produits vétérinaires ont contribué avantageusement à :

- la mise à jour (ou nouvelle version) du manuel [*How to set up a pharmacovigilance system for veterinary medicinal products*](#), qui devrait être finalisée et paraître en 2022 ;
- la rédaction d'instructions relatives à l'utilisation des médicaments antiparasitaires. En décembre 2021, un groupe d'experts constitué à cet effet a fait paraître la publication [*Usage responsable et prudent des produits chimiques anthelminthiques en vue d'aider à contrôler la résistance aux anthelminthiques chez le bétail au pâturage*](#) ;
- la création d'un système d'assistance pour le suivi de la qualité des produits vétérinaires. Réciproquement, l'OIE a fourni un complément d'expertise technique sur **les produits vétérinaires de qualité inférieure et les produits vétérinaires falsifiés**, grâce à son engagement aux côtés de ses Centres collaborateurs (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail [ANSES] en France, Laboratoire national d'essai vétérinaire au Japon et EISMV au Sénégal) et de partenaires externes compétents en la matière, tels que HealthforAnimals, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'OMS. De surcroît, l'OIE a lancé une expérience pilote sur un système d'information et d'alerte concernant les produits vétérinaires de qualité inférieure et les produits falsifiés. Quatorze Membres de l'OIE ont accepté de prendre part à cette expérience pilote : Arménie, Bahreïn, Colombie, Costa Rica, Émirats Arabes Unis, Eswatini, Éthiopie, Ghana, Malawi, Népal, Sénégal, Taipei Chinois, Tanzanie et Zimbabwe. Les outils utilisés dans ce système ont été mis au point au Siège de l'OIE d'après l'expérience et le retour d'expérience des Représentations régionales et sous-régionales de l'OMS et de l'OIE. De plus, il convient de souligner les actions que la Représentation régionale de l'OIE pour les Amériques a menées afin de concevoir une application pour smartphone pour encourager la participation du secteur privé¹⁴.

3.4.1.3 Rage

Mettre un terme à la mortalité humaine due à la rage transmise par les chiens demeure une priorité pour l'OIE. L'OIE voit dans l'élimination de la rage un modèle de mise en œuvre d'« Une seule santé » et une manière concrète et durable de renforcer les systèmes de santé humaine et de santé animale.

Le Réseau technique de l'OIE sur la rage poursuit ses activités en tant que dispositif de coordination interne. Cinq réunions se sont tenues en 2021, ce qui a facilité la communication des informations les plus récentes et le retour d'expérience entre Siège et

¹³ Le VICH est un programme trilatéral (Union européenne/Japon/États-Unis) qui vise à harmoniser les exigences techniques pour l'enregistrement des produits vétérinaires. Ce programme prévoit également une harmonisation élargie à d'autres pays [What is VICH \(vichsec.org\)](http://www.vichsec.org).

¹⁴ Dans le cadre du projet tripartite sous-régional sur trois ans dénommé « *Œuvrons ensemble pour lutter contre la résistance aux agents antimicrobiens* » dirigé par l'OIE, la FAO et l'Organisation panaméricaine de la santé, sur financement de la Commission européenne.

Représentations régionales et sous-régionales.

▪ Banque de vaccins de l'OIE contre la rage

La banque de vaccins de l'OIE contre la rage apporte son soutien aux Membres en encourageant la vaccination massive des chiens avec des vaccins dont la fabrication satisfait aux normes internationales de l'OIE. En 2021, 189 500 doses de vaccin ont été livrées à quatre pays (Brunei, Érythrée, Gabon et Namibie) et un nouvel appel d'offres a été lancé. À l'issue du processus de sélection, deux fabricants ont été choisis pour contribuer à la banque de vaccins de l'OIE de janvier 2022 à décembre 2025.

▪ Soutien à la conception de programmes régionaux et de programmes nationaux d'élimination de la rage transmise par les chiens

L'OIE apporte son soutien aux Membres qui souhaitent concevoir et appliquer un programme national d'élimination de la rage transmise par les chiens qui soit durable et qui repose sur "Une seule santé". En 2021, la Namibie et les Philippines ont été les premiers pays dont le programme officiel de contrôle de la rage ait été validé par l'OIE, ce qui constitue un jalon important pour l'élimination de la rage. Pour soutenir les pays d'Asie du Sud-Est dans leurs efforts, un atelier sous-régional s'est tenu en juillet 2021 afin de débattre des normes internationales de l'OIE relatives à l'auto-déclaration d'absence de rage et à la validation des programmes officiels nationaux de lutte contre la rage.

L'OIE a permis à cinq pays d'Afrique de l'Est (Burundi, Érythrée, Ouganda, Rwanda, Soudan), trois pays d'Afrique australe (Botswana, Lesotho, Zambie) et quatre pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Niger, Sierra Leone, Togo) de bénéficier d'une aide technique pour la conception de leurs programmes nationaux de lutte contre la rage transmise par les chiens, et il est question de soutenir deux pays d'Afrique de l'Ouest supplémentaires (Gambie, Guinée-Bissau) en 2022.

Plusieurs pays d'Asie (Cambodge, Inde, Laos, Myanmar, Sri Lanka) ont bénéficié d'une assistance pour actualiser leur plan stratégique national. En coopération avec la Tripartite et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'OIE soutient également la mise à jour de la stratégie de l'ASEAN pour l'élimination de la rage. L'Inde a lancé son plan multisectoriel en septembre 2021, le Bhoutan a réformé son plan national au profit d'un plan multisectoriel, et le Sri Lanka est en phase de conception d'un plan multisectoriel.

▪ Soutien technique à la mise en œuvre des programmes nationaux d'élimination de la rage transmise par les chiens

Dans plusieurs pays, l'OIE a fourni un appui technique pour la mise en œuvre du programme national d'élimination de la rage transmise par les chiens. Il s'est agi, notamment, de soutenir l'élaboration d'un projet pilote de gestion des populations canines en Guinée, et de soutenir des campagnes de vaccination massive des chiens, des campagnes de formation à la communication sur la rage et des campagnes de formation des vaccinateurs et des techniciens zoosanitaires dans des pays d'Afrique australe.

En 2021 l'OIE a organisé des réunions nationales et régionales sur la rage et des ateliers de formation en distanciel, notamment : atelier régional sur l'épidémiologie de la rage (Afrique du Nord) ; atelier sur le risque d'incursion de la rage, le plan d'alerte et la communication, avec exercice de simulation (Asie-Pacifique) ; webinaire sur la vaccination massive des chiens (Association sud-asiatique de coopération régionale [SAARC]) ; 4^e atelier régional sur le contrôle des populations de chiens errants pour les pays des Balkans.

▪ Promotion et communication

L'OIE apporte son soutien aux actions de sensibilisation. Ce fut le cas de la célébration de la Journée mondiale de la rage 2021, en Asie-Pacifique, Afrique, Europe et Moyen-Orient, avec une forte activité sur les réseaux sociaux, atteignant 277 072 personnes sur Facebook et 6 986 personnes sur Instagram (compte ouvert récemment). De plus, 144 712 avis ont

été enregistrés sur Twitter et 99 295 sur LinkedIn sur la période du 9 août au 29 septembre 2021. Sur le site web de l'OIE récemment rénové (mai 2021), le portail optimisé sur la rage a comptabilisé 25 828 visiteurs entre sa mise en service le 2 juin 2021 et la fin de l'année 2021. Les activités d'élimination de la rage ont également été mises en lumière lors de réunions de haut niveau, comme la 24^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique ou la réunion du Comité technique élevage de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC).

▪ *Soutien au diagnostic de la rage*

Le Réseau des Laboratoires de référence de l'OIE pour la rage (RABLAB) a été créé en 2021 pour soutenir l'OIE et ses Membres pour la surveillance et le diagnostic de la rage. Trois réunions se sont tenues au cours de la période objet du présent rapport ; le RABLAB a fourni un argumentaire scientifique en appui aux amendements proposés au Chapitre 8.14 du *Code terrestre* au sujet des dispositions relatives aux importations de chiens en provenance de pays ou de zones infectés par le virus de la rage, et il a rédigé des recommandations pour un programme officiel de contrôle de la rage transmise par la faune sauvage.

Au cours de cette période, les projets de jumelage sur la rage se sont poursuivis entre l'Institut de recherche vétérinaire d'Onderstepoort (Afrique du Sud) et le Centre national de diagnostic et de recherche en santé animale (Éthiopie), et entre l'ANSES (France) et l'Institut Pasteur (Tunisie). Un nouveau projet de jumelage a été lancé entre l'Agence de santé animale et végétale (*Animal and Plant Health Agency*) du Royaume-Uni et le Laboratoire central vétérinaire de la Sierra Leone.

En 2021, l'OIE a organisé (en mode virtuel) plusieurs ateliers nationaux et régionaux de formation des laboratoires sur la rage, comme par exemple un atelier régional sur le diagnostic de la rage (Burkina Faso, Niger et Sénégal), une série de formations sur le diagnostic sérologique de la rage (région SAARC) ou encore un atelier régional de formation sur les techniques d'épidémiologie moléculaire pour la rage (Asie-Pacifique). Le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et le Népal ont commencé à utiliser la technique de prélèvement occipital pour le diagnostic de la rage, suite à la formation que l'OIE avait organisée en 2020 en distanciel.

▪ *Plan stratégique mondial "Zero by 30"*

Le Forum "Tous unis contre la rage", lancé en 2020 par l'OIE en collaboration avec la FAO et l'OMS, a mis en place trois groupes de travail sur des actions prioritaires de soutien à la mise en œuvre du plan stratégique mondial qui vise à en finir, d'ici à 2030, avec la mortalité humaine due à la rage transmise par les chiens. Le premier groupe se penche plus particulièrement sur l'utilisation efficace de vaccins, de médicaments, d'outils et de technologies pour renforcer les systèmes de surveillance, le deuxième se concentre sur le soutien stratégique et opérationnel aux pays, enfin le troisième s'occupe de la promotion et de la mobilisation des ressources. Ces groupes de travail englobent plus de 30 institutions qui s'efforcent collectivement de promouvoir les actions et les réalisations qui soutiennent les activités des pays destinées à mettre un terme à la mortalité humaine due à la rage transmise par les chiens. L'OIE, associée à ses partenaires de la Tripartite, a organisé une série de webinaires en 2021 pour présenter les progrès réalisés par ces groupes de travail et faire connaître leurs réalisations auprès des Membres et autres parties prenantes. Entre 200 et 400 participants, représentant les secteurs de la santé humaine et de la santé animale de 92 pays, ont assisté à chaque webinaire.

3.4.1.4 *Influenza zoonotique*

L'OIE a continué de coordonner le Réseau OIE/FAO d'expertise sur l'influenza animale (OFFLU) ; de plus, elle assure le Secrétariat de l'OFFLU et la mise à jour du site web de l'OFFLU. Ce site web a été rénové afin d'offrir aux internautes de meilleures prestations et davantage de convivialité, et son nom de domaine a été modifié (www.offlu.org).

En 2021, [l'épidémie de grippe aviaire](#) a continué de menacer la santé animale et la santé humaine partout dans le monde, avec un grand nombre de foyers signalés et des millions de volailles atteintes sur les continents d'Afrique, Asie et Europe.

En réponse à cette épidémie, les experts de l'OFFLU se sont mobilisés pour partager les données épidémiologiques et les données d'expérimentation, ainsi que les protocoles de diagnostic nécessaires pour étayer les mesures de surveillance et de contrôle et pour constituer des partenariats techniques avec les laboratoires nationaux. Le rapport de la réunion du Comité directeur et exécutif est disponible [en ligne](#).

Voici, ci-après, des exemples de documents techniques (en anglais) qui ont été élaborés pour soutenir les efforts nationaux de surveillance et de contrôle :

- [Déclaration de l'OFFLU sur l'influenza aviaire](#)
- [Déclaration concernant un foyer d'infection par un virus de l'influenza aviaire de haute pathogénicité H5N1 à Terre-Neuve \(Canada\)](#)
- [Le point sur la situation mondiale de l'influenza aviaire](#)
- Mise à jour des recommandations relatives aux vaccins contre la grippe équine pour l'année 2021. Ces recommandations sont fondées sur les données épidémiologiques et de surveillance.

Les activités techniques du réseau produisent des résultats concrets qui contribuent à limiter les risques que constituent les virus d'influenza animale zoonotique pour la santé publique et la santé animale. Des résultats notables sont présentés dans les paragraphes ci-après.

L'OFFLU et l'OMS sont régulièrement en communication pour partager des données de santé publique et de santé animale afin d'actualiser en permanence les évaluations de risque à l'interface animal/humain, comme par exemple la préparation à une pandémie. L'OFFLU a participé aux réunions de l'OMS de février et septembre 2021 sur la composition des vaccins et a communiqué 298 séquences de virus H5, 1 séquence de virus H7 et 17 séquences de virus H9 de grippe aviaire, couvrant plus de 30 pays en Europe, Asie, Moyen-Orient, Afrique, Océanie et Amériques. De plus, 495 séquences de virus H1 et 304 séquences de virus H3 de grippe porcine ont été fournies. Les données antigéniques ont été générées au moyen de l'épreuve d'inhibition de l'hémagglutination utilisant des réactifs de furet fournis par le Centre collaborateur de l'OMS et l'OFFLU. Les [rapports](#) sont disponibles en ligne.

En octobre 2020, les experts de l'OFFLU ont mis à jour le document qui fournit des informations sur les séquences d'acides aminés au niveau des sites de clivage pour les virus de l'influenza A ; ces informations permettent, au moyen d'analyses moléculaires, de faire la distinction entre les virus influenza A de faible et de haute pathogénicité. Le document mis à jour inclut les séquences du virus H7N7 qui circulait en Australie en 2020 et celles de souches européennes du virus H5N8 en circulation depuis peu. Ces informations, auxquelles le chapitre du *Manuel terrestre* sur l'influenza aviaire se réfère, sont disponibles [en ligne](#).

L'OIE continue de faire le suivi des nouveaux foyers d'influenza aviaire notifiés dans OIE-WAHIS et génère des rapports sur la situation de l'influenza aviaire au niveau mondial et au niveau régional. Ces rapports indiquent sommairement les principaux risques à l'origine de ces incidents – comment les souches interagissent avec les hôtes (les oiseaux sauvages et les volailles, ainsi que, parfois, les humains) et l'environnement (saisonnalité et climat, modes d'élevage, écosystèmes) – et comment les événements peuvent évoluer dans les mois à venir. La fréquence de production de ces rapports dépend en grande partie du nombre et de la gravité des notifications de foyers d'influenza aviaire reçues via OIE-WAHIS. Ces [rapports](#) sont disponibles en ligne.

3.4.1.5 Tuberculose

Étant donné que la tuberculine bovine de référence internationale (TBRI) était en train de s'épuiser et de se détériorer, l'OIE a constitué un groupe *ad hoc* chargé d'en développer une nouvelle. En 2021, ce groupe s'est rencontré à quatre reprises, en mode virtuel, afin de se mettre d'accord sur un protocole et d'étudier les résultats du troisième essai visant à vérifier la sensibilité de la TBRI chez le cobaye en utilisant une souche vivante de *Mycobacterium bovis* ; cet essai a été mené par le Laboratoire de référence de l'OIE en Argentine. L'activité (puissance) de la tuberculine candidate étant estimée plus faible que prévue, il s'avère nécessaire de mener des études supplémentaires, notamment pour évaluer la possible dégradation de l'actuelle TBRI et pour évaluer sa précipitation (agrégation) au moyen d'un analyseur granulométrique. Le groupe *ad hoc*, avec le soutien de la Commission des normes biologiques, poursuivra ces tâches au cours de l'année 2022, dans l'idée de proposer la nouvelle TBRI pour adoption lors de la Session générale de 2023.

L'OIE a régulièrement rencontré la FAO et l'OMS afin de coordonner les activités tripartites de mise en œuvre de la [Feuille de route pour la tuberculose zoonotique](#). Cette Feuille de route dresse une liste de dix actions prioritaires. Elle repose sur l'approche "Une seule santé" et reconnaît l'interdépendance des secteurs de la santé humaine et de la santé animale pour faire face aux conséquences sanitaires et économiques majeures de la tuberculose zoonotique. Cette Feuille de route préconise des actions claires et immédiates, que chacun peut mener, dans différents secteurs et différentes disciplines, pour contrer la tuberculose zoonotique, et elle définit les étapes de ces actions à court et moyen terme.

3.4.1.6 Coronavirus responsable du syndrome respiratoire du Moyen-Orient

Dans le prolongement des précédentes réunions techniques sur le coronavirus responsable du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV) organisées par la FAO, l'OIE et l'OMS, une réunion technique mondiale tripartite s'est tenue en mode virtuel en novembre 2021. Cette réunion, qui a rassemblé des experts de santé publique et de santé animale ainsi que des représentants des Ministères de la santé et de l'agriculture de plusieurs régions, a permis :

- de présenter les dernières découvertes scientifiques et l'expérience des pays en matière de MERS-CoV ;
- de discuter des dispositifs de coordination et de communication entre les secteurs de la santé animale, de la santé publique et de l'environnement en matière d'anticipation et de riposte face aux épidémies en général et au MERS-CoV en particulier ;
- de mettre en évidence que les travaux sur le MERS-CoV contribuent à l'effort planétaire contre le SARS-CoV-2 et que les enseignements tirés du COVID-19 vont contribuer au contrôle et à la prévention du MERS-CoV et d'autres coronavirus zoonotiques émergents ;
- de présenter les actions et les recherches à mener en priorité pour continuer à faire progresser le contrôle et la prévention du MERS-CoV.

3.4.1.7 Santé de la faune sauvage

En mai 2021, lors de la 88^{ème} Session Générale de l'OIE, la [Résolution 31](#) « Comment l'OIE peut aider les Services vétérinaires à atteindre une résilience Une seule santé » a été adoptée par les Membres de l'OIE. La résolution souligne l'importance de développer, d'investir et d'améliorer la gestion de la santé de la faune sauvage, de renforcer les partenariats existants dans les secteurs de la faune sauvage et de l'environnement et de mettre en œuvre l'approche Une seule santé.

C'est pourquoi, avec l'aval de ses Membres, l'OIE a travaillé à la conversion du [Cadre sanitaire pour la faune sauvage](#) élaboré en 2020 en un programme fonctionnel qui englobe les activités de l'OIE en matière de santé de la faune sauvage au sens large, y compris le projet EBO-SURSY (financé par l'Union européenne), tout en contribuant pleinement au 7^{ème} Plan stratégique de l'OIE. Cette initiative a été rendue possible grâce au soutien généreux de donateurs tels que l'Agence allemande de développement (GIZ), le BMZ, le gouvernement australien et les Centres de contrôle et de prévention des maladies (CDC) des États-Unis.

En 2021, l'accent a été mis principalement sur le développement de la structure et de la gouvernance du programme ; il s'agissait notamment d'élaborer le plan de gestion et un plan de mise en œuvre quinquennal, de mettre en place une équipe, de garantir le financement, de réactiver et de lancer des partenariats internationaux, et de lancer plusieurs activités pour affiner les besoins et définir une base de référence, tout en s'alignant sur les travaux du Groupe de travail sur la faune sauvage.

▪ Temps forts de 2021

Un Groupe *ad hoc* de l'OIE, composé d'experts de divers horizons professionnels et bénéficiant de l'engagement d'organisations internationales clés, a travaillé à l'élaboration de lignes directrices sur la réduction du risque de propagation des maladies le long de la chaîne de valeur du commerce des espèces sauvages. Plus spécifiquement, le Groupe *ad hoc* identifie des stratégies pour réduire et gérer le risque de propagation d'agents pathogènes par des animaux sauvages et des produits d'animaux sauvages aux humains le long de la chaîne de valeur du commerce des espèces sauvages ; il établit une méthodologie et un cadre d'évaluation des risques pour identifier les voies à haut risque ; et il fournit des orientations sur le suivi et l'évaluation. Les lignes directrices seront publiées en 2022.

Une enquête envoyée aux Membres de l'OIE en 2020 afin de fournir des contributions à la conception du Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage a mis en évidence le fait que la législation était une priorité pour traiter les questions de santé de la faune sauvage. Souvent, les responsabilités en matière de gestion de la santé de la faune sauvage ne sont pas clairement attribuées à un secteur spécifique (environnement, Autorités vétérinaires, etc.). L'OIE a donc lancé un examen de la législation relative à la santé de la faune sauvage afin d'identifier les meilleures pratiques et de mieux comprendre la situation actuelle de ses Membres. Les résultats de cette consultation seront disponibles en 2022.

Comme cela a été souligné dans le Thème technique qui a conduit à la Résolution 31 susmentionnée, la notification des maladies de la faune sauvage (maladies non listées par l'OIE) a constitué un défi pour les Membres de l'OIE. L'amélioration de la surveillance mondiale des maladies de la faune sauvage passe par une meilleure notification des maladies à l'échelle mondiale, ce qui peut permettre une alerte précoce en cas de propagation d'agents pathogènes et favoriser la prévention. Le Programme de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage fournit les ressources et le cadre nécessaires pour aborder cette question de manière holistique. Dans un premier temps, il s'agira de procéder à un examen approfondi de l'objectif et de la signification du système de notification des maladies non listées par l'OIE (OIE-WAHIS-Wild) afin de simplifier la notification des maladies chez les animaux sauvages au profit des Membres et des systèmes de surveillance mondiaux.

Le renforcement de la collaboration intersectorielle et des partenariats internationaux est un facteur clé pour aborder correctement les questions de santé liées à la faune sauvage dans le cadre d'une approche Une seule santé. Par conséquent, l'OIE et les partenaires Tripartites, l'OMS et la FAO, intègrent le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) comme un partenaire supplémentaire dans ce domaine. En parallèle, un accord bilatéral formel entre le PNUE et l'OIE est en cours de préparation ; cet accord identifiera des actions concrètes pour établir une collaboration conjointe plus efficace afin d'intégrer les facteurs environnementaux dans la prise de décision concernant les questions de santé de la faune sauvage. En outre, les accords existants avec certains des partenaires de l'OIE qui se concentrent sur le commerce ou la conservation de la faune sauvage, tels que la CITES et l'Union internationale pour la conservation de la nature, sont en cours de révision pour refléter l'expansion du programme de santé de la faune sauvage de l'OIE et pour tirer parti des synergies et des complémentarités des domaines d'expertise respectifs des partenaires au profit de la santé mondiale.

3.4.2 Maladies animales transfrontalières

3.4.2.1 Contexte stratégique mondial

- Cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières au niveau mondial (GF-TADs)

Le Comité de gestion du GF-TADs est l'organe décisionnaire du GF-TADs ; il est co-présidé par la FAO et l'OIE. Le Comité de gestion est guidé par le Comité directeur mondial, qui rassemble des parties prenantes des secteurs public et privé de toutes les régions. Le Secrétariat mondial, dirigé par le coordinateur mondial de la FAO et soutenu par le coordinateur régional de l'OIE et le facilitateur mondial de la FAO, soutient le Comité de gestion dans l'organisation de toutes les activités du GF-TADs au niveau mondial qui ne sont pas couvertes par les groupes sur les maladies et assure la coordination avec ces mêmes groupes ainsi qu'avec les acteurs du GF-TADs au niveau régional.

Les réunions du Comité de gestion se sont tenues très régulièrement pour renforcer la dynamique de la gouvernance du GF-TADs, renforcer les liens entre les membres du Comité de gestion et accélérer le suivi des activités. En 2021, dix réunions du Comité de gestion ont eu lieu à distance (Comités de gestion 30 à 39). Les principaux résultats de ces réunions, qui ne concernaient pas des maladies animales transfrontalières spécifiques, ont été les suivants :

- l'élaboration et l'adoption de la [stratégie du GF-TADs pour 2021-2025](#), avec les trois objectifs suivants :
 - établir des stratégies pour les maladies animales transfrontalières prioritaires aux niveaux sous-régional, régional et mondial,
 - développer et maintenir des capacités pour prévenir et lutter contre les maladies animales transfrontalières,
 - améliorer la durabilité des stratégies de lutte contre les maladies animales transfrontalières prioritaires grâce à des partenariats multidisciplinaires ;
- l'élaboration de mandats génériques pour les Groupes de travail sur des maladies spécifiques, dans le but d'harmoniser les modes de fonctionnement des groupes et de promouvoir les synergies par des interactions régulières ;
- la validation et la diffusion des procédures opérationnelles normalisées sur la désignation, avec l'objectif de clarifier et d'introduire de la flexibilité dans les critères de désignation des activités dans le cadre du GF-TADs ;
- la mise en place d'un panel de partenariat et de financement du GF-TADs pour guider le Comité de gestion ;
- l'organisation de la 12e réunion du Comité directeur mondial, au cours de laquelle le Comité directeur mondial a lancé la nouvelle stratégie en présence de plus de cent participants, a engagé une discussion sur le Thème technique « Lever les obstacles à l'accès aux vaccins de qualité contre les maladies animales transfrontalières » et a émis 31 recommandations qui guideront ses activités au cours des prochains mois ;
- le suivi des recommandations du plan d'action précédent pour renforcer la gouvernance du GF-TADs aux niveaux mondial et régional et ses efforts de communication et de promotion ; par exemple, la reconnaissance du mécanisme de coordination du GF-TADs dans le contexte de la stratégie d'éradication de la peste des petits ruminants (PPR) lors de la 42e Session de la Conférence de la FAO en juin 2021.

Le GF-TADs au niveau régional

Les Comités de pilotage régionaux du GF-TADs, sous la direction de leurs présidents respectifs, assurent la coordination des principales parties prenantes des cinq régions pour soutenir les maladies animales transfrontalières prioritaires mondiales et régionales. Les Comités de pilotage régionaux sont soutenus par les Secrétariats régionaux du GF-TADs, chacun dirigé par la Représentation régionale de l'OIE correspondante avec le soutien des points de contact régionaux de la FAO pour le GF-TADs.

Les mises à jour correspondantes pour les cinq régions sont fournies ci-dessous.

▪ *Le GF-TADs pour l'Afrique*

La [10^e réunion du Comité de pilotage régional](#) du [GF-TADs pour l'Afrique](#) a été organisée du 6 au 8 octobre 2021. Cette réunion a permis de réactiver avec succès le GF-TADs dans la région Afrique et a donné les résultats suivants :

- les mandats du Comité de pilotage régional et du Secrétariat régional ont été adoptés.
- le Dr Nick Nwankpa, directeur par intérim du Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine, a été nommé à la présidence du Comité de pilotage régional ;
- les mandats du Groupe permanent d'experts de la peste porcine africaine et la stratégie régionale ont été discutés et adoptés par un vote majoritaire en ligne ;
- les maladies suivantes ont été identifiées comme prioritaires au niveau régional : la fièvre aphteuse, la PPR, la peste porcine africaine (PPA), la péripneumonie contagieuse bovine et la fièvre de la Vallée du Rift.

Des activités techniques ont eu lieu pour soutenir les efforts du groupe de travail sur la fièvre aphteuse et du Secrétariat pour la PPR au niveau des sous-régions et des épizones africaines concernées, afin de coordonner et de faire participer les pays par le biais de réunions régionales consacrées à la feuille de route. Par ailleurs, en ce qui concerne la PPA, l'analyse des risques liés aux importations et les activités préparatoires au futur lancement du Groupe permanent d'experts ont eu lieu au cours du dernier trimestre de 2021.

Grâce aux liens avec la Représentation régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient et sous l'égide du GF-TADs, les Membres d'Afrique de l'Est ont été formés aux avancées scientifiques en matière de surveillance, d'atténuation des risques et de contrôle de la fièvre de la Vallée du Rift par le biais d'un [webinaire interrégional](#). Grâce à la collaboration du Centre d'urgence de la FAO pour la lutte contre les maladies animales transfrontalières (Afrique de l'Est), de la Communauté d'Afrique de l'Est et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, les capacités des Membres de la sous-région de l'Afrique de l'Est ont été renforcées au moyen d'un séminaire de formation virtuel sur l'établissement de liens entre les technologies et les normes relatives à la fièvre de la Vallée du Rift afin de préserver les échanges commerciaux et les moyens de subsistance, et pour promouvoir une meilleure compréhension des normes internationales de l'OIE facilitant la sécurité des échanges commerciaux. Il est prévu que ces initiatives de renforcement des capacités conduisent à de meilleures approches du commerce du bétail entre l'Afrique et le Moyen-Orient.

▪ *Le GF-TADs pour les Amériques*

Le Dr Jaspinder Komal (Vice-président, Direction des sciences, Agence canadienne d'inspection des aliments, ancien Délégué du Canada auprès de l'OIE) a été réélu Président du Comité de pilotage régional du [GF-TADs pour les Amériques](#).

À la suite de l'émergence de la PPA sur le continent américain (République Dominicaine et Haïti), le Comité de pilotage régional s'est réuni à plusieurs reprises depuis le 31 juillet 2021 pour :

- informer et sensibiliser tous les pays de la région
- organiser un Comité régional de gestion des urgences sous l'égide du GF-TADs
- adopter un [Cadre régional visant à contenir et à prévenir la propagation de la PPA dans les Amériques](#).

Le GF-TADs régional a également participé à la XXI^e réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (coordonné par l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture [IICA]). Cela a abouti à la [Résolution ministérielle n°14](#), qui reconnaît le rôle et la pertinence du GF-TADs et lance un appel pour éviter la propagation de la PPA dans les Amériques.

Des activités techniques ont eu lieu pour organiser des formations à l'intention des vétérinaires et des producteurs de porcs sur la préparation, la prévention et le contrôle de la PPA, pour comprendre la capacité de réponse à la PPA dans la région, en particulier en ce qui concerne les capacités de diagnostic des laboratoires, et pour lancer des campagnes de sensibilisation ciblées auprès des parties prenantes concernées.

▪ *[Le GF-TADs pour l'Asie et le Pacifique](#)*

Le Dr Baoxu Huang, Délégué de la République populaire de Chine auprès de l'OIE et Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, a été nommé nouveau Président du Comité de pilotage régional du [GF-TADs pour l'Asie et le Pacifique](#) à partir de juin 2021.

À la suite de la consultation régionale organisée en juillet 2021 pour mettre à jour la stratégie régionale, un comité de rédaction composé de volontaires a été formé pour contribuer à l'élaboration de cette stratégie.

Une discussion sur les priorités du GF-TADs a eu lieu lors de la 32^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie qui s'est tenue en septembre 2021. La discussion a confirmé l'intérêt que portent les Membres de l'OIE à l'élaboration d'un cadre générique pour lutter contre les maladies animales transfrontalières et la pertinence d'inclure la dermatose nodulaire contagieuse parmi les maladies animales transfrontalières prioritaires au niveau régional.

Les activités techniques comprenaient la coordination des pays et des parties prenantes régionales sur les maladies prioritaires (PPA, influenza aviaire, fièvre aphteuse, dermatose nodulaire contagieuse, PPR), en fournissant des mises à jour scientifiques et des recommandations pratiques. En ce qui concerne la PPA, des procédures opérationnelles normalisées ont été élaborées de concert avec le réseau régional de laboratoires afin de garantir que les schémas de diagnostic de cette maladie en laboratoire tiennent compte du risque de souches peu virulentes. En outre, des documents de sensibilisation à la PPA ont été produits et diffusés, et des activités de renforcement des capacités sur l'évaluation des risques liés à la PPA, la sécurité biologique et la compartimentation ont été menées.

À la suite de l'introduction de la dermatose nodulaire contagieuse en Asie du Sud-Est, l'OIE a organisé les première et seconde réunions virtuelles de coordination concernant la dermatose nodulaire contagieuse en Asie du Sud-Est, respectivement le 11 juin et le 16 décembre 2021. La première Réunion de coordination sur la dermatose nodulaire contagieuse a été organisée pour informer les Membres quant à la situation de la dermatose nodulaire contagieuse aux niveaux mondial, régional et national, pour partager les outils disponibles en matière de prévention et de lutte contre la dermatose nodulaire contagieuse et pour offrir une plateforme de discussion sur diverses questions liées à la prévention et à la lutte contre la dermatose nodulaire contagieuse. Toutes les présentations et les documents relatifs à cette première réunion sont disponibles [en ligne](#).

La seconde Réunion de coordination sur la dermatose nodulaire contagieuse a été organisée pour faire le point sur la situation actuelle de la dermatose nodulaire contagieuse et les mesures de lutte mises en œuvre, en mettant l'accent sur la vaccination contre la maladie. Une discussion plénière a été organisée pour examiner les questions pratiques liées à la vaccination contre la dermatose nodulaire contagieuse, notamment l'accès à des vaccins de qualité. Toutes les présentations et les documents relatifs à cette réunion sont disponibles [en ligne](#). L'OIE a également préparé divers outils de communication pour sensibiliser les vétérinaires, le personnel de santé animale et les propriétaires de bétail à la dermatose nodulaire contagieuse.

Les foyers de peste équine en Thaïlande en mars 2020 et en Malaisie en septembre 2020 ont suscité de vives inquiétudes dans la région, car le dernier rapport sur la peste équine en Asie remonte à près de 60 ans. Cette maladie équine mortelle constitue un défi de taille pour l'industrie équine et les Services vétérinaires aux niveaux national et régional. L'OIE a identifié la nécessité d'élaborer des lignes directrices pragmatiques sur le contrôle des vecteurs de la peste équine dans le contexte asiatique, conformément au chapitre du *Code terrestre* de l'OIE consacré à la peste équine ([Chapitre 12.1](#)). La publication ainsi obtenue, intitulée [Peste équine : Lignes directrices de l'OIE pour le contrôle pratique de la transmission virale par la réduction du contact vecteur-hôte dans le contexte asiatique](#), est conçue pour aider les Membres de l'OIE en Asie à mieux prévenir et lutter contre la peste équine et d'autres maladies connexes transmises par le genre *Culicoides*. L'OIE a également mené une étude régionale sur l'élevage et les déplacements des équidés afin de recueillir des informations sur l'élevage et les déplacements des équidés en Asie du Sud-Est. Le rapport de l'étude est disponible [en ligne](#).

Le risque causé par deux maladies animales transfrontalières prioritaires affectant la faune sauvage a également été abordé, avec un projet portant sur l'évaluation et l'atténuation des risques liés à la PPA chez porcs sauvages dans les pays pilotes et un atelier portant sur la PPR chez la faune sauvage pour les pays d'Asie centrale (voir section 3.4.2.4 sur la PPR).

- [Le GF-TADs pour l'Europe](#)

À la suite du renouvellement de son mandat en décembre 2020, le Dr Bernard Van Goethem, Directeur de la préparation aux situations de crise dans le domaine alimentaire, des animaux et des plantes à la Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire de la Commission européenne, a présidé [le GF-TADs régional pour l'Europe](#) en 2021.

Les événements organisés en 2021 sous l'égide du GF-TADs étaient pour la plupart organisés régulièrement et pouvaient être tenus en ligne. Il s'agissait de trois réunions du Groupe permanent d'experts de la PPA, d'une réunion du Groupe permanent d'experts de la dermatose nodulaire contagieuse et d'une réunion du Groupe permanent d'experts de la rage. Ces réunions ont contribué à maintenir la dynamique des pays, à coordonner leurs activités et celles des parties prenantes qui sont actives dans la région, et à partager des informations scientifiques et techniques.

- [Le GF-TADs pour le Moyen-Orient](#)

Après sa nomination en octobre 2020, le Dr Ibrahim Qasim, Chef des Services vétérinaires d'Arabie Saoudite, a présidé [le GF-TADs pour le Moyen-Orient](#).

Le président du Comité de pilotage régional a fourni une mise à jour régionale du GF-TADs lors de la 16^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient qui s'est tenue virtuellement les 3 et 4 novembre 2021.

Les activités techniques ont également été soutenues par l'Organisation arabe pour le développement agricole (OADA), ce qui montre la capacité du GF-TADs à associer d'importants partenaires régionaux. Ces activités comprenaient une réunion de coordination sur la révision de l'outil de surveillance et d'évaluation de la PPR (ou PMAT) et les expériences de la première phase du programme mondial d'éradication (voir section 3.4.2.4 sur la PPR), ainsi qu'une mise à jour du plan stratégique relatif à la fièvre aphteuse et l'organisation éventuelle d'une réunion régionale consacrée à la feuille de route en matière de fièvre aphteuse (voir section 3.4.2.3 sur la fièvre aphteuse).

3.4.2.2 *Peste porcine africaine*

La peste porcine africaine reste une maladie prioritaire pour l'OIE, qui continue à soutenir les Membres dans leurs efforts de lutte contre cette maladie.

L'OIE a établi un groupe de coordination interne pour faciliter la communication des mises à jour et le partage des expériences et des leçons apprises entre le Siège et les Représentations régionales et sous-régionales. Six réunions ont eu lieu en 2021.

▪ *Promotion et communication*

Au cours de l'année écoulée, l'OIE a poursuivi l'élaboration, la révision et la diffusion de supports de communication sur la PPA destinés à un large éventail de parties prenantes, telles que la presse, les décideurs politiques, les vétérinaires, les éleveurs de porcs et les voyageurs. Des documents ont également été élaborés en collaboration avec des partenaires clés tels que la FAO, INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes et l'Organisation maritime internationale. Ces documents sont disponibles [en ligne](#).

Des campagnes de marketing ont été mises en œuvre à plusieurs occasions tout au long de l'année afin de mieux diffuser les outils dans les canaux de médias sociaux. À titre d'exemple, une campagne a été mise en œuvre après la notification de la maladie dans les Amériques, ciblant les voyageurs se rendant en République dominicaine. Cette campagne a atteint plus de cinq millions de personnes.

▪ *Renforcement des méthodes de diagnostic en laboratoire pour la peste porcine africaine*

Le siège de l'OIE continue de travailler en étroite collaboration avec ses Laboratoires de référence pour la PPA afin d'harmoniser, de standardiser, de valider et de mettre à disposition des épreuves de diagnostic de la PPA ; de fournir une expertise et une formation au personnel de l'OIE et à ses Membres en matière de diagnostic, de surveillance et de lutte contre la PPA ; et de collecter, d'analyser et de diffuser des informations épidémiologiques sur l'occurrence mondiale de la PPA et la caractérisation génétique.

Le [réseau de Laboratoires de référence pour la PPA de l'OIE](#) a été lancé en 2021 pour faciliter la collaboration entre les Laboratoires de référence et les laboratoires nationaux qui participent activement aux efforts de contrôle ou d'éradication de la maladie. Pendant la période concernée, des réunions régulières ont été organisées pour échanger des connaissances scientifiques et techniques sur les foyers importants de PPA, leur diagnostic et les mesures de lutte contre la maladie. En outre, le Réseau des Laboratoires de référence pour la PPA a publié un document sur les épreuves de diagnostic de la PPA disponibles dans le commerce pour des applications rapides sur le terrain ; il a rédigé un manuel de laboratoire sur les protocoles et les algorithmes permettant de détecter les variants virulents et les nouveaux variants émergents ; il a étudié les moyens d'établir une plateforme de partage d'informations en libre accès pour les données relatives aux séquences génomiques du virus de la PPA ; il a élaboré des programmes de formation pour aider les pays à risque et a permis à un certain nombre de pays de participer à des tests de compétence.

▪ *Rapports de notification et de situation de la peste porcine africaine*

L'OIE continue de surveiller la notification de l'apparition de la PPA par le biais du système OIE-WAHIS et produit des rapports sur la situation de la PPA aux niveaux mondial et régional. Après une interruption de plusieurs mois, la publication régulière (toutes les deux semaines) du rapport a repris en novembre 2021. Le rapport contient trois sections principales : (a) un résumé de la situation mondiale de la PPA depuis janvier 2020 ; (b) les mises à jour récentes reçues par l'OIE au cours des deux semaines précédentes ; et (c) une section de discussion où l'OIE fournit des recommandations compte tenu des changements récents dans la situation mondiale de la PPA. Ces rapports sont disponibles [en ligne](#).

▪ Activités de renforcement des capacités et de mobilisation

En juin 2021, l'OIE, avec le soutien de la FAO et sous l'égide du GF-TADS, a organisé un événement en ligne intitulé « Stop PPA : Partenariat public et privé pour réussir », auquel ont participé plus de 1 300 personnes de 132 pays. Les objectifs de l'événement étaient de montrer comment les partenariats public-privé peuvent contribuer à la prévention et au contrôle de la PPA, d'identifier les opportunités de partenariat, de promouvoir la mobilisation des parties prenantes et de faciliter les partenariats public-privé dans la mise en œuvre de l'initiative GF-TADS pour le contrôle mondial de la PPA. Le matériel élaboré dans le cadre de cette initiative est disponible [en ligne](#).

▪ Soutien technique à la mise en œuvre des stratégies régionales et nationales de prévention et de contrôle de la peste porcine africaine

Les Représentations régionales et sous-régionales de l'OIE ont coorganisé ou participé à plusieurs réunions et ateliers nationaux et régionaux virtuels sur la PPA en 2021, notamment les suivants :

- [Atelier sur la compartimentation de la PPA pour les régions Asie et Pacifique](#)
- [Deuxième Réunion de coordination sous-régionale sur la PPA pour l'Asie du Sud-Est](#)
- [Troisième Réunion de coordination sous-régionale sur la PPA pour l'Asie du Sud-Est](#)
- [Formation régionale sur l'analyse des risques liés à la peste porcine africaine lors de l'importation](#) (Membres africains anglophones)
- Soutien à la [formation sur les mesures de lutte contre la PPA à destination des pays russophones](#)
- Formation des inspecteurs vétérinaires sur la lutte contre la PPA organisée par le Centre collaborateur de l'OIE pour le diagnostic et le contrôle des maladies animales en Europe de l'Est, en Asie centrale et en Transcaucasie (Centre fédéral de santé animale) à destination des pays russophones.

En ce qui concerne le développement d'outils, la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Asie du Sud-Est, en collaboration avec la *City University* de Hong Kong, a lancé une étude régionale d'[évaluation des risques transfrontaliers liés à la PPA](#) en Asie du Sud-Est et en Chine. Cette étude vise à (a) décrire les voies à risque de propagation transfrontalière de la PPA en Asie du Sud-Est, en Chine, au Timor Leste et en Papouasie-Nouvelle-Guinée ; et (b) élaborer des recommandations pour que l'OIE et ses Membres envisagent des mesures d'atténuation des risques et des activités de suivi. L'un des principaux résultats du projet est un [manuel](#) destiné à guider les pays dans la réalisation d'une évaluation transfrontalière des risques liés à la PPA.

▪ Activités en réponse à la détection de la PPA dans les Amériques

Dans son rôle de Secrétariat régional du GF-TADS, la Représentation régionale de l'OIE pour les Amériques a coordonné la réponse aux foyers de PPA en République dominicaine et en Haïti. Sous l'égide du GF-TADS, l'OIE - en collaboration avec la FAO et des partenaires techniques et régionaux dont l'IICA, l'Organisme international régional de santé agricole (ou OIRSA), le Réseau de santé animale des Caraïbes, l'Agence caribéenne de santé agricole et de sécurité alimentaire, le Comité vétérinaire permanent du Cône Sud et le Secrétariat général de la Communauté andine - a coordonné plusieurs activités à l'appui du Groupe permanent d'experts de la PPA de la région des Amériques.

Les activités comprenaient l'organisation de réunions d'urgence pour échanger des informations et coordonner les efforts, notamment par la création d'un Comité régional de gestion des urgences et le déploiement d'une mission d'experts sur le terrain dans les pays touchés ; l'adoption du Cadre régional pour le confinement et la prévention de la propagation de la peste porcine africaine dans les Amériques ; et la réalisation d'enquêtes sur les besoins et les capacités des pays en matière de diagnostic de la PPA, de programmes de formation et de collaboration avec le Réseau de Laboratoires de référence

pour la PPA pour permettre l'accès à des méthodes de diagnostic de la PPA. De plus amples informations sur les événements organisés dans le cadre du GF-TADs sur le continent américain sont disponibles [en ligne](#).

L'OIE a soutenu la FAO dans son *Analyse des risques d'introduction et de transmission du virus de la PPA dans les Amériques*, dont les principales conclusions sont les suivantes : a) un manque de sensibilisation aux signes cliniques et aux mesures d'atténuation des risques de la part des acteurs de la chaîne de valeur ; b) un manque de capacités de diagnostic en laboratoire ; et c) une mauvaise notification due à l'absence d'indemnisation ou d'assurance après la détection et la destruction des animaux. À la suite de cette analyse, les bureaux de l'OIE de la région Amériques ont aidé les Membres de la région à renforcer leurs campagnes d'information sur la PPA, à renforcer les contrôles aux frontières, à améliorer les capacités de diagnostic des laboratoires, à promouvoir l'interdiction de nourrir les porcs avec des eaux grasses et à mettre en place des mesures de sécurité biologique de base dans les élevages de basse-cour.

En outre, deux cours de formation sur le transport de substances infectieuses (en espagnol et en anglais) ont été organisés avec l'Association du transport aérien international. Un programme de renforcement des capacités est également en cours d'élaboration pour améliorer le diagnostic de la PPA dans la région, avec le soutien des Laboratoires de référence pour la PPA de l'OIE.

▪ *Initiative du GF-TADs pour le contrôle de la peste porcine africaine à l'échelle mondiale.*

L'OIE a poursuivi la mise en œuvre des activités dans le cadre de l'Initiative mondiale de lutte contre la PPA du GF-TADs (l'Initiative mondiale), en collaboration avec la FAO et d'autres partenaires techniques. Lancée en juillet 2020, l'[Initiative mondiale vise à parvenir au contrôle de la PPA au niveau mondial](#).

Entre juillet 2020 et juin 2021, l'OIE a assuré la présidence du Groupe de travail du GF-TADs pour la lutte contre la peste porcine africaine, qui comprenait six membres issus du Siège et des bureaux régionaux de l'OIE et de la FAO. Le Groupe de travail sur la PPA est chargé de la coordination, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de l'Initiative mondiale, ainsi que de l'élaboration et du soutien des stratégies de lutte contre la PPA aux niveaux mondial et régional. Les principaux événements et activités liés à l'Initiative mondiale sont énumérés dans le plan opérationnel, disponible en ligne sur le site web [GF-TADs relatif à la PPA](#). En 2021, le [premier rapport annuel](#) de l'Initiative mondiale a été publié, soulignant ses progrès et présentant certaines des activités réalisées en 2020 en soutien aux trois objectifs de cette initiative.

Les activités des Groupes permanents d'experts de la PPA au niveau régional font partie intégrante de la mise en œuvre de l'Initiative mondiale et visent à renforcer le dialogue, la coopération et la coordination au niveau régional en matière de prévention et de contrôle de la PPA. L'OIE poursuit son soutien aux activités des Groupes permanents d'experts pour l'Europe, l'Asie et les Amériques, y compris l'organisation de réunions, la facilitation des échanges techniques et les activités de renforcement des capacités. L'OIE a également dirigé l'élaboration des mandats du Groupe permanent d'experts pour l'Afrique, et il est prévu que la première réunion du groupe ait lieu en 2022.

3.4.2.3 Fièvre aphteuse

La Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse, élaborée dans le cadre du GF-TADs, a été approuvée en 2012 pour une période de quinze ans. Au total, 80 Membres et non-Membres sont engagés dans la mise en œuvre du Processus de contrôle progressif de la fièvre aphteuse dans le but de réduire ou d'éliminer la circulation du virus de la fièvre aphteuse d'ici 2027. Leur progression tout au long de ce Processus de contrôle progressif a été suivie grâce aux évaluations réalisées lors des réunions organisées pour les régions de l'Afrique de l'Ouest en novembre 2021 et du Moyen-Orient en décembre 2021, et pour les réseaux d'épidémiologie et de laboratoire pour l'Eurasie occidentale en août 2021.

L'Asie du Sud reste une zone prioritaire et pour revitaliser les activités dans la région, une réunion consacrée au GF-TADs s'est tenue en novembre 2021 afin d'identifier les priorités pour 2022-2023. Un atelier sur les mises à jour des plans stratégiques en matière de fièvre aphteuse et du Processus de contrôle progressif dans les pays de l'Organisation arabe pour le développement agricole a été organisé en juin 2021 pour les Membres de l'OIE de la communauté économique régionale de cette organisation ; cet atelier a été l'occasion pour l'OIE et la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD) de la FAO de collaborer sur la formation en adoptant une approche fondée sur une feuille de route.

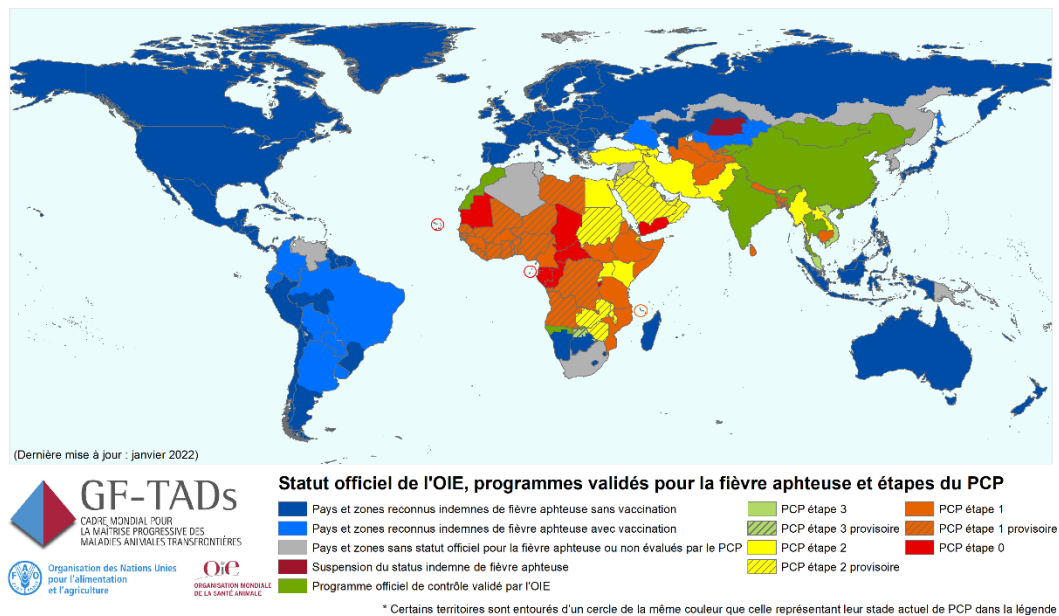
Après l'achèvement réussi de la phase 5 de la campagne de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine (SEACFMD) (2016-2020), la feuille de route SEACFMD 2021-2025 a été élaborée, puis approuvée lors de la 25^e réunion de la sous-commission SEACFMD en décembre 2020. La première année de la phase 6 de la campagne SEACFMD s'est concentrée sur le déploiement de la feuille de route SEACFMD 2021-2025 ; cela comprenait la préparation d'un plan de mise en œuvre de la feuille de route SEACFMD au niveau régional et national et le développement d'un cadre de suivi et d'évaluation de la feuille de route pour guider sa mise en œuvre et fournir des informations sur les progrès de la lutte contre la fièvre aphteuse. Ces activités ont été facilitées par des réunions régulières de gouvernance de la SEACFMD (réunion du Comité directeur de la SEACFMD, [24^e réunion des coordinateurs](#) nationaux, [réunion d'EpiNet/LabNet](#)) et des réunions bilatérales avec les Membres.

La figure 12 montre les Membres ayant le statut de pays indemne de fièvre aphteuse, ceux ayant un programme officiel de lutte contre la fièvre aphteuse approuvé par l'OIE et les stades correspondants du Processus de contrôle progressif de la fièvre aphteuse en décembre 2021. Grâce au soutien financier de ses partenaires de développement, l'OIE travaille conjointement avec la FAO avec l'appui d'EuFMD pour renforcer les capacités des Membres chez lesquels la fièvre aphteuse est endémique à mettre en œuvre la stratégie mondiale, par la fourniture d'outils du Processus de contrôle progressif de la fièvre aphteuse (PCP-FMD) et l'expansion du programme d'agents de soutien du PCP-FMD ; ces efforts se concentreront sur les Membres qui sont actuellement aux stades 0 à 3 du PCP-FMD. Les membres ont identifié le développement de leurs plans stratégiques comme un défi qui contribue à un manque de progression. La propagation et l'établissement de certains sérotypes de la fièvre aphteuse dans de nouvelles zones, comme le sérotype O en Afrique australe et le SAT2, continueront de préoccuper l'OIE et les Membres auront besoin de soutien pour contrôler la propagation de ces nouveaux sérotypes. L'OIE participe aux discussions concernant l'assistance technique sur les foyers de fièvre aphteuse de sérotype O.

Un examen externe de la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse a été lancé dans les sept régions. Après neuf ans de fonctionnement, l'expérience acquise et les enseignements tirés peuvent être utilisés pour revoir la Stratégie mondiale et identifier les progrès réalisés et les domaines à améliorer pour garantir la réalisation de son objectif d'ici 2027.

Le Comité de coordination mondial sur la fièvre aphteuse a été lancé et a tenu sa première réunion en septembre 2021. L'objectif principal de ce Comité de gestion mondial est d'offrir une plateforme pour échanger des expériences, faciliter la coordination, aligner les initiatives régionales de lutte contre la fièvre aphteuse et développer un plan d'action mondial harmonisé contre la fièvre aphteuse à l'horizon 2027.

Fig. 12 : Carte montrant la situation mondiale de la fièvre aphteuse, le statut officiellement indemne de fièvre aphteuse, les programmes de lutte contre la fièvre aphteuse approuvés et les stades du PCP-FMD des Membres de l'OIE, décembre 2021.



PCP : Processus de contrôle progressif

En plus de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse par le biais des activités du GF-TADs destinées aux Membres d'Europe, du Moyen-Orient, d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, EuFMD a formé un partenariat avec l'OIE sur les programmes de renforcement des capacités liés à la facilitation du commerce et à la mise en œuvre des normes de l'OIE. S'appuyant sur des collaborations antérieures fructueuses, un cours de formation conjoint OIE/EuFMD sur la sécurité des échanges et la lutte contre la fièvre aphteuse a été organisé en mars 2021 pour trois Membres de la région Europe ; cet atelier visait à améliorer la capacité des Membres à lutter contre la fièvre aphteuse, à promouvoir leurs progrès dans le cadre du PCP-FMD et à réduire ainsi le risque posé par la fièvre aphteuse dans la région.

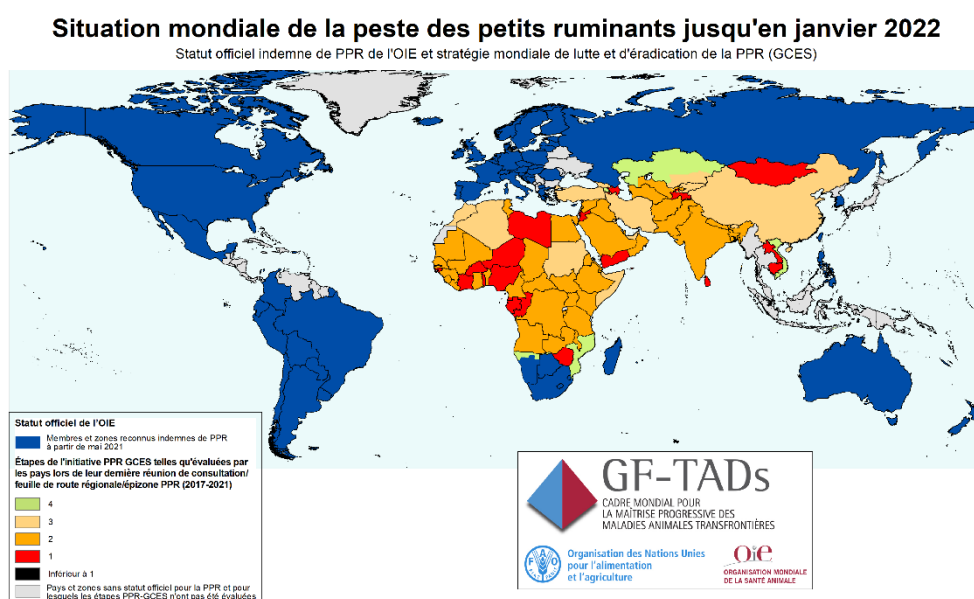
Le statut d'observateur de l'OIE au sein du Comité exécutif de l'EuFMD permet à l'Organisation de faire des recommandations sur le programme de travail EuFMD afin d'en améliorer l'impact. En 2021, la collaboration a été renforcée en identifiant des domaines clés tels que les systèmes de gestion de la formation (plateformes d'apprentissage en ligne), les partenariats public-privé, la surveillance et le maintien de statut. Les membres bénéficieront des atouts partagés de l'expertise technique de l'OIE et de la capacité d'EuFMD à organiser des formations via des plateformes d'apprentissage en ligne (centres d'apprentissage virtuels).

3.4.2.4 Peste des petits ruminants

En 2021, l'OIE et la FAO ont poursuivi leur collaboration sous l'égide du GF-TADs pour la mise en œuvre de la [Stratégie mondiale de contrôle et d'éradication de la PPR](#), en soutenant tous les partenaires impliqués dans les différentes régions.

Une équipe conjointe d'experts FAO/OIE a été convoquée pour entreprendre la révision du premier Programme mondial d'éradication de la PPR, d'une durée de cinq ans, et la formulation de la deuxième phase de ce programme (2022-2026). Les parties prenantes ont été consultées lors de réunions régionales (ou propres à une épizone) tenues dans presque toutes les régions ou épizones identifiées dans la Stratégie mondiale de contrôle et d'éradication de la PPR. Au cours de ces réunions, les Membres ont fourni une vue d'ensemble de leur situation actuelle en matière de PPR et des enseignements tirés de la première phase du Programme mondial d'éradication de la PPR, y compris les principales lacunes identifiées, les stratégies menées pour y remédier et les activités prioritaires à entreprendre. La figure 13 montre la situation mondiale en ce qui concerne la progression des Membres tout au long du processus en quatre étapes vers l'éradication de la PPR, comme indiqué lors des réunions susmentionnées.

Fig. 13 : Situation mondiale de la PPR par rapport à l'approche par étapes de la Stratégie mondiale de contrôle et d'éradication de la PPR, janvier 2022



Stratégie mondiale de contrôle et d'éradication

Des consultations au niveau mondial ont également été organisées lors du quatrième Atelier des producteurs de vaccins contre la PPR et de la quatrième Réunion du Réseau mondial de recherche et d'expertise sur la PPR, qui se sont tenus respectivement en novembre 2021 et en décembre 2021. Un événement annexe intitulé « Faire face au changement climatique : le rôle clé de la propriété du bétail » a été organisé en préparation de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique de 2021 par la FAO, l'OIE et le Département de l'Union africaine pour l'agriculture, le développement rural, l'économie bleue et l'environnement durable (AUC-DARBE) ; cet événement a souligné la contribution des petits ruminants à l'adaptation des ménages ruraux aux chocs climatiques et la valeur des initiatives zoonitaires, telles que le Programme mondial d'éradication de la PPR, pour renforcer la contribution du secteur de l'élevage à la résilience climatique.

Afin d'affiner davantage l'outil de surveillance et d'évaluation de la PPR révisé, cet outil a été présenté aux Membres de l'OADA lors d'un webinaire de formation organisé en mars 2021. D'autres présentations pour expérimenter l'outil ont été faites lors des réunions de consultation régionales pour la révision du Programme mondial d'éradication de la PPR. En juin 2021, les parties prenantes ont reçu l'outil révisé et le cadre pour un dernier tour de consultation. L'équipe d'experts de l'OIE et la FAO qui procède à l'examen approfondi de l'outil de surveillance et d'évaluation de la PPR finalise la révision de l'outil sur la base des commentaires reçus lors de ces événements.

Le Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) a fourni un appui technique à ses Membres bénéficiaires au Sahel, permettant ainsi une meilleure mise en œuvre des activités du projet au niveau national telles que le suivi des campagnes de vaccination 2020/2021 et le développement de plans de formation nationaux. En outre, les points focaux de certains Membres d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe ont été identifiés pour participer au nouveau projet « Prévention et contrôle des maladies animales transfrontalières » qui vise à combler les lacunes identifiées dans les effectifs vétérinaires, en mettant l'accent sur la PPR.

Les capacités des Membres à détecter, à enquêter et à répondre aux événements suspects de PPR ont été renforcées grâce à un [atelier de formation sur l'investigation des foyers de PPR chez les animaux sauvages](#) conduit en mars 2021 et à la co-publication en août 2021 des [Directives FAO/OIE pour le contrôle et la prévention de la PPR dans les populations d'animaux sauvages](#).

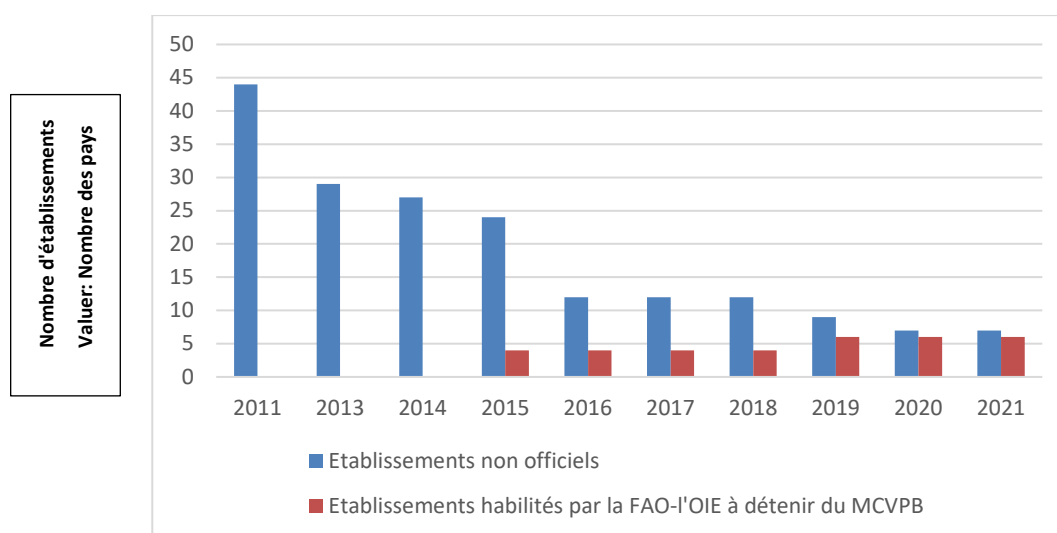
En outre, l'OIE a mis en œuvre les activités suivantes dans le cadre du plan d'action de l'OIE à l'appui du Programme mondial d'éradication de la PPR :

- un nouveau projet de jumelage de Laboratoires de l'OIE sur la PPR a été lancé entre le Sénégal et la France en janvier 2021 ;
- la première réunion du réseau de Laboratoires de référence de l'OIE pour la PPR a eu lieu en novembre 2021 pour échanger des expériences et des bonnes pratiques avec ses membres. Un site web dédié au réseau est en préparation et sera lancé prochainement ;
- en 2021, huit millions de doses de vaccin contre la PPR ont été livrées à la Mauritanie par l'intermédiaire de la [Banque de vaccins](#) contre la PPR de l'OIE pour la mise en œuvre du projet PRAPS. À la suite d'un appel d'offres international, MCI Santé Animale et Hester Biosciences ont été sélectionnés par l'OIE pour fournir la Banque de vaccins contre la PPR pour les quatre prochaines années (2022-2025). L'OIE sera en mesure de fournir un vaccin contre la PPR thermotolérant par le biais de sa Banque de vaccins contre la PPR.

3.4.2.5 La peste bovine après l'éradication

En 2021, le monde a célébré le dixième anniversaire de la déclaration de disparition de la peste bovine au niveau mondial. Les efforts continus de sensibilisation menés conjointement par la FAO et l'OIE ont permis de réduire considérablement les réservoirs mondiaux de peste bovine. La figure 14 montre que si 35 laboratoires de 44 Membres de l'OIE détenaient du matériel contenant le virus de la peste bovine en 2013, seuls 14 laboratoires de douze Membres de l'OIE en détenaient encore en 2021. Sur ces douze pays, six sont des pays où se trouvent des installations de détention de la peste bovine désignées par la FAO-OIE. En 2022, les résultats d'une évaluation des risques commandée par l'OIE concernant la réapparition de la peste bovine dix ans après son éradication seront publiés et utilisés pour informer les activités futures du programme de suivi post-éradication.

Fig. 14 : Établissements connus pour détenir du matériel contenant le virus de la peste bovine (MCVPB)



3.4.2.6 Enregistrement des kits de diagnostic

Au sein du Secrétariat pour l'enregistrement des kits de diagnostic, l'OIE a poursuivi ses activités en faveur d'un diagnostic fiable des maladies animales dans le monde, en étroite collaboration avec ses Centres collaborateurs et en s'appuyant sur l'expertise des Laboratoires de référence de l'OIE. En 2021, dix dossiers ont été examinés : deux nouvelles demandes, deux renouvellements, deux extensions de droits pour des demandes de kits de test, deux retraits de demandes de kits de test et deux demandes soumises en 2020 et en cours d'examen en 2021. Actuellement, 14 kits de diagnostic validés dans le

cadre de cette procédure sont disponibles pour les Membres. Ils couvrent des maladies telles que l'influenza aviaire, la PPA, la tuberculose bovine, l'encéphalopathie spongiforme bovine, la fièvre aphteuse, la maladie de Newcastle, la salmonelle, le MERS-CoV et la maladie des points blancs. Au cours de l'année 2022, il est prévu de recueillir les réactions des Membres afin de réévaluer leurs besoins et la valeur ajoutée apportée par cette procédure d'enregistrement.

3.4.3 Bien-être des animaux

La [Stratégie mondiale de l'OIE pour le bien-être animal](#), adoptée en 2017 par l'Assemblée, continue de fournir des orientations pour les activités de l'OIE en matière de bien-être animal. Au cours de l'année 2020, l'OIE a mis en œuvre plusieurs activités dans le cadre de chacun des quatre piliers de la Stratégie, comme indiqué ci-dessous :

3.4.3.1 Développement de chapitres sur le bien-être des animaux pour le Code terrestre

Des travaux ont été menés sur la révision des chapitres suivants :

- Chapitre 7.7. Le contrôle des populations de chiens errants ; il sera proposé pour adoption lors de la 89^{ème} Session Générale en mai 2022 ;
- Chapitre 7.5. Abattage des animaux ; la Commission du Code examinera le rapport du Groupe *ad hoc* et le projet de chapitre révisé lors de sa réunion de février 2022 ;
- Nouveau chapitre 7.Z. Bien-être animal et système de production des poules pondeuses, a été finalisé et proposé pour adoption lors de la 88^{ème} Session Générale en mai 2021, mais n'a pas été adopté.

3.4.3.2 Renforcement des capacités et activités liées à la formation

L'OIE a coordonné des activités de renforcement des capacités en collaboration avec ses partenaires, dont les suivantes :

- élaboration d'une proposition visant à développer du matériel de formation sur le bien-être des porcs en Asie du Sud-Est, en collaboration avec la Coalition mondiale pour le bien-être des animaux (ICFAW) ;
- développement d'un module d'apprentissage en ligne sur le bien-être des équidés de trait par le Centre collaborateur pour le bien-être des animaux de l'OIE pour les Amériques, en collaboration avec le Donkey Sanctuary, membre de la Coalition internationale pour les équidés de trait et l'ICFAW.

Dans le cadre de la Plateforme de l'OIE sur le bien-être animal en Europe, les modèles de plans d'urgence des Services vétérinaires élaborés dans le cadre d'un projet pilote visant à aider les pays des Balkans à promouvoir la préparation des Services vétérinaires et des parties prenantes concernées ont été complétés par un atelier final d'exercices sur table utilisant l'exemple d'un scénario d'inondation.

En 2021, le premier Projet de jumelage de l'OIE sur le bien-être animal en Afrique du Nord a été lancé entre le Centre collaborateur de l'OIE sur le bien-être animal en Italie (Istituto Zooprofilattico Sperimentale dell'Abruzzo e del Molise) et l'École Nationale de Médecine Vétérinaire de Sidi Thabet, en Tunisie.

3.4.3.3 Communication avec les gouvernements, les organisations et le public

Le troisième [Forum mondial de l'OIE sur le bien-être animal](#) s'est tenu virtuellement en mai 2021 et a rassemblé des représentants de la communauté mondiale du bien-être animal. L'un des objectifs du 7^{ème} Plan stratégique de l'OIE est de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies ; cependant, au sein des ODD, la référence à la contribution des animaux domestiques, des animaux sauvages et des animaux aquatiques est limitée et le bien-être animal n'est pas du tout mentionné. Ainsi, le thème abordé lors de ce forum était « Le bien-être animal et les Objectifs de développement durable des Nations Unies », dans le but d'ouvrir un dialogue sur le rôle des animaux, leur santé et leur bien-être dans la réalisation des ODD.

Au cours du forum, les participants ont cherché à savoir si les améliorations du bien-être animal pouvaient contribuer à la réalisation des ODD et vice-versa. Les résultats préliminaires indiquent un fort impact positif sur le bien-être animal dans la réalisation des ODD et un impact positif sur les ODD dans l'amélioration du bien-être animal, à savoir dans les quatre ODD suivants : Bonne santé et bien-être, Consommation et production responsables, Vie sous l'eau et Vie sur terre.

L'OIE va maintenant réfléchir à la manière d'appliquer ces résultats à ses travaux sur le bien-être animal afin d'atteindre les objectifs du 7^{ème} Plan stratégique et de contribuer aux ODD.

3.4.3.4 Mise en œuvre de normes et de politiques en matière de bien-être animal

Des représentants du Siège et des Représentations régionales de l'OIE ont participé à des réunions, des ateliers et des conférences à l'invitation d'organisations partenaires afin de présenter des informations sur le travail de l'OIE en matière de bien-être animal et de contribuer à des documents tels que des lignes directrices élaborées par d'autres organisations.

La Plateforme de l'OIE sur le bien-être animal pour l'Europe a organisé plusieurs ateliers régionaux et multirégionaux sur le « scénario du voyage complet » afin d'aider les Membres à améliorer le bien-être animal et à assurer la conformité aux normes de l'OIE pour les itinéraires de transport en Europe et au Moyen-Orient. Un réseau OIE de points de contact nationaux sur le transport à longue distance en Europe a été créé pour soutenir la coopération opérationnelle et faciliter l'échange d'informations entre les autorités compétentes en matière de transport d'animaux à longue distance et transfrontalier en Europe. Dans le cadre du plan d'action 2021-2023 de la Plateforme, un système de suivi et d'évaluation est en cours d'élaboration et comprendra une liste d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès, l'impact, l'efficacité et l'efficience de la Plateforme. La Plateforme de l'OIE a également poursuivi la mise en œuvre de l'outil d'auto-évaluation et de suivi dans les pays des Balkans, ce qui facilitera leur mise en œuvre du chapitre 7.7. du *Code terrestre* sur le contrôle des populations de chiens errants.

Des informations détaillées sur les activités de l'OIE en matière de bien-être animal sont disponibles [en ligne](#).

3.4.4 Stratégie en faveur de la santé des animaux aquatiques

Depuis plusieurs décennies, l'OIE est à l'avant-garde du renforcement de la santé des animaux aquatiques dans le monde. La 88^{ème} Session Générale de l'OIE a marqué le lancement de la première Stratégie mondiale en faveur de la santé des animaux aquatiques : un appel ambitieux à améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde entier, pour contribuer ainsi à une croissance économique durable, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire, et soutenir la réalisation des ODD.

Les efforts déployés pour gérer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde entier n'ont pas suivi le rythme de la croissance rapide de la production d'animaux aquatiques et du risque accru de maladies. Cette stratégie est un appel à l'action pour relever certains des plus grands défis qui se posent à la communauté de l'OIE. Elle identifiera et coordonnera les actions qui répondent aux besoins communs les plus prioritaires et concentrera les ressources sur les activités qui auront des effets durables. La stratégie a été conçue pour guider les actions visant à renforcer quatre domaines : les normes, le renforcement des capacités, la résilience et le leadership.

Depuis le lancement de la Stratégie en faveur de la santé des animaux aquatiques, une structure de gouvernance a été mise en place pour superviser sa mise en œuvre. L'équipe du projet élabore une feuille de route des activités identifiées dans la stratégie pour chacun des quatre objectifs. La réussite de la mise en œuvre de la stratégie dépendra de tous les services de l'OIE et des Représentations régionales concernés, qui devront prendre la direction de leurs activités respectives et développer des équipes inter-organisationnelles. Tous les acteurs concernés au sein de l'OIE ont été impliqués et les plans du projet sont en bonne voie. L'équipe du projet définit également les activités qui dépendront d'un financement supplémentaire afin d'identifier les investisseurs potentiels et de garantir les fonds. La phase suivante consistera à renforcer la participation des Membres et des partenaires aux activités pertinentes.

Les principaux résultats obtenus à ce jour sont les suivants :

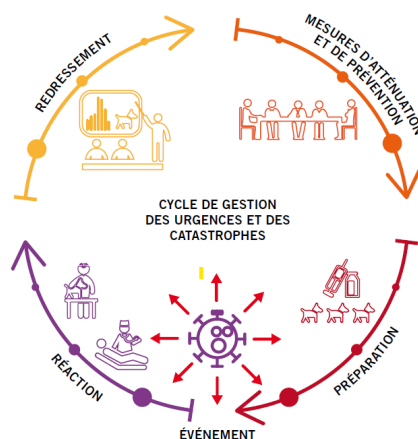
- l'adoption du nouveau chapitre 4.1. Sécurité biologique dans les établissements d'aquaculture du *Code aquatique* ;
- l'adoption de six chapitres révisés du *Manuel aquatique* consacrés à des maladies spécifiques et mis à jour avec le nouveau modèle ;
- la publication de la seconde édition de l'Outil de l'OIE pour l'évaluation des performances des services de santé des animaux aquatiques ;
- le développement d'une sous-catégorisation des animaux aquatiques pour la base de données AMU ;
- l'établissement d'un Cadre de collaboration régional sur la santé des animaux aquatiques dans la région Asie-Pacifique ;
- un séminaire de formation destiné aux points focaux nationaux pour les animaux aquatiques en Europe, tenu en décembre 2021, axé sur différentes approches en matière de préparation aux situations d'urgence et de gestion des foyers de maladie, et abordant la manière d'améliorer le travail en réseau dans la région ;
- la mise en place de la plateforme de dialogue FishVet+ en coopération avec la FAO ;
- l'établissement d'un accord de collaboration entre la Colombie et l'OIE, qui prévoit un soutien à la Colombie, à l'Équateur et au Pérou pour améliorer la santé des animaux aquatiques dans la région sud-américaine en facilitant le développement d'une stratégie de surveillance de la santé des animaux aquatiques ;
- des présentations de la Stratégie en faveur de la santé des animaux aquatiques et de la manière de créer des réseaux régionaux d'experts en santé des animaux aquatiques lors de la 16e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient et de la 24e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique ;
- une formation OIE PVS aquatique pour l'Asie et le Pacifique ;
- trois réunions du Comité directeur du Cadre de collaboration régional sur la santé des animaux aquatiques en Asie et dans le Pacifique.

Des informations supplémentaires concernant la [Stratégie en faveur de la santé des animaux aquatiques](#) et les autres activités de l'OIE en matière de santé des animaux aquatiques sont disponibles sur le [Portail des animaux aquatiques](#) du site web de l'OIE.

3.4.5 Urgence et préparation

En 2021, l'OIE a poursuivi l'intégration active de la gestion des urgences dans ses activités principales afin d'aider ses Membres à se préparer et à répondre aux urgences en utilisant une approche tous risques et multisectorielle.

Fig. 15 : Cycle de gestion des urgences et des catastrophes



Grâce au soutien financier du Programme de réduction de la menace liée aux armes d'Affaires mondiales Canada, l'OIE s'associe à INTERPOL et à la FAO pour mettre en œuvre un projet international visant à renforcer la résilience contre l'agro-criminalité et l'agro-terrorisme. Ce projet vise à favoriser la collaboration et la coopération entre les autorités policières et les Services vétérinaires par le biais d'activités internationales et régionales ciblées au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie du Sud-Est. L'OIE dirige la coordination générale de ce projet et plusieurs points forts de l'implication de l'OIE sont présentés dans les paragraphes suivants.

L'OIE a encouragé les relations entre les pays par le biais d'un programme pilote d'échange sur la gestion des urgences, soutenu par INTERPOL, afin d'utiliser le principe de « jumelage » pour relier deux Membres de l'OIE dans le contexte de la gestion des urgences (y compris les urgences liées à l'agro-criminalité et à l'agro-terrorisme). Six partenariats (douze pays participants) ont été conclus en principe et les interactions virtuelles sont facilitées par l'OIE et INTERPOL. Bien que la pandémie de COVID-19 ait empêché la mise en œuvre physique de ce programme en 2021, les réseaux entre les pays sont renforcés par des interactions régulières et des plans sont en cours d'élaboration pour proposer des activités physiques en 2022.

La planification s'est également poursuivie pour un grand exercice de simulation international conjoint OIE-FAO-INTERPOL (« Exercice Phoenix ») qui se tiendra en novembre 2022. Cet exercice de quatre jours permettra de tester la réponse des Services vétérinaires et des autorités policières aux niveaux national (pays sélectionnés dans les régions cibles), régional et international face à un scénario d'agro-terrorisme.

Le projet renforce davantage les relations entre l'OIE, la FAO et INTERPOL, assurant des avantages collectifs pour les Membres et les parties prenantes respectifs des trois organisations. Grâce au mandat accordé par l'Assemblée par le biais des résolutions adoptées lors des 83e et 88e Sessions générales, l'OIE a travaillé avec INTERPOL pour convenir d'un Mémorandum d'entente qui sera signé par la Directrice générale de l'OIE et le Secrétaire général d'INTERPOL en 2022. Ce mémorandum d'entente vise à établir une coopération à long terme entre les deux organisations afin de mieux soutenir leurs Membres respectifs en ce qui concerne les menaces posées par les acteurs de l'agro-criminalité et de l'agro-terrorisme, et les incidents impliquant des agents pathogènes animaux ou zoonotiques, ou des toxines biologiques affectant les animaux.

L'OIE a également continué à jouer un rôle dans le dialogue mondial sur la réduction des menaces biologiques et a contribué activement aux travaux du Partenariat mondial contre les armes de destruction massive pour atténuer les menaces biologiques mondiales et renforcer la sécurité sanitaire mondiale. En novembre 2021, la Directrice générale de l'OIE a prononcé un discours liminaire lors de la conférence virtuelle au sommet « Engager les représentants publics dans la sécurité biologique et la préparation aux pandémies », axée sur l'Afrique australe, où un appel a été lancé aux parlementaires et aux politiciens pour qu'ils reconnaissent que les Services vétérinaires peuvent jouer un rôle dans le maintien de la sécurité nationale et qu'ils devraient être inclus dans les cadres pangouvernementaux pour les urgences.

Enfin, les effets de la pandémie de COVID-19 confortent davantage la nécessité d'une approche Une seule santé pour se préparer aux urgences, les prévenir et y répondre. L'OIE a continué à rassembler et à [diffuser les dernières données scientifiques sur les conséquences du SARS-CoV-2 sur les animaux](#) à travers les réunions régulières du Groupe ad hoc de l'OIE sur le SARS-CoV-2 à l'interface animal-humain et du Groupe consultatif conjoint OIE-FAO sur l'évolution du SARS-CoV-2 chez les animaux.

3.5. COLLABORATION INTERNATIONALE

3.5.1 Réseaux scientifiques

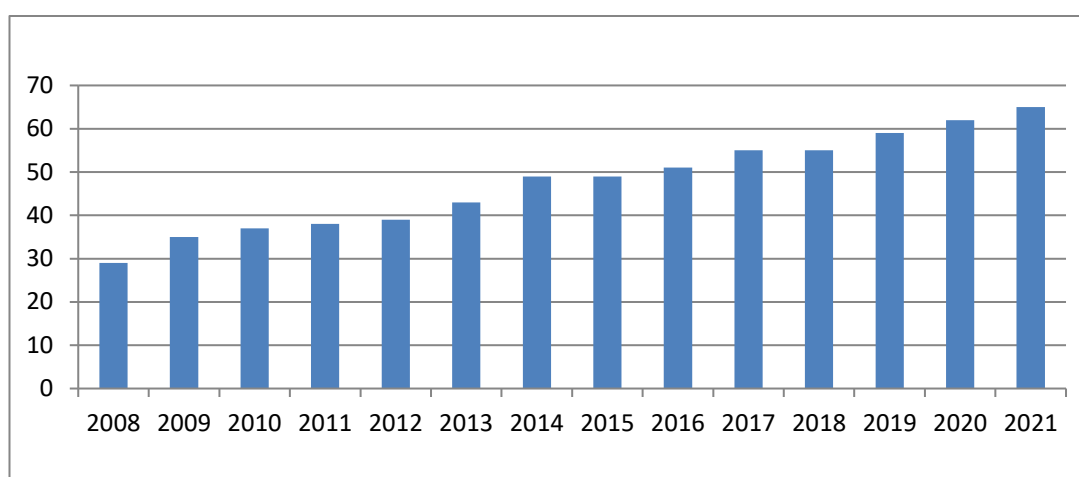
3.5.1.1 Centres collaborateurs

En 2021, deux Centres collaborateurs ont été adoptés par l'Assemblée, portant le nombre total de Centres collaborateurs de l'OIE à 65 (Fig. 16).

Les nouveaux Centres collaborateurs de l'OIE ci-après ont été approuvés :

- Bonnes pratiques de gestion apicole et mesures de biosécurité dans le secteur apicole, Istituto Zooprofilattico Sperimentale delle Regioni Lazio e Toscana, Rome, Italie ;
- Économie de la santé animale, dans le cadre d'un consortium entre les instituts suivants :
 - Université de Liverpool, Centre d'excellence pour les systèmes alimentaires durables, Programme sur l'impact mondial des maladies animales, Institut des sciences infectieuses, vétérinaires et écologiques, Liverpool, Royaume-Uni.
 - Institut vétérinaire norvégien, Sentrum, Oslo, Norvège
 - Université d'Utrecht, Département des services de santé de la population, Utrecht (Pays-Bas).

Fig. 16 : Nombre de Centres collaborateurs



La [liste des Centres collaborateurs de l'OIE](#) est disponible en ligne.

3.5.1.2 Laboratoires de référence

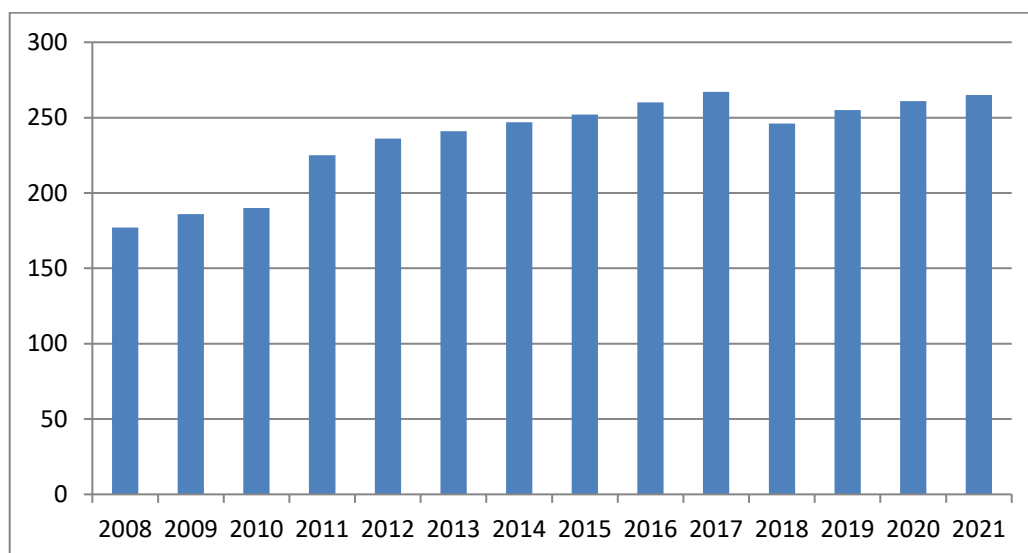
En 2021, six nouvelles demandes de statut de Laboratoire de référence de l'OIE ont été acceptées et trois Laboratoires de référence se sont retirés de la liste. Cela porte à 266 le nombre total de Laboratoires de référence de l'OIE (Fig.17).

Les nouveaux Laboratoires de référence de l'OIE ci-après ont été approuvés :

- Peste porcine africaine, Centre national de surveillance et de recherche sur les maladies des animaux exotiques (Laboratoire national de référence pour la peste porcine africaine), Centre chinois de santé animale et d'épidémiologie, Qingdao, Chine (Rép. populaire de) ;
- Influenza aviaire, Laboratoire de référence pour le contrôle de la qualité vétérinaire de la production avicole, Institut de recherche sur la santé animale, Centre de recherche agricole, Ministère de l'Agriculture et de la Valorisation des terres, Gizeh, Égypte ;
- Brucellose (*Brucella abortus*, *B. melitensis*), Service de la recherche sur la brucellose, Institut de recherche sur la santé animale, Centre de recherche agricole, Ministère de l'Agriculture et de la Valorisation des terres, Gizeh, Égypte;
- Métrite contagieuse équine, ANSES, Laboratoire de santé animale, site de Normandie, unité Physiopathologie et épidémiologie des maladies équinaires, Dozulé, France ;

- Diarrhée virale bovine, Laboratoire national de référence pour la diarrhée virale bovine/maladie des muqueuses, Friedrich-Loeffler-Institut, Institut fédéral de recherche en santé animale, Insel Riems, Allemagne ;
- Laboratoire de référence de l'OIE pour la grippe équine, Institut de recherche équine, Japan Racing Association, Tochigi, Japon.

Fig. 17 : Nombre de laboratoires de référence



Note : en 2011, le Siège de l'OIE a adopté une nouvelle méthode de comptage des Laboratoires de référence. Auparavant, les laboratoires désignés pour un certain nombre de maladies apparentées étaient comptés comme un seul laboratoire ; depuis 2011, chaque laboratoire est désigné individuellement pour une seule maladie, ce qui explique en partie la forte augmentation apparente entre 2010 et 2011.

La [liste des Laboratoires de référence de l'OIE](#) est disponible en ligne.

3.5.1.3 STAR-IDAZ

L'OIE continue à co-accueillir le secrétariat scientifique (SIRCAH) du Consortium international de recherche sur la santé animale (IRC) des Alliances stratégiques mondiales pour la coordination de la recherche sur les maladies infectieuses majeures des animaux et les zoonoses (STAR-IDAZ). L'objectif de cette initiative est de coordonner les programmes de recherche au niveau international et de contribuer à l'élaboration de stratégies de santé animale nouvelles et améliorées pour les maladies, les infections ou les questions horizontales prioritaires.

En 2021, 11 réunions virtuelles ont été organisées afin d'impliquer les financeurs du secteur de la recherche en santé animale dans le monde entier. Il s'agissait de trois réunions pour les membres du comité exécutif et de huit pour les membres des réseaux régionaux STAR-IDAZ, dont deux pour l'Afrique et le Moyen-Orient, deux pour les Amériques, deux pour l'Asie et l'Australasie, et deux pour l'Europe. Au cours de ces réunions, la collaboration internationale a été facilitée par la collecte et le partage d'informations sur les activités de recherche et les priorités régionales. Plus précisément, en 2021, les détails des activités de recherche actuelles des partenaires de l'IRC ont été recueillis et partagés concernant les besoins de recherche prioritaires suivants : grippe, alternatives aux antibiotiques, mycoplasmes, mastite, maladies à transmission vectorielle, fièvre aphteuse, syndrome reproducteur et respiratoire porcin, tuberculose bovine, brucellose, peste porcine africaine et helminthes.

En outre, des feuilles de route de recherche, dans lesquelles les besoins, les défis et les solutions en matière de recherche sont identifiés, sont produites en permanence par des groupes de travail (GT) d'experts géographiquement équilibrés, sous la direction du comité scientifique et avec le soutien du SIRCAH. En 2021, des experts ont été associés aux GT relatifs aux alternatives aux antibiotiques, aux maladies à transmission

vectorielle, aux problèmes émergents, à la tuberculose bovine, aux coronavirus, à la brucellose, à la grippe et à la vaccinologie. Ces deux derniers groupes de travail ont réalisé des études sur la recherche actuelle sur les [grippes animales](#), publiées en juillet 2021, et sur l'application des technologies de plateforme en vaccinologie vétérinaire au profit d'Une seule santé [*Application of platform technologies in veterinary vaccinology for the benefit of One Health*] (en cours de révision pour la revue *Vaccine*).

Sur la base des informations recueillies, d'autres experts élaboreront des feuilles de route et identifieront les priorités de recherche. De plus, des termes de référence sont en cours d'élaboration pour les groupes de travail sur les technologies de diagnostic, Une seule santé et les coronavirus.

3.5.2 Autres réseaux

▪ REMESA

En tant que co-secrétariat du Réseau méditerranéen de santé animale (REMESA), la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord a facilité la mise en place du Bureau scientifique et technique opérationnel du REMESA (STOR) basé à l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale della Sicilia, à Palerme, en Italie. En collaboration avec le Ministère italien de la santé, le cadre du mécanisme de gouvernance du STOR a été préparé puis approuvé par tous les membres du REMESA lors du Comité permanent conjoint du REMESA qui s'est tenu le 24 novembre 2021. Le STOR est chargé de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets et d'activités techniques.

3.5.3 Partenariats techniques

▪ *Commission du Codex Alimentarius*

L'OIE et la Commission du Codex Alimentarius participent régulièrement à leurs activités normatives respectives afin de garantir une approche intégrée de l'établissement de normes pour l'ensemble de la chaîne alimentaire. En 2021, l'OIE a contribué au Groupe spécial intergouvernemental du Codex sur la résistance aux antimicrobiens, au Comité du Codex sur les principes généraux, au Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires et au Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, notamment en participant à plusieurs groupes de travail électroniques.

L'OIE a participé à la 25^{ème} réunion du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, en présentant un [compte rendu des activités](#), notamment l'harmonisation des exigences techniques pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires (VICH). Trois pays (l'Égypte, le Sénégal et l'Ouganda) ont remercié l'OIE pour ses activités de renforcement des capacités en matière de médicaments vétérinaires, notamment dans la région Afrique où de nombreux pays sont devenus membres du Forum de sensibilisation de la VICH ; ces initiatives les ont aidés à améliorer leurs capacités en matière d'évaluation des médicaments vétérinaires et de délivrance des autorisations de mise sur le marché.

▪ *Confédération internationale du sport hippiques*

L'OIE est partie prenante d'un partenariat public-privé (PPP) au titre d'un accord avec la Confédération internationale du sport hippique (IHSC) afin de favoriser la sécurité des mouvements internationaux des chevaux de sport pour les compétitions. Un certain nombre d'activités sont menées et coordonnées dans le cadre de ce partenariat afin de soutenir la mise à jour des normes correspondantes et d'accroître la communication et la sensibilisation. En 2021, trois réunions du comité technique OIE-IHSC ont été organisées pour suivre les progrès réalisés sur les projets liés aux maladies équinnes (c'est-à-dire les vaccins contre la peste équine, les tests de morve, le programme d'éducation à la biosécurité dans les événements équestres). En outre, l'OIE a permis la tenue de six réunions entre l'IHSC et toutes les représentations régionales de l'OIE pour les Amériques, l'Asie et le Pacifique, l'Europe et le Moyen-Orient, afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des activités des feuilles de route régionales conjointes OIE-IHSC et des outils développés pour faciliter les mouvements internationaux des chevaux de sport : le cadre " Haute santé, haute performance " et l'approche " Zones indemnes de maladies des équidés (EDFZ) " (par exemple, EDFZ établie pour les Jeux olympiques de Tokyo).

▪ *Organisation mondiale des douanes*

L'OIE a participé aux réunions la concernant du Comité technique permanent de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) afin de renforcer la collaboration transfrontalière entre l'OMD et les agences de normalisation sanitaire et phytosanitaire aux niveaux international et national.

▪ *Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC*

En sa qualité d'observateur auprès du Comité sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'OIE a participé en 2021 aux 79^e, 80^e et 81^e réunions ordinaires du Comité SPS, ainsi qu'à la Session thématique sur la peste porcine africaine (mars 2021), à la Session thématique sur la procédure de surveillance du processus d'harmonisation internationale (novembre 2021), à un atelier d'évaluation, de gestion et de communication sur les risques (juillet 2021) et à une formation virtuelle approfondie sur le SPS (septembre 2021).

En sa qualité de partenaire fondateur du Dispositif pour le développement des normes et du commerce (STDF), l'OIE a participé en 2021 à une réunion du Comité d'orientation du STDF et à deux réunions du Groupe de travail du STDF, ainsi qu'à plusieurs webinaires organisés par le STDF. L'OIE a également participé en 2021 au Comité consultatif sur la certification électronique du STDF, au Groupe de spécialistes des partenariats public-privé du STDF et au Groupe d'évaluation par les pairs des bonnes pratiques réglementaires du STDF.

4. PRESENTATION DES ACTIVITES ADMINISTRATIVES

4.1. GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE

4.1.1 Activités des organes statutaires

4.1.1.1 Assemblée Mondiale des Délégués

Pour la première fois de l'histoire de l'OIE, en raison du contexte sanitaire, la 88^{ème} Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués s'est tenue à distance du 24 au 28 mai 2021, avec des modalités adaptées pour transmettre, préparer et gérer l'événement. Elle était présidée par le Dr Mark Schipp (Australie), président de l'Assemblée. Les chiffres clés et les résultats, les ressources et les vidéos ainsi que tous les documents de travail, y compris le [rapport final](#), sont disponibles sur le site web de l'OIE.

Afin d'optimiser le temps limité alloué à cette Session générale virtuelle, l'OIE a utilisé une approche innovante pour faciliter la préparation et la tenue de la 88^{ème} Session générale de manière virtuelle. Cette approche a été mise en œuvre progressivement et accompagnée d'un programme de communication complet, qui visait à partager autant d'informations que possible avec les Membres de l'OIE avant la Session générale.

Une série de webinaires d'information préalables à la Session générale ont été organisés au cours de la semaine du 12 avril 2021 afin d'informer les Membres de l'OIE des textes nouveaux et révisés qui seraient proposés à l'adoption. Au cours de la période du 3 au 14 mai 2021, les Délégués de l'OIE ont été invités à faire part de leurs commentaires ou avis sur certains des documents de travail de la Session générale et à indiquer, à l'avance, s'ils souhaitaient prendre la parole pendant la Session générale. Les Délégués ont été invités à le faire via une page dédiée aux Délégués sur le site web de la Session générale. Tous les commentaires postés pendant cette période ont été mis à la disposition de tous les Délégués de l'OIE.

Avant la Session générale, du 17 au 25 mai, les Délégués de l'OIE ont été invités à adopter certaines résolutions administratives et techniques, telles que le rapport annuel de la Directrice générale, les résolutions concernant le statut des maladies animales, celles relatives à la désignation des Laboratoires de référence et des Centres collaborateurs de l'OIE et celles relatives à l'approbation des kits de diagnostic à inscrire au Registre de l'OIE. Un système de vote à distance a été mis en place pour permettre aux Délégués de voter par voie électronique en toute sécurité.

Du 24 au 28 mai, 400 participants représentant 165 Membres ont participé à la Session générale et 800 personnes se sont connectées au livestream ; un Premier ministre, 5 ministres et le Directeur exécutif du PNUE ont participé à la cérémonie d'ouverture.

Outre les rapports des Commissions spécialisées et l'adoption ou la révision de 71 normes internationales, le Dr William B. Karesh, Président du Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage, a présenté les principaux éléments du point technique "Enseignements tirés de la pandémie, avant et pendant la crise : comment l'OIE peut-elle soutenir les Services vétérinaires pour atteindre la résilience " Une seule santé """, dans une vidéo qui avait été mise à la disposition de tous les Membres de l'OIE. Grâce au soutien d'un groupe de rédaction comprenant des représentants de 14 Membres, la résolution n° 31 "Comment l'OIE peut aider les Services vétérinaires à atteindre une résilience Une seule santé" a été présentée et adoptée.

Enfin, la Session générale comprenait deux sessions administratives au cours desquelles :

- le 7^{ème} Plan stratégique de l'OIE a été adopté, ainsi qu'une résolution concernant les modalités de la Session générale, permettant aux Membres de décider du format le plus approprié (physique, virtuel ou hybride) ;

- les élections de la Directrice générale et de tous les membres des organes de gouvernance de l'OIE (Conseil, Bureaux des Commissions régionales et Commissions spécialisées) ont été organisées par un système de vote électronique à distance dédié et sécurisé et ont été supervisées par un expert juridique indépendant ; la Dre Eloit a été élue Directrice générale pour un second mandat, tandis que le Dr Hugo Federico Idoyaga Benítez (Paraguay) a été élu Président de l'Assemblée.

4.1.1.2 Conseil

Au cours du premier semestre 2021, le Conseil s'est réuni à distance deux fois, du 2 au 4 mars 2021 et du 19 au 20 mai 2021, sous la présidence du Dr Mark Schipp (Australie), et à distance deux fois au cours du second semestre, du 28 au 30 septembre et le 7 décembre, sous la présidence du Dr Idoyaga Benítez (Paraguay). Un atelier de formation à l'intégration s'est tenu le 21 septembre 2021 afin de donner aux trois nouveaux Membres élus en mai 2021, à savoir le Dr Roland Xolani Dlamini (Eswatini), le Dr Yobani Gutierrez Ravelo (Cuba) et le Dr Konstantin Savenkov (Russie), les informations de base nécessaires.

Le Conseil a préparé la 88^{ème} Session générale de l'Assemblée, qui s'est tenue à distance en 2021, et a approuvé son ordre du jour, ses modalités et ses dispositions pratiques afin d'assurer le bon déroulement du processus. Le Conseil a également approuvé le format virtuel des trois Conférences régionales organisées en 2021.

Les membres du Conseil ont discuté de sujets stratégiques tels que la mise en œuvre du 7^{ème} Plan stratégique pour 2021-2025, le modèle économique des Représentations régionales et sous-régionales, le rebranding de l'OIE et le financement durable du budget général compte tenu de la numérisation, entre autres.

L'OIE a régulièrement invité les membres de son Conseil à dialoguer avec les Membres au niveau régional. Outre leur participation à des événements importants organisés dans leurs régions respectives, la plupart du temps à distance, les membres du Conseil ont été régulièrement en contact avec les Délégués de leurs régions respectives pour préparer et rendre compte des réunions du Conseil et les consulter sur des questions pertinentes, notamment à l'occasion des réunions des Groupes régionaux restreints (GRR). Ces réunions consultatives informelles contribuent à la mise en œuvre de la stratégie de l'OIE.

De plus amples informations concernant les activités du Conseil de l'OIE figurent dans le document 89 SG/14.

4.1.1.3 Commissions régionales

Les cinq Commissions régionales de l'OIE sont représentées par leurs Bureaux respectifs, qui sont des organes institutionnels élus de l'OIE et des acteurs clés du travail de l'Organisation. Les Bureaux des Commissions régionales exercent un rôle consultatif auprès de l'OIE en servant de pont entre l'OIE et les Membres de leurs régions respectives afin de s'assurer que tous les besoins régionaux sont bien pris en compte par l'Organisation. Leur rôle et leur règlement intérieur sont disponibles dans leur [mandat](#).

Les Commissions régionales se réunissent tous les deux ans dans le cadre d'une Conférence pour discuter de sujets d'intérêt régional. En 2021, l'OIE a pu organiser trois Conférences des Commissions régionales de l'OIE en format virtuel : la 24^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, la 32^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, et la 16^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient.

Les trois Conférences ont connu un excellent niveau de participation avec presque 100% des Membres de la Commission Régionale présents dans leurs Conférences respectives ainsi que des observateurs d'organisations internationales et régionales clés, y compris des bailleurs de fonds, des partenaires et collaborateurs actuels et potentiels de l'OIE. Au total, 175 participants en Afrique, 164 en Asie, Extrême-Orient et Océanie, et 84 au Moyen-Orient ont assisté à ces événements.

Les Présidents des Commissions régionales de l'OIE (Dr Honoré Robert N'lemba Mabela, Délégué de la République démocratique du Congo, pour la région Afrique ; Dr Baoxu Huang, Délégué de la République populaire de Chine, pour la région Asie, Extrême-Orient et Océanie ; et le Dr Fajer Al Salloom, délégué du Bahreïn, pour la région du Moyen-Orient) ont présidé une session spécifique de l'ordre du jour pendant leurs Conférences respectives, au cours de laquelle la Commission régionale a discuté de questions internes telles que, notamment, les élections, les procédures/décisions internes du GRR, et le choix du lieu de la prochaine Conférence régionale.

En dépit du format virtuel, les attentes des Membres ont été, pour la plupart, satisfaites. Il s'agissait notamment d'assurer le bon déroulement de cette importante réunion institutionnelle et de créer un espace de dialogue régional entre les Membres, les collaborateurs essentiels de l'OIE, les experts et les partenaires, afin de favoriser une meilleure compréhension des priorités et des défis de chaque région, de ses spécificités et de ses besoins, dans le but de mieux adapter les activités de l'OIE et de répondre ainsi à l'un des objectifs stratégiques du 7^{ème} Plan stratégique (répondre aux besoins des Membres).

Enfin, en 2021, l'OIE a également organisé les réunions des Commissions régionales pendant la 88^{ème} Session générale, comme chaque année. Ces réunions, organisées en format virtuel, ont constitué un cadre parfait pour que les Commissions puissent discuter des élections prévues le dernier jour de la Session générale, entre autres sujets.

4.1.2 Activités des Groupes régionaux restreints

Afin de mieux faciliter la communication entre la région et de mieux accompagner le travail de la Commission régionale, le GRR a été initialement établi comme mécanisme de communication par la Commission régionale pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie, où les propositions visant à formaliser la communication régionale ont débuté en 2011. La Commission régionale pour l'Europe a ensuite adapté son propre processus de communication interne (initialement nommé Task Force régionale) à une approche similaire et l'a rebaptisé GRR en 2017. Le GRR est composé principalement des quatre membres du Bureau et des membres du Conseil de la région (dans certaines régions, il comprend d'autres observateurs).

Des améliorations en matière de communication intrarégionale ont été observées tant en Asie qu'en Europe avec la formalisation de la communication interne entre les membres du Bureau et les membres régionaux du Conseil, grâce à l'approche GRR. En 2018, l'OIE a élaboré des lignes directrices basées sur les règles internes et les processus opérationnels des GRR d'Asie et d'Europe. Ces lignes directrices ont servi de référence à l'Afrique pour commencer à mettre en œuvre le même mécanisme de communication en 2018, tandis que le Moyen-Orient a établi son GRR en 2021. La région des Amériques, qui utilise toujours son propre mécanisme de communication interne, adoptera également le concept de GCR prochainement.

La tâche principale du GRR est de mieux relier et coordonner le travail du Bureau, du Conseil et de l'OIE (au niveau régional et du Siège) afin de mieux répondre aux besoins régionaux et de faciliter les contributions régionales au travail de l'OIE.

Depuis la mise en place de ce mécanisme de communication, les membres des Commissions régionales se sont impliqués de manière plus active dans l'élaboration des ordres du jour des réunions des Commissions régionales tous les deux ans, ainsi que des réunions tenues pendant la Session générale. La mobilisation des membres permet de s'assurer que les sujets prévus à l'ordre du jour sont conformes aux besoins et aux attentes des régions. Ce mécanisme de communication facilite également la hiérarchisation des activités afin de mieux accompagner le travail de la Commission régionale en accord avec le 7^{ème} Plan stratégique de l'OIE et les besoins régionaux. En outre, le GRR est devenu un espace de dialogue qui permet aux Commissions régionales de préparer leur participation à des événements clés tels que la Session générale ; il facilite les discussions sur des sujets d'intérêt régional, notamment les décisions prises au niveau régional et la soumission de propositions, de demandes ou de retours d'information à l'OIE ; il renforce les relations au sein de la région, notamment avec les Représentations régionales et sous-régionales de l'OIE et le Siège, ce qui garantit un travail mieux coordonné et plus inclusif. Il a également facilité le dialogue au sein des régions concernant le processus de normalisation de l'OIE et a ainsi sensibilisé les Membres de chaque région à participer plus activement.

4.1.3 Relations avec les Membres

Malgré le contexte de pandémie, des contacts réguliers ont été maintenus avec les Ambassades ainsi qu'avec les Ministres et les délégations de haut niveau des Membres en visite à Paris. En outre, des réunions à distance ont été organisées entre la Directrice générale de l'OIE et d'autres ministres ou groupes de ministres, comme la Conférence des Ministres de l'Agriculture des Amériques à l'occasion de la réunion en septembre du Conseil interaméricain de l'agriculture.

Le projet d'accord sur les privilèges et immunités de la nouvelle Représentation sous-régionale de l'OIE à Abu Dhabi a fait l'objet d'échanges diplomatiques réguliers avec le gouvernement des Émirats arabes unis, en vue de finaliser le processus en 2022.

Des appels à contributions financières ont été envoyés, ainsi que des rappels aux pays ayant des arriérés, tout en tenant compte des différentes situations des Membres à cet égard. En 2021, un Membre a décidé de passer à une catégorie de contribution plus élevée, tandis que quatre Membres ont versé des contributions dans la catégorie A extraordinaire.

4.1.4 Accords

L'OIE a renouvelé des protocoles d'accord avec le Bureau des affaires de désarmement des Nations unies, l'Alliance mondiale des associations d'aliments pour animaux de compagnie et la Commission de l'Océan Indien. L'OIE est également en train de renouveler ses accords respectifs avec HealthforAnimals et ICFAW.

Par ailleurs, le Protocole d'accord entre l'OIE et INTERPOL, qui avait été mis en attente par ce dernier pendant plusieurs années, a été finalisé et sera signé prochainement. De même, l'OIE et le PNUE ont entamé des discussions concernant un Protocole d'accord bilatéral, en complément des discussions en cours visant à intégrer le PNUE dans la Tripartite, ce à quoi l'OIE est favorable.

4.2. ADMINISTRATION GENERALE

4.2.1 Ressources humaines

Au 31 décembre 2021, l'Organisation comptait 230 agents, dont 67 % travaillaient au Siège et 33 % dans les Représentations régionales ou sous-régionales. Un total de 69 nationalités est représenté parmi le personnel de l'OIE : 54 au Siège et 34 dans les Représentations régionales et sous-régionales. Les femmes constituent une légère majorité de l'ensemble du personnel de l'OIE. Les femmes représentent 53 % du personnel total, dont 62 % travaillent au Siège et 36 % dans les régions. L'âge moyen du personnel du Siège est de 44 ans (dont 8% ont moins de 30 ans, 71 % entre 30 et 50 ans et 21 % plus de 50 ans) et l'ancienneté moyenne (hors personnel détaché) est de 6 ans, comme ce fut le cas en 2020, 2019 et 2018.

En 2021, 55 % des membres du personnel étaient financés par le Budget général de l'OIE, 37 % par le Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux (Fonds mondial) et 8 % étaient financés directement par les Membres par le biais d'accords de détachement.

En 2021, 4 membres du personnel ont changé de service ou sont passés d'une Représentation au Siège et 51 nouveaux membres du personnel ont été recrutés, dont 34 au Siège et 17 dans les régions. Vingt des nouveaux membres du personnel de l'OIE ont été recrutés pour occuper des postes nouvellement créés (11 postes au Siège - dont 4 nouveaux postes financés par le budget général - et 9 dans les régions), tandis que les autres nouveaux membres du personnel ont été recrutés pour remplacer des collègues sortants.

L'équipe des Ressources humaines (RH) a été renforcée en 2021 avec la création de deux nouveaux postes dédiés au développement des RH : un poste temporaire de Chargée d'acquisition des talents senior, pérennisé au vu du volume de recrutement et des enjeux d'optimisation de l'attractivité de l'OIE (valorisation de la marque employeur) ; et un poste de Chargée de développement des talents, dédié à la formation, aux compétences et aux carrières, ainsi qu'aux projets RH (intégration, communication RH).

Par ailleurs, suite au départ de la Cheffe de l'Unité RH en début d'année, l'OIE a fait appel à un consultant RH senior / manager de transition pour réaliser un audit RH afin de contribuer à la structuration de l'équipe et à la professionnalisation de la fonction.

Ainsi, en matière de recrutement, un dialogue renforcé à valeur ajoutée avec les managers opérationnels a permis de rationaliser et d'accélérer les recrutements.

En termes de gestion des talents, un dialogue similaire a été établi sous la forme de revues d'équipe menées par les RH avec chaque chef de service ou d'unité afin de travailler ensemble sur des questions individuelles ou collectives, la performance, le développement des compétences ou la mobilité.

Les actions de formation collective en 2021 ont été principalement axées sur le renforcement de la coopération interne. À travers la poursuite de l'enseignement des trois langues officielles de l'OIE, une innovation pédagogique a été mise en œuvre qui associe désormais les langues au développement d'une compétence clé (rédaction de rapports, négociation, etc.) via des cours thématiques. Par ailleurs, l'OIE a lancé un appel à propositions pour l'ingénierie de formation en management (équipe et projets) et en "soft skills" (intelligence émotionnelle et compétences organisationnelles).

En 2021, la priorité a également été donnée aux actions de prévention en matière de santé et de sécurité, notamment avec des formations de secourisme et d'habilitation électrique organisées en novembre et décembre 2021 dans les locaux de l'Organisation. Plusieurs membres du personnel ont bénéficié d'actions de formation individuelles adaptées à leurs missions spécifiques.

En raison du COVID-19 et du contexte de télétravail à temps plein pendant une partie de l'année, la plupart des formations ont eu lieu par visioconférence et le nombre de formations dispensées a été plus faible en 2021 que lors des années précédentes. Néanmoins, l'effort de formation pour accompagner l'évolution continue de l'Organisation est resté important, représentant un total de 752 heures de formation ; cela comprend environ 570 heures de cours de langues auxquels 63 membres du personnel se sont inscrits en 2021 (33 membres du personnel ont suivi 180 heures de cours de français, 19 membres du personnel ont suivi 270 heures de cours d'anglais et 10 membres du personnel ont suivi 90 heures de cours d'espagnol), et 182 heures de formation thématique dont ont bénéficié 16 membres du personnel, soit près de 7 % des effectifs de l'Organisation.

Le processus des entretiens et des rapports annuels a été simplifié, en particulier pour les entretiens de milieu d'année. L'Unité RH a encouragé les responsables hiérarchiques à valoriser le dialogue, même informel, à se concentrer sur les aspects les plus importants (réalisations clés de l'année précédente, fixation d'objectifs réalistes), et à passer plus de temps avec les collaborateurs qui en ont le plus besoin, en sollicitant le soutien des RH si nécessaire.

Dans le cadre de sa contribution au Septième Plan stratégique, l'Unité RH a intensifié en 2021 ses efforts de rationalisation et de sécurisation de ses données. Par exemple, l'intégration dans cette base de données RH des résultats des travaux de rédaction des termes de référence (en cours de finalisation) facilite désormais la réalisation d'études salariales comparatives.

En outre, l'année 2021 a vu le lancement d'une série d'ateliers consacrés à la récupération des données et aux processus de gestion administrative. Le périmètre de cette tâche a été révisé en fin d'année afin de simplifier les phases de consolidation des données et de faciliter leur mise en œuvre et leur utilisation.

Tout comme 2020, 2021 a été une année de mobilisation de l'Unité RH au service des managers et des salariés dans un contexte d'évolution des restrictions sanitaires. Son rôle de conseil et d'information s'est avéré crucial.

Le protocole COVID-19 a été renforcé, en étroite collaboration avec l'Unité des Services généraux. Ce protocole comprenait, entre autres, des mesures de distanciation sociale, des procédures et bonnes pratiques de nettoyage, l'organisation de bureaux partagés, la limitation de l'utilisation des salles de réunion et de la cafétéria, la facilitation du recours aux horaires décalés, l'adaptation du cadre du télétravail aux conditions exceptionnelles, les procédures à suivre pour les "cas suspects" ou les "cas contact".

La charte relative au télétravail établie en 2020 a été révisée en 2021 et mise en œuvre après la fin du confinement afin de permettre une plus grande flexibilité dans le travail, et de permettre aux employés et aux managers de concilier performance, bien-être, équilibre vie privée-vie professionnelle et sécurité.

Les nouvelles règles d'organisation du travail s'inscrivent ainsi dans un effort commun de promotion de l'OIE comme employeur de choix.

L'enquête de satisfaction interne, élaborée avec les représentants du personnel, a été renouvelée en juin 2021 et portait notamment sur la manière dont les employés et leurs supérieurs avaient vécu le télétravail et sur leur éventuelle appréhension du retour au bureau. Les résultats montrent clairement une amélioration du moral des employés de l'OIE. Le télétravail est perçu comme ayant un impact positif sur les conditions de travail, tant par les employés que par les managers. Le soutien de la Direction, des RH et des managers est pleinement apprécié. Une grande majorité considère la nouvelle charte comme une amélioration par rapport aux pratiques précédentes.

En 2021, l'Unité RH a rationalisé sa communication interne et simplifié ses supports. La lettre d'information mensuelle lancée avec succès l'année dernière est maintenant remplacée par une édition trimestrielle plus qualitative insérée dans le journal du personnel (*OIE In-House Times*). En outre, le portail RH en ligne a été mis à jour et remanié afin de ne retenir que les informations les plus utiles.

Des réunions avec les représentants du personnel ont été programmées tous les trimestres. Elles ont permis une information régulière et un travail commun qualitatif sur certains sujets, comme l'enquête mentionnée ci-dessus, mais également sur le dossier de l'assurance maladie régionale.

A ce titre, un appel d'offres a été lancé en août 2021 par le courtier en assurances de l'OIE afin d'identifier les prestataires en mesure de proposer une couverture santé aux salariés de l'OIE dans les régions. Il en ressort que la typologie de la population concernée ne permet pas actuellement d'envisager une couverture unique couvrant tous les cas spécifiques. Les modalités de la contribution qui pourrait être mise en œuvre par l'OIE sur une base équitable sont en cours de définition et de discussion, et feront l'objet d'une communication en 2022.

4.2.2 Services généraux

L'Unité des Services généraux apporte un soutien permanent aux équipes du Siège pour assurer le bon déroulement des activités. L'Unité est également chargée des tâches suivantes : assurer des conditions de travail sûres et sécurisées pour tous les agents de l'OIE ; assurer l'entretien et la gestion immobilière des deux bâtiments du Siège ; assurer le suivi des assurances (hors assurance maladie du personnel) ; gérer le courrier et les fournitures ; faciliter les demandes de visas ; assurer l'archivage physique et la numérisation ; créer et mettre à jour l'inventaire de l'OIE. Suite à la crise sanitaire du COVID-19, l'Unité, comme le reste de l'Organisation, a dû relever de nouveaux défis (principalement en ce qui concerne la réorganisation des espaces de travail), changer sa façon de travailler et d'interagir, gérer les fréquentes demandes de dernière minute et réagir rapidement.

Outre les activités habituelles de l'Unité, des tâches spécifiques ont été intégrées depuis 2019 et sont actuellement en cours de réalisation.

Ainsi, l'Unité des Services généraux assure le suivi d'une évaluation de projet immobilier et a travaillé sur une étude de valorisation du patrimoine foncier de l'OIE. Les besoins et la chronologie des missions nécessaires à ce projet ont été définis, ce qui a permis d'envoyer un dossier complet et structuré au pays hôte du Siège de l'OIE (France) et de recevoir les fonds nécessaires à la réalisation d'une étude immobilière complète. A ce jour, l'étude de géomètre est terminée.

L'Unité travaille également à l'établissement d'un cadre de référence normatif commun en matière de sûreté et de sécurité pour le Siège et les bureaux régionaux et sous-régionaux. Un questionnaire a été envoyé à toutes les Représentations régionales et sous-régionales afin de mieux connaître leurs locaux, leurs procédures et les moyens concrets mis en œuvre au quotidien. Des réunions virtuelles individuelles ont été organisées avec chaque bureau afin d'identifier les risques et les besoins prioritaires et d'établir des feuilles de route avec des fiches d'action actualisées. En outre, l'OIE a partagé une application mobile développée en collaboration avec son assureur afin d'apporter un meilleur soutien à son personnel et d'améliorer sa sécurité dans l'exercice de ses fonctions. Cette application, et les nombreuses informations spécifiques à chaque pays qu'elle contient, est mise à la disposition de tout le personnel de l'OIE.

En 2021, plusieurs procédures et fiches de synthèse ont été révisées et mises à jour. Un registre de sécurité plus détaillé a été intégré dans les documents d'accueil de l'OIE. Sous l'autorité de la Directrice de l'administration, l'Unité a réalisé la mise en conformité du traitement et du stockage des données personnelles utilisées lors des activités (Règlement général sur la protection des données [RGPD]).

L'Unité a également eu le plaisir de gérer quelques événements externes, assurant un environnement sûr et sécurisé pour les invités ainsi que pour ses agents, malgré les défis sanitaires. L'Unité a continué à équiper le Siège de masques, de gel hydroalcoolique et de produits de nettoyage spécifiques. L'Unité commande et livre le mobilier de bureau adéquat, y compris celui lié au travail à distance, dans le cadre de la politique de télétravail.

Dans son travail quotidien, l'Unité des Services généraux veille à appliquer toutes les mesures de réduction des coûts et à maintenir la qualité du service, notamment grâce à l'introduction de nouvelles méthodes de travail numériques. L'objectif est d'optimiser toutes les tâches pour un service plus rapide et plus efficace.

4.2.3 Systèmes d'information

En 2021, le Service de la Transformation numérique et des Systèmes d'information (STDI) a poursuivi la normalisation et la sécurisation des services offerts aux usagers de l'OIE et a commencé à mettre en œuvre la stratégie numérique.

L'ensemble du périmètre lié à l'infrastructure, à l'environnement des utilisateurs finaux et à la sécurité est désormais à jour et sous contrôle pour l'ensemble de l'Organisation.

Un effort considérable a été déployé pour aligner le portefeuille de projets informatiques (IT) sur le 7ème Plan stratégique ; une fonction dédiée a été créée à cet effet au sein de l'équipe.

4.2.3.1 Projets et services internes

Dans le cadre du Pilier de la stratégie numérique de l'OIE relatif à l'amélioration de l'efficacité des activités internes, un nouveau type de projet appelé "Quickwin" a été géré par l'équipe en 2021. Ce type de projet, reposant sur une approche "low code/no code", permet la livraison très rapide d'une application utilisant la boîte à outils informatique standard de l'OIE et pouvant être mise en œuvre par les utilisateurs finaux eux-mêmes. A titre d'exemple, l'application de demande de congés et de télétravail faisait partie des réalisations de 2021.

En outre, le Service TNSI a continué à mener à bien de grands projets informatiques opérationnels, notamment OIE-WAHIS et la base de données sur l'utilisation des antimicrobiens, qui ont été livrés au cours de cette période. Le modèle d'exécution des projets informatiques doit être adapté à la méthodologie Agile en 2022 afin de gagner en efficacité.

Enfin, certains projets techniques ont été réalisés afin d'accompagner la transformation numérique et l'évolutivité de l'infrastructure de l'OIE. En raison du départ de certains collaborateurs, plusieurs de ces projets ont dû être mis en attente.

L'état d'avancement des projets en 2021 a conduit le STNSI à examiner la capacité réelle de l'Organisation à mener à bien des projets en 2022 avant de planifier les activités pour l'année à venir, et à diminuer le nombre de projets gérés par an, en s'engageant à améliorer la réalisation de chacun d'entre eux.

L'équipe du Siège traite environ 120 incidents par mois dans le périmètre complet des systèmes informatiques. Cette année, l'assistance aux utilisateurs de l'OIE a été étendue au personnel des Représentations régionales et sous-régionales, qui ont désormais accès aux mêmes services informatiques que le personnel du Siège. L'équipe TNSI a continué à dispenser des formations dans le cadre du programme d'expérience utilisateur (UX) sur les outils informatiques standards de l'OIE en 2021.

4.2.4 Coordination d'événements

En 2020, la crise soudaine du COVID-19 a entraîné toute une série de nouveaux défis dans l'organisation d'événements afin de réussir à surmonter les obstacles physiques imposés par la pandémie et adapter les événements à un format virtuel.

En 2021, l'Unité de coordination des événements a été durement touchée par la crise et a dû s'adapter à la "nouvelle normalité", en faisant preuve d'une grande capacité de transformation et de résilience et en concentrant ses efforts sur l'organisation d'événements virtuels institutionnels et mondiaux de grande qualité, y compris ceux organisés avec des partenaires.

L'équipe a enrichi ses compétences existantes en matière de communication et d'organisation en acquérant une connaissance approfondie des systèmes de visioconférence et des outils d'organisation d'événements numériques et hybrides, en développant ses capacités à concevoir des communications efficaces autour des sites web et du contenu des événements, et en créant des plannings de projet, des calendriers de formation et des revues post-événement.

Avec des ressources humaines et des apports techniques limités, l'Unité a analysé les meilleures pratiques et acquis de nouvelles compétences en toute autonomie afin de répondre pleinement aux besoins de la toute première Session générale virtuelle et d'autres événements virtuels de haut niveau en 2021.

Un appui supplémentaire à la coordination d'événements pour l'organisation d'autres types d'événements au Siège et au niveau régional a également été fourni, malgré des ressources humaines limitées. Pour combler cette lacune, l'Unité a analysé et collecté les meilleures pratiques en matière d'événements numériques et a élaboré le Portail d'organisation d'événements pour les diffuser dans toute l'Organisation au profit de tous les collègues de l'OIE.

En plus du portail, l'Unité a renforcé les capacités du personnel de l'OIE à organiser des événements de manière autonome en proposant des formations spécifiques pour l'organisation et la gestion d'événements virtuels tout au long de l'année. Après avoir évalué les besoins des cas critiques, l'Unité a offert un soutien partiel ou total avant, pendant et après les événements.

Avec les outils et les compétences appropriés, la plupart des Représentations régionales et sous-régionales se sont pleinement investies dans l'organisation d'événements régionaux techniques et de coordination.

Les événements organisés avec succès par l'OIE en 2021 sont le résultat de la stratégie mise en œuvre par l'Unité ainsi que des efforts individuels et collectifs déployés dans toute l'Organisation.

En 2021, l'OIE a organisé un total de 350 événements virtuels, dont 291 ont été organisés au niveau régional et 59 par le Siège.

Afin de réussir la toute première Session générale virtuelle, 25 événements ont été organisés afin de préparer les Délégués de l'OIE à interagir efficacement dans un environnement virtuel, ainsi qu'à surmonter, pendant la Session générale, les contraintes de temps liées au format virtuel. Ces événements préparatoires étaient les suivants : réunions régionales sur la planification d'une Session générale virtuelle (5 événements) ; webinaires d'information de l'OIE avant la 88^{ème} Session générale sur les normes proposées pour adoption (9) ; webinaires de formation sur les processus liés à la Session générale (5) ; Comité de rédaction du Thème technique de la Résolution n° 31 de la 88^e Session générale (1) ; et réunions des Commissions régionales (5).

4.2.5 Communication

Parallèlement au lancement du Septième Plan stratégique, le Service de la communication a élaboré un document de réflexion intitulé "**La transformation de la communication à l'OIE**" qui a été validé au niveau de la Direction générale à la fin de l'année 2020. La mission, les tendances et les défis faisant l'objet de ce document sont devenus en 2021 le périmètre du cœur de la communication institutionnelle de l'Organisation. Cette nouvelle approche évolutive de la communication d'entreprise vient en appui de l'objectif global de l'Organisation, qui souhaite faire

entendre sa voix plus clairement sur des questions essentielles auprès d'un ensemble bien défini de segments d'audience nouveaux et existants, grâce à des messages clairs et à un contenu stratégique pointu. De solides progrès ont été accomplis tout au long de l'année pour entamer ce parcours, qui suppose un effort majeur pour les années à venir afin d'évoluer avec les partenaires et le secteur de la santé animale dans le monde entier.

L'un des principaux objectifs était de développer la toute première stratégie de marque de l'Organisation, sur la base d'un examen interne approfondi. La nouvelle stratégie de marque reflète, dans une large mesure, les nouvelles responsabilités et les nouveaux défis qui sont apparus en raison d'un ensemble de facteurs externes, notamment la pandémie de COVID-19. Toutefois, il s'agit également d'un effort visant à associer la tradition et la constance ancrées dans près d'un siècle d'expérience aux nouveaux défis auxquels le monde est confronté dans le domaine de la santé animale. La stratégie de marque et les lignes directrices finalisées ont été élaborées sur une période de dix mois, en consultation avec les parties prenantes et le personnel à tous les niveaux au Siège et dans les régions. Elles ont été validées avec succès en interne en 2021, ainsi que par une présentation au Conseil.

Un plan de mise en œuvre détaillé a été élaboré afin de garantir un lancement échelonné de la nouvelle marque complète d'ici l'été 2022 auprès des publics internes et externes : une série de supports d'orientation sera mise à disposition pour accompagner la mise en œuvre de la nouvelle marque dans l'ensemble de l'Organisation à partir de 2022, y compris des lignes directrices claires et complètes sur la marque afin de promouvoir le travail essentiel et le leadership de l'Organisation.

L'un des changements majeurs de cette nouvelle stratégie est la volonté de s'adresser à des publics plus variés pour donner plus de visibilité aux activités de l'OIE et permettre une meilleure compréhension de sa mission à la communauté mondiale. À cet égard, le récit de l'Organisation évolue, et sa stratégie de sensibilisation a été consolidée et innovée.

L'Organisation a intensifié sa présence dans les médias, grâce à une approche plus proactive et ciblée. Cela s'est traduit par la publication d'un nombre croissant d'articles d'opinion dans des médias tels que Science Dev, et par une présence accrue dans les médias généralistes tels que Reuters, la BBC, le Financial Times, Science Magazine et National Geographic.

Une stratégie de marketing et une stratégie d'influence ont été élaborées afin de mieux promouvoir le contenu numérique de l'Organisation et de soutenir le relais des messages institutionnels auprès de publics plus variés et mieux ciblés. Leur mise en œuvre est prévue pour 2022 et elles seront des moteurs essentiels pour parvenir à l'expansion nécessaire de l'influence et de l'empreinte globale dans un environnement mondial et multilatéral complexe, afin de garantir que le travail essentiel de l'Organisation soit connu au-delà d'un cercle restreint d'experts.

Dans le même esprit, le site web institutionnel a été entièrement refait et innové en vue d'intégrer des contenus pour un public plus large et, en même temps, de continuer à fournir une expertise technique aux utilisateurs principaux. Cela s'est avéré être une tâche difficile, car le travail sur le site web était demeuré figé depuis sa dernière refonte, il y a plus de dix ans. Par ailleurs, le Service de la Communication a multiplié les canaux de médias sociaux, notamment un nouveau compte Instagram avec près de 2 000 followers afin d'atteindre un public plus jeune, et un compte Twitter spécifique pour les Membres de l'OIE afin de partager des contenus orientés spécifiquement vers leur travail. Ce dernier est devenu un canal de communication incontournable pendant et depuis la Session générale de 2021.

L'année 2021 a également été marquée par la création d'un compte Twitter dédié à la Directrice générale (@MoniqueEloit). Grâce à cette présence renforcée sur les réseaux sociaux, la Directrice générale a pu promouvoir les activités de l'Organisation, leur impact et leurs avantages pour les Membres, augmentant ainsi encore l'influence de l'OIE. Ceci est d'autant plus important que le travail de communication permet de consolider davantage les efforts de l'OIE en matière de santé et de bien-être animal dans les forums politiques, tels que le G20 et d'autres instances décisionnelles.

Dans l'ensemble, on a constaté une croissance notable de l'audience et de la participation sur les canaux de médias sociaux de l'OIE, en particulier Facebook, LinkedIn et Twitter. L'audience de l'Organisation a augmenté de 32 %, tandis que la participation et l'interaction avec les contenus ont augmenté de 130 %. Les impressions générales, qui se traduisent par la possibilité pour un public mondial de voir les contenus de l'Organisation sur les canaux numériques, ont augmenté de 93 %.

Le suivi des performances hebdomadaires constitue désormais une nouvelle partie essentielle du travail de communication visant à constamment évaluer de manière critique et améliorer l'impact de l'OIE. A cet égard, le Service de la Communication a commencé à établir des rapports de suivi et d'évaluation pour mesurer la sensibilisation, son évolution et son positionnement dans l'écosystème de l'Organisation, vis-à-vis des partenaires et des publics cibles.

Tous ces changements et évolutions ont été rendus possibles grâce à la restructuration et à l'optimisation de l'équipe Communication, en s'appuyant sur la force et les talents de ses effectifs actuels tout en élargissant sa capacité à accroître la qualité et le volume des services offerts. Une équipe Numérique et Marketing, ainsi qu'une équipe Editoriale et Média, ont été créées au sein du Service de la Communication. Les compétences des régions ont également été considérablement renforcées grâce à la mise en place d'un nouveau réseau de chargés de communication régionaux. Cette présence régionale accrue apportera un appui décisif et substantiel à la visibilité et à l'impact de la communication de l'Organisation en 2022 et au-delà.

4.2.6 Affaires juridiques

Les Affaires juridiques jouent un rôle important en veillant au cadre juridique des opérations de l'OIE et conseillent le Bureau de la Directrice générale et tous les services/unités sur un large éventail de questions opérationnelles et de gouvernance, principalement en ce qui concerne les contrats complexes, les litiges, les achats et les relations avec les Membres et les partenaires. Des conseils juridiques sont également apportés sur des questions relatives aux textes fondamentaux de l'Organisation, aux privilèges et immunités et à d'autres questions institutionnelles.

Parmi les événements marquants de 2021, l'Unité des Affaires juridiques a contribué à la gestion des aspects juridiques relatifs à la première Session générale virtuelle, notamment la réussite de la planification, de la mise en œuvre et de la tenue des élections à distance lors de la 88^{ème} Session générale virtuelle. En outre, le Cadre de protection des données de l'OIE a été déployé dans les Représentations régionales et les Représentations sous-régionales afin de garantir l'adhésion aux meilleures pratiques dans l'ensemble de l'Organisation.

4.2.7 Contrôle interne et gestion de la performance

Au cours des dernières années, l'OIE s'est efforcée d'améliorer les services qu'elle fournit. Dans le cadre de ce processus, l'Organisation reconnaît que l'amélioration de son développement organisationnel lui permettra d'améliorer les services qu'elle offre aux Membres. En 2021, dans cette perspective, l'OIE a continué à mettre en œuvre des stratégies visant à améliorer ses performances, ainsi que des initiatives adaptées de contrôle des risques, tant au niveau opérationnel qu'organisationnel. L'Unité de gestion des performances et de contrôle interne a été créée, son format et sa mission ont été revus et ses ressources humaines ont été renforcées à partir de mars 2021 avec l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs au Siège.

L'Unité contribue à la définition, à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies qui soutiennent le développement organisationnel de l'OIE, ainsi qu'au développement et au pilotage du système de contrôle interne. Elle soutient également les équipes dans la gestion des performances et la mise en œuvre opérationnelle de la gestion des risques, tout en aidant à la gestion du changement et à l'adaptation de l'Organisation à de nouvelles approches (reporting harmonisé, processus automatisés / rationalisés, identification et atténuation des risques).

▪ *Gestion de la performance*

En 2021, l'Unité nouvellement créée s'est d'abord concentrée sur la mise en œuvre du Septième Plan stratégique, adopté lors de la 88^{ème} Session générale. Pour ce faire, elle a conçu des approches et des outils pour mesurer la performance de la mise en œuvre du Plan stratégique (suivi, évaluation, rapports), et a également procédé au suivi de la feuille de route correspondante. De plus amples informations sur les approches de la mise en œuvre du Plan stratégique sont disponibles dans la section 5 ci-dessous.

- *Contrôle interne*

Gestion des risques et audit

Dans le cadre de ses missions, l'Unité a coordonné un audit externe sur la transparence de l'information, réalisé à la demande de la Commission européenne.

L'Organisation a satisfait avec succès aux exigences des trois piliers évalués (exclusion de l'accès au financement, publication d'informations sur les bénéficiaires et autres informations, et protection des données personnelles). Cela constitue une étape cruciale pour le renforcement de la relation de confiance non seulement entre l'OIE et l'un de ses principaux partenaires financiers, mais aussi avec plusieurs autres pays qui apportent des financements volontaires nécessaires à la mise en œuvre de plusieurs projets liés au Septième Plan stratégique.

En outre, l'audit a permis de sensibiliser le personnel à la maîtrise des risques. Dès 2021, l'OIE a déjà mis en œuvre certaines des recommandations de l'auditeur en renforçant au maximum la transparence sur les bénéficiaires de ses contrats. Ces recommandations ont également conduit à l'élaboration de nouveaux plans d'action de maîtrise des risques (sur le processus de vérification des bénéficiaires, la protection des données) qui seront mis en œuvre en 2022.

Analyse des processus

Le renforcement du contrôle interne s'est concrétisé par la **création d'un nouveau portail interne dédié aux marchés publics**, accessible à l'ensemble du personnel. L'objectif est de détailler le rôle de chaque partie impliquée dans le processus d'achat à l'OIE, de préciser les étapes clés de l'attribution d'un contrat et de fournir des outils pour une meilleure compréhension de ce processus. L'Unité a assisté la Responsable des achats dans l'analyse du processus et la formalisation des procédures.

- *Appui à la numérisation des processus et à la transformation numérique*

Transformation numérique au service de la stratégie

L'Unité apporte son soutien à la stratégie numérique de l'Organisation et à la transformation numérique, qui est intrinsèquement liée à ses objectifs stratégiques.

Elle a accompagné l'élaboration du portefeuille de projets informatiques pour 2022 et a entamé le travail de refonte de ce processus en collaboration avec le STNSI.

Elle contribue également au groupe de travail sur la gestion des données lancé en octobre 2021.

Numérisation pour la performance et la gestion des risques

L'Unité supervise le soutien à la numérisation des processus. En septembre 2021, un nouveau processus a été automatisé pour le traitement des demandes de traduction en interne. Afin de valoriser le travail et l'expertise des traducteurs internes de l'OIE, une nouvelle procédure numérique permet désormais d'organiser et de traiter les demandes de traductions de petit volume pour mieux contrôler le processus et évaluer la charge de travail qui en résulte.

L'Unité participe à la mise en œuvre ou au développement des systèmes d'information jouant un rôle structurant en matière de gestion des risques et de contrôle interne (revue des spécifications, participation aux ateliers de conception, identification et mise en œuvre des contrôles). A ce titre, l'Unité a participé à la mise en œuvre du nouveau système de gestion de la relation client qui sera lancé en 2022.

- *Appui à la gestion et l'évaluation de projets*

Par ailleurs, le développement de l'évaluation des activités de l'Organisation a été poursuivi, afin de permettre une aide à la décision et d'assurer l'optimisation des moyens mis en œuvre. Dans ce cadre, l'Unité a contribué à l'évaluation du projet EBO-SURSY. En 2022, l'accent sera mis sur la mise en place d'une communauté de pratique sur le suivi et l'évaluation des projets.

4.2.7.1 Revue après action

En juin 2020, une équipe interne de l'OIE a été constituée pour effectuer un bilan provisoire [revue intérimaire après action (i-AAR)] de la réponse de l'OIE au COVID-19 sur la période du 13 janvier au 18 août 2020. Un rapport a été publié dans le [Bulletin de l'OIE](#) pour informer les Membres du bilan et des Réponses de la Direction (RD) aux 29 recommandations. Un an plus tard, en juin 2021, la Direction de l'OIE a demandé une révision des RD pour déterminer dans quelle mesure les actions décrites avaient été mises en œuvre de décembre 2020 à août 2021.

Le bilan a révélé que sur les 29 recommandations, 43 % des actions décrites dans les RD ont été accomplies, 43 % ont été amorcées (actions en cours ou en bonne voie d'avancement), et 14 % n'ont pas été lancées en raison d'autres priorités ou le seront moyennant des ressources supplémentaires. Une réponse actualisée de la Direction de l'OIE sur l'état de la mise en œuvre des recommandations du bilan provisoire a été mise en place.

4.2.7.2 Modèle opérationnel des Représentations régionales et sous-régionales

En 2021, plusieurs documents administratifs internes essentiels à la supervision du travail des bureaux régionaux de l'OIE, ainsi qu'à la coordination des activités entre le siège de l'OIE et les régions, ont été élaborés dans le cadre de la révision du modèle opérationnel des Représentations régionales et sous-régionales ; cette révision a été mandatée par le 7^{ème} Plan stratégique de l'OIE pour assurer l'efficacité et l'agilité de l'Organisation, et comprend les documents suivants :

- un document qui clarifie les termes de référence des Représentations régionales et sous-régionales de l'OIE a été élaboré pour souligner et expliquer les objectifs, les responsabilités et la valeur des bureaux régionaux et sous-régionaux tels qu'indiqués dans les Textes fondamentaux de l'OIE. Il permettra une meilleure compréhension du rôle clé des régions ;
- des termes de référence harmonisés pour les Représentants régionaux et sous-régionaux ont également été élaborés ;
- des lignes directrices ont été rédigées afin de mieux définir le suivi par les Représentations régionales et sous-régionales des pays qui relèvent de deux Commissions régionales.

Un autre axe de progrès dans le cadre de la révision du modèle opérationnel est la réflexion sur le processus de reporting au niveau régional. Depuis la fin 2020, l'OIE a mis en place des rapports mensuels des régions à la Directrice générale. Ces rapports constituent une source utile d'informations concernant les activités en cours dans les Représentations régionales et sous-régionales, et permettent une meilleure coordination des activités, ainsi que le suivi des questions critiques pour l'OIE et ses Membres.

Enfin, l'OIE a commencé à travailler sur une proposition visant à modifier le nom commun utilisé pour les Représentations régionales/sous-régionales à Abu Dhabi, Bruxelles, Moscou, Nairobi et Panama afin de mieux refléter leur représentativité géographique régionale/sous-régionale. Une première note de discussion a été présentée au Conseil en septembre 2021.

4.3. GESTION FINANCIERE

4.3.1 Budget général

La gestion financière du Budget général est détaillée dans le document 89 SG/4.

4.3.1.1 Principaux éléments financiers

Le Budget général est le budget dédié au fonctionnement du Siège de l'OIE, notamment aux missions et activités fondamentales de l'OIE. Son budget révisé pour 2021, qui a été voté en mai 2021, s'élève à 16,38 M€.

En 2021, le taux de recouvrement des contributions statutaires et des arriérés est resté stable (96 % en 2021 contre 92 % en 2020 et 96 % en 2019). C'est un facteur important pour l'équilibre du budget. Il s'agit d'un signe de confiance durable dans le niveau d'excellence des services de l'OIE, sa réputation et son rôle dans la gouvernance mondiale de la santé.

En 2021, quatre Membres ont contribué au titre de la catégorie extraordinaire A. Ces contributions de catégorie extraordinaire sont les bienvenues car elles permettent à l'Organisation de poursuivre les investissements nécessaires à son bon fonctionnement.

L'année 2021 a été caractérisée par l'adoption du 7ème Plan stratégique et la consolidation du cadre de travail pour les cinq prochaines années. Tout en gardant à l'esprit les objectifs stratégiques à atteindre, l'OIE a porté une attention particulière aux dépenses courantes. Toutes les réunions de l'OIE ont continué à être organisées en format virtuel, alors que la moitié d'entre elles étaient prévues pour être organisées en présentiel. Les dépenses de personnel constituent toujours une ligne budgétaire représentant plus de 50 % du budget ; l'OIE a donc géré le travail à effectuer en faisant appel au personnel existant afin de limiter cette ligne budgétaire.

Au 31 décembre 2021, le total des recettes du Budget général s'élevant à 16.96 M€ a été supérieur au total des dépenses d'un montant de 16.83 M€, se traduisant par un solde positif de 123 K€.

4.3.1.2 Planification budgétaire

Les contributions des Membres ne peuvent pas couvrir les coûts de fonctionnement liés à la mise en œuvre des objectifs du Septième Plan stratégique. Des analyses chiffrées détaillées de son financement ont été présentées au Conseil de l'OIE pour discussion lors des réunions de septembre et décembre 2021. La réalisation de l'objectif stratégique dédié à la transformation numérique a notamment fait l'objet d'un point d'alerte en termes d'impact sur le Budget général et de soutenabilité à long terme, même si l'OIE n'a pas exprimé d'inquiétude à court terme sur le financement du Plan stratégique en lui-même. Les membres du Conseil ont adhéré à la proposition présentée par la Directrice générale visant à augmenter les contributions statutaires de 30% sur une période totale de trois ans. Une note de sensibilisation a été partagée par l'OIE avec les Délégués et des réunions avec chaque région sont prévues début 2022 pour assurer une bonne compréhension des besoins et des défis de l'OIE qui sous-tendent la demande d'augmentation des contributions statutaires.

En effet, l'OIE prévoit des contraintes sur les comptes du Budget général à partir de 2023. De nouvelles activités spécifiques sont lancées et financées par les fonds gérés par le biais du Fonds mondial. Le Budget général couvre toutes les dépenses liées à l'impact de ces activités sur toutes les fonctions support. C'est également le cas des coûts de maintenance informatique, qui sont pris en charge par le Budget général après les investissements initiaux (amélioration de la structure technique informatique, dépenses récurrentes de maintenance des projets et frais de licence, maintenance d'OIE-WAHIS).

Dans ce contexte, le Budget révisé 2022 a été préparé de manière à prendre en compte l'ensemble des éléments de réduction des coûts identifiés depuis 2018, dont le chiffrage a été actualisé. Un dialogue budgétaire participatif a été instauré à la fin de l'été 2021 entre l'Unité Budget, les équipes du Siège et celles des régions par le biais d'une nouvelle procédure budgétaire afin d'optimiser la planification et d'anticiper au mieux le coût estimé des activités.

4.3.1.3 Amélioration de la gestion budgétaire et financière

Les équipes du Département Engagement & Investissement (E&ID), du Budget et de la Comptabilité ont travaillé sur le développement d'une nouvelle structure pour la nomenclature budgétaire afin de présenter un budget consolidé de l'OIE dans les rapports financiers. Cela permettra également un suivi plus étroit des budgets afin de prendre en compte les nouvelles opportunités et les nouveaux besoins, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre de l'objectif stratégique 5 "Efficacité et agilité" du Plan stratégique, et l'adéquation des budgets par rapport à leurs niveaux respectifs de ressources financières tout au long de l'année.

Les Unités Budget et Comptabilité ont participé à d'autres actions pour la mise en œuvre de la numérisation des processus (gestion des contributions des Membres, gestion des bons de commande, frais de mission, etc.). Ces travaux se poursuivront en 2022. Les équipes ont également revu leurs procédures opérationnelles internes et ont accompagné des projets communs tels que la mise en place d'une politique RGPD.

4.3.2 Fonds Mondial pour la santé et le bien-être des animaux

Le Fonds mondial est un fonds fiduciaire multi-donateurs par lequel l'Organisation perçoit des contributions volontaires en signant des accords de subvention avec des Membres (en complément de leurs contributions statutaires) ainsi qu'avec des organisations internationales, des fondations philanthropiques, le secteur privé et d'autres sources.

4.3.2.1 Gestion du Fonds mondial

L'équipe E&ID est chargée de la gestion de ces subventions. Pour la gestion du Fonds mondial, la Directrice générale de l'OIE est également assistée par un Comité de gestion et un Comité conseil, qui se réunissent chaque année.

En 2021, le Comité de gestion a tenu sa 14^e réunion en ligne le 18 mai 2021. Y ont participé le Président de l'Assemblée, le Président sortant, le Président du Comité conseil et la Directrice générale. La réunion a examiné la performance financière du Fonds et approuvé la soumission du Rapport financier de l'OIE pour le 94^e exercice financier (88/SG/4) et du Budget de l'OIE pour 2021 (88/SG/5) au Conseil pour approbation et soumission ultérieure à l'Assemblée mondiale pour adoption (voir 88/SG/4 et 88/SG/5, respectivement). La 16^e réunion du Comité conseil a été présidée par le Dr Hans Wyss, Délégué de la Suisse auprès de l'OIE. La réunion a permis d'informer les partenaires financiers des progrès réalisés dans les investissements stratégiques clés, de faire le point sur la performance financière du Fonds mondial et de définir les priorités essentielles pour l'avenir nécessitant des investissements.

4.3.2.2 Performance financière du Fonds mondial

La section ci-après rend compte de la performance financière du Fonds mondial à l'aide de six indicateurs clés de performance financière :

1. Nombre et valeur des nouvelles subventions signées à fin 2021 : **29 subventions pour un montant de 35,35 millions d'euros** ;
2. Nombre et valeur des subventions en vigueur à fin 2021: **143 millions d'euros** ;
3. Recettes totales reçues en 2021 : **19,06 millions d'euros** ;
4. Pourcentage des recettes perçues en 2021 subdivisé par type de partenaire financier : **64,5 %** des recettes ont été reçues des Membres de l'OIE, **31,6 %** des recettes ont été reçues d'organisations internationales, et **3,9 %** des recettes ont été reçues de fondations philanthropiques/associations du secteur privé ;
5. Montant total des sommes dues en fin d'année sur la base des subventions signées: **53,38 millions d'euros** ;
6. Montant total dépensé en 2021: **18,22 millions d'euros**.

2021 a constitué une nouvelle année de performance positive pour le Fonds mondial, avec les résultats suivants :

- deuxième meilleure année en termes de valeur totale des subventions signées dans l'année (35,01 millions d'euros en 2021 contre 35,02 millions d'euros en 2018) ;
- des subventions ont été signées avec deux nouveaux partenaires financiers - GIZ et USAID - et avec des partenaires financiers qui n'avaient pas fait d'investissement depuis plusieurs années, à savoir le CDC (USA) ;
- cinquième meilleure année en termes de recettes. Les recettes perçues ont été largement affectées par un ralentissement et/ou une révision de la mise en œuvre des activités en raison de la pandémie de COVID-19. La réduction significative des taux de décaissement des subventions (dépenses) a retardé les demandes de tranches de paiement initialement prévues pour 2021 ;
- les financements reçus par le Fonds mondial assureront la mise en œuvre du 7^{ème} Plan stratégique jusqu'à fin 2023.

La réalisation du 7ème Plan stratégique nécessite de réaliser des investissements substantiels et de préserver les activités et le personnel essentiels de l'OIE. En 2021, E&ID a continué à axer ses efforts sur la mobilisation des ressources : hiérarchiser les besoins organisationnels sur une période de cinq ans, faire une projection des résultats et des impacts grâce au suivi et à l'évaluation, et communiquer en externe les besoins en ressources aux partenaires. La mobilisation des ressources continuera de compléter et de combler les déficits budgétaires de l'Organisation et d'assurer la durabilité des activités essentielles à la mise en œuvre du Septième Plan stratégique.

L'OIE tient à remercier ses partenaires pour leurs investissements (subventions actives en 2021, par ordre alphabétique) :

- Membres : Allemagne, Australie, Canada, Chine, Colombie, République de Corée, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Italie, Japon, Mexique, Pays-Bas (par le biais du MPTF de l'AMR), Nouvelle-Zélande, Suède (par le biais du Fonds fiduciaire multi-partenaires contre la RAM), Suisse, Royaume-Uni ;
- Organisations internationales : Union européenne, FAO, Groupe Banque mondiale ;
- Fondations philanthropiques, associations du secteur privé et organisations non gouvernementales : la Coalition internationale pour les équidés de trait, la Confédération internationale des sports de chevaux (IHSC), le Donkey Sanctuary, la Fondation Bill & Melinda Gates, Four Paws, Galvmed, l'OIRSA, la Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals et le St Jude Children's Research Hospital.

4.3.3 Passation des marchés

La fonction Passation des marchés facilite la mise en œuvre de la stratégie de l'OIE avec des objectifs et des cadres opérationnels, tout en contribuant à l'optimisation financière des activités et à leur efficacité globale dans le respect des règles et règlements en vigueur.

La création d'un nouveau poste dédié à plein temps à la passation des marchés était nécessaire pour garantir la bonne utilisation des fonds de l'OIE ; ce poste vise à :

- répondre aux besoins de l'OIE en matière d'efficacité et d'économie des ressources ;
- assurer la transparence des marchés et des appels d'offres de l'OIE afin de réduire les coûts ;
- garantir un traitement égal et non discriminatoire des opérateurs économiques, les mêmes informations étant fournies aux soumissionnaires pendant la procédure de passation de marché ;
- garantir l'indépendance, l'impartialité et l'intégrité des personnes impliquées dans les procédures de passation de marchés (prévention des conflits d'intérêts) ;
- promouvoir le développement durable et s'assurer que les prestataires et fournisseurs de l'OIE respectent les normes sociales et environnementales reconnues par les normes françaises et/ou internationales.

La Responsable de la Passation des marchés a été recrutée en février 2021 et, depuis lors, elle a lancé et géré les projets suivants :

- 74 projets (contrats et avenants), dont 55 ont été signés pour un montant total de 3 millions d'euros. Cela représente une hausse de 56,03 % par rapport à 2020 (1,92 millions d'euros) ;
- 6 appels d'offres, 19 consultations de fournisseurs, 28 appels à expression d'intérêt, 9 contrats sans procédure préalable (pour des montants moins importants ou des besoins très spécifiques) et 12 avenants.

En 2021, les règles de passation des marchés de l'OIE sont devenues mieux connues au sein de l'Organisation et ont été bien appliquées par les services prescripteurs.

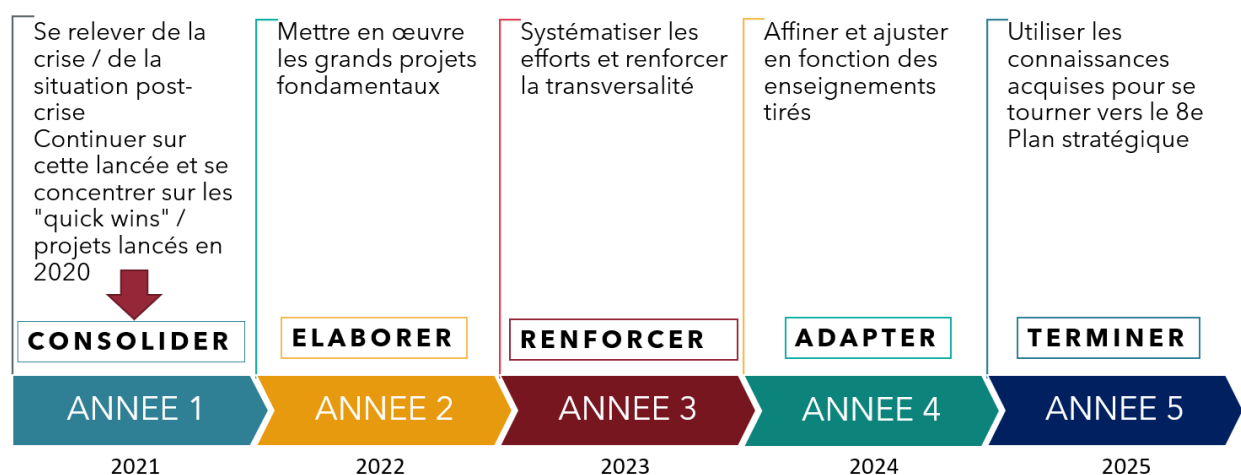
Un portail interne de passation de marchés de l'OIE a été lancé en janvier 2022 pour fournir au personnel différents outils dédiés aux activités de passation de marchés : entre autres, procédures de passation de marchés simplifiées détaillant le rôle de chaque partie prenante dans le processus, modèles de consultation, de contrats, d'avenant. En 2022, la Responsable de la Passation des marchés se verra accompagnée par un poste de chargé de marchés afin de guider les prescripteurs dans la formalisation de leurs besoins et de leurs relations avec les fournisseurs.

La grande majorité des marchés de l'OIE qui sont lancés sont publiés sur le site internet de l'OIE, ce qui garantit un plus grand niveau de transparence et d'ouverture à la concurrence. En 2022, le suivi de la procédure d'appel d'offres sera renforcé par une plateforme accessible aux soumissionnaires souhaitant déposer une offre.

5. CONTRIBUTION A LA MISE EN OEUVRE DU SEPTIEME PLAN STRATEGIQUE

Le 7^{ème} Plan stratégique a été adopté par les Membres lors de la 88^{ème} Session générale de l'OIE. Le Plan stratégique fixe des objectifs pour moderniser l'Organisation et structurer son travail pour la période 2021-2025. Début 2021, la Directrice générale de l'OIE a exposé ses objectifs pour chaque année, comme décrit dans la figure ci-dessous (Fig. 18).

Fig. 18 : Objectifs annuels pour la mise en œuvre du Septième Plan stratégique



Alors que la première année touche à sa fin, il est déjà possible de tirer des conclusions quant aux premiers résultats des activités stratégiques menées. À ce titre, **trois impacts principaux** se dégagent :

- un meilleur positionnement politique international, notamment en matière de coordination internationale, renforçant l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes ;
- des procédures internes renforcées améliorant la réactivité, l'efficacité et la performance ;
- le lancement de stratégies en matière de santé des animaux sauvages et aquatiques.

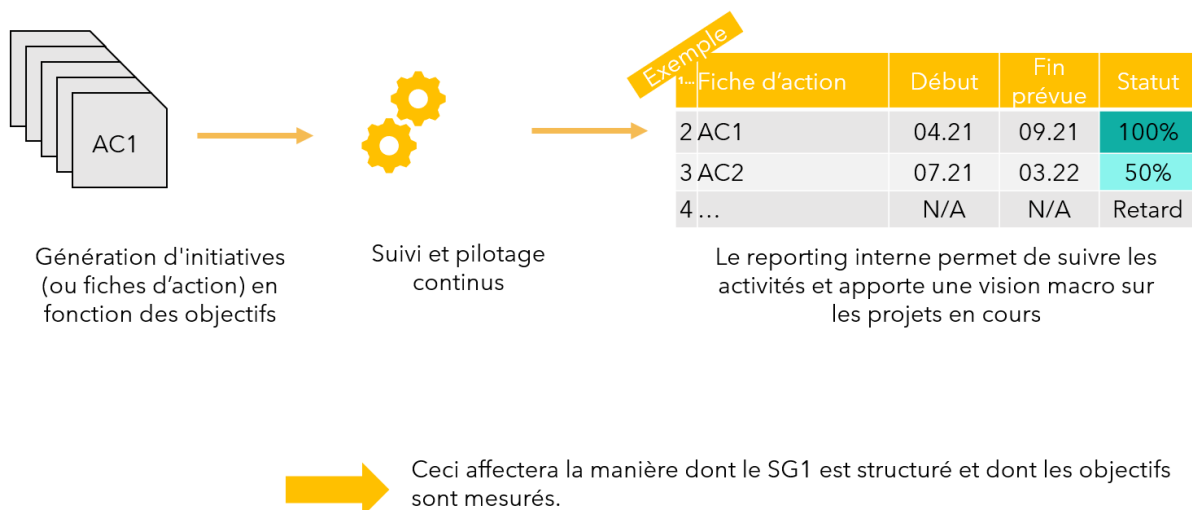
Bien que ces activités ne soient pas terminées et qu'elles se poursuivront tout au long du Plan stratégique, elles constituent un **signal positif** montrant que les efforts investis par les Membres, et leur confiance, sont bien fondés. Ces trois impacts principaux de la 1^{ère} année font directement écho aux trois principaux aspects du mandat de l'OIE tels que définis dans le Septième Plan stratégique¹⁵. Cela souligne que la priorité a été donnée aux projets qui répondent directement à l'objectif principal de l'Organisation.

Plus de 30 initiatives ont été pleinement concrétisées en 2021 pour améliorer tous les domaines identifiés comme stratégiques dans le Plan stratégique. Des efforts supplémentaires ont également été déployés, notamment en ce qui concerne les préparatifs de 2022, dont l'objectif annuel est de "jeter les bases de l'OIE de demain". La figure 21 montre comment ces initiatives ont été réparties. Manifestement, la priorité a été donnée aux initiatives visant à améliorer la satisfaction des besoins des Membres (Objectif stratégique [OS] 3) et la performance et l'efficacité de l'organisation (OS5), tandis qu'aucun aspect du Plan n'a été laissé sans investissement ni effort.

Le Plan stratégique fait l'objet d'un rapport d'avancement, selon une structure simple qui permet de réviser régulièrement les priorités et d'assurer un pilotage souple des nombreux domaines d'activité de l'Organisation (voir figure 19 ci-dessous).

¹⁵ Comme le précise le texte, il s'agit de : promouvoir la coordination de la gestion de la santé et du bien-être des animaux ; favoriser la transparence de la situation mondiale des maladies animales ; aider les Services vétérinaires nationaux à améliorer leurs capacités de prévention et de lutte contre les maladies animales (...).

Fig. 19 : Cadre de suivi de haut niveau pour les initiatives du Septième Plan stratégique



En ce qui concerne la satisfaction des besoins des Membres (SO3), les principaux domaines à améliorer sont les suivants :

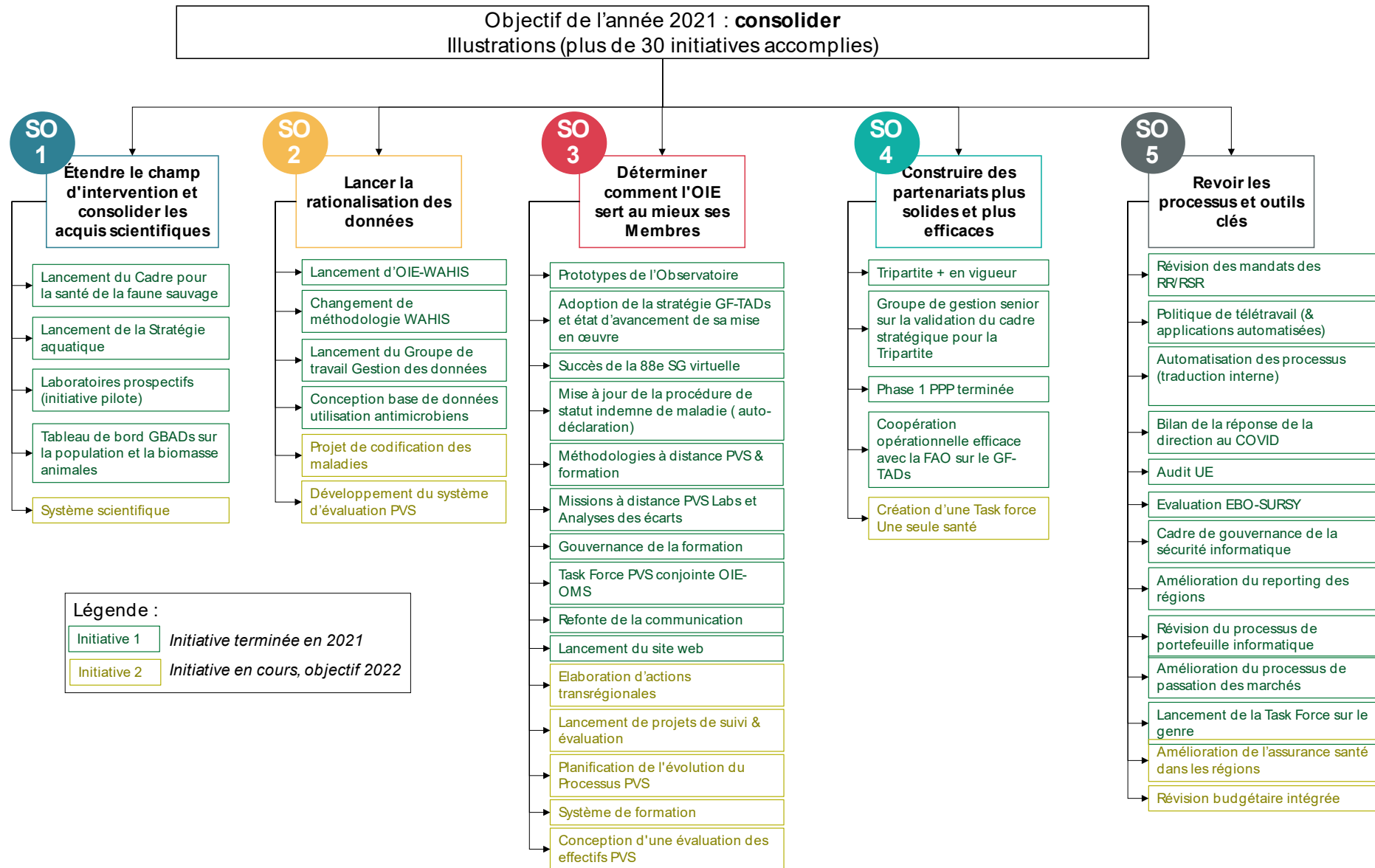
- comprendre et satisfaire les besoins des Membres
 - élaboration de méthodologies mixtes du Processus PVS pour des interventions et appuis virtuels
 - réalisation de missions pilotes à distance des Laboratoires PVS
 - développement d'initiatives transrégionales pour mieux identifier et soutenir les Membres
- améliorations opérationnelles
 - élaboration de prototypes pour l'Observatoire
 - adoption et début de la mise en œuvre de la stratégie GF-TADs
- réalisations institutionnelles
 - succès de la première Session générale virtuelle de l'OIE
 - Task force conjointe OMS-OIE sur la formation
 - lancement du nouveau site web et changement de marque de l'OIE effectué.

En ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité et de l'agilité (SO5), les trois principaux domaines suivants ont été impactés:

- reporting et structure institutionnelle
 - structure hiérarchique du Septième Plan Stratégique
 - suivi des activités régionales
 - révision des termes de référence des Représentations régionales et sous-régionales
- contrôle interne, enseignements tirés et gestion des risques
 - audit de l'Union européenne
 - cadre de gouvernance de la sécurité informatique
 - bilan de la Réponse de la Direction au COVID
 - évaluation du projet EBO SURSY
- rationalisation, numérisation et automatisation des processus
 - automatisation (télétravail, gestion des congés, service de traduction interne)
 - revue (processus de passation des marchés, processus de gestion du portefeuille informatique).

Bien que travaillant dans un contexte opérationnel peu optimal et tout en menant ses activités normales, l'OIE a pu mener à bien des actions clés (voir les éléments en vert sur la Fig. 23) et préparer l'année 2022 (actions incomplètes en jaune). Cela permet à l'OIE d'ouvrir la voie aux années 2 à 5 du Plan stratégique, qui seront davantage axées sur **la réalisation et la mise en œuvre**, après avoir assuré une dynamique de changement dans toutes les équipes, tant au niveau régional que central. Les initiatives sont énumérées dans la figure 20 ci-dessous.

Fig. 20 : Réalisations et progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique en 2021



GBADs: Impact Mondial des maladies animales, GF-TADs: Cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières, IT : informatique, M&E: suivi et évaluation, OIE-WAHIS : Système Mondial d'information zoonositaire de l'OIE, PPP : partenariats public-privé, PVS : Performance des Services vétérinaires, SO : objectif stratégique, TdRs: termes de référence

6. VISION POUR 2022

En 2022, l'OIE visera à **façonner** le cadre de sa modernisation avec des projets et des initiatives structurels à plus long terme. Ceux-ci nécessitent plus d'un an pour être entièrement mis en œuvre et réalisés et ont été préparés depuis la première année du Septième Plan stratégique.

En combinant les connaissances acquises au cours des dernières années, les « *quick wins* » obtenus en 2021, ainsi que les contributions découlant directement des enseignements tirés de la crise du COVID, l'objectif pour 2022 sera de **donner la priorité aux projets structurels** (c'est-à-dire liés aux méthodologies de prestations du Processus PVS, à l'architecture et à la gestion des données, etc.). Ces projets viseront à **façonner** une organisation plus moderne, à accroître la transversalité organisationnelle et l'interopérabilité des systèmes, et à favoriser la collaboration horizontale.

La priorisation de ces actions devrait renforcer les gains partagés au sein de l'OIE.

Thèmes clés à venir en 2022

En 2022, l'accent sera maintenu sur les besoins des Membres, ce qui se fera par le biais des initiatives suivantes.

Processus PVS

La modernisation des programmes du Processus PVS et de la Plateforme de formation de l'OIE devrait encore progresser en 2022, en s'appuyant sur les efforts significatifs d'amélioration et de refonte de l'ensemble du Processus PVS qui ont été initiés en 2020 et 2021. Tant le Processus PVS que la Plateforme de formation de l'OIE sont actuellement dans une phase d'évolution, visant à mieux répondre aux besoins des Membres et à rechercher le bon équilibre entre les missions de terrain et les opportunités présentées par le nouveau contexte virtuel. Sur la base des réalisations de 2021, l'OIE s'efforcera de collaborer avec les Membres, en renforçant un appui *ad hoc* et les liens avec les situations politiques régionales ou nationales.

Observatoire

Le profil de l'Observatoire gagne en visibilité ; à ce titre, et compte tenu de la mise en place actuelle de l'architecture de l'OIE pour les fonctions analytiques et la gestion des données, une attention particulière sera accordée au développement de l'approche fondamentale, des résultats et de la finalité de l'Observatoire.

Renforcement des réseaux

Les réseaux de l'OIE représentent une force à exploiter ; ils illustrent la diversité de l'expertise à laquelle l'Organisation peut faire appel pour mener à bien son travail scientifique, fondé sur des preuves. Identifier les aspects à améliorer et renforcer les réseaux constituera une tâche complexe qui débutera en 2022.

En plus de ces objectifs, l'OIE s'efforcera de mettre en œuvre des stratégies clés :

- la stratégie pour la santé des animaux aquatiques ;
- la stratégie pour le bien-être animal ;
- le cadre pour la santé de la faune sauvage.

Enfin, sur la base de ce qui a été accompli en 2021, il sera vital pour l'Organisation de renforcer ses progrès récents dans les forums de politique mondiale. L'OIE a gagné en influence récemment et devrait préserver son élan dans ce qui comprend, sans s'y limiter, les trois principaux domaines de partenariats : la Tripartite+ (FAO, OIE, OMS et PNUE), les GF-TADs et les PPP.

Les principaux projets prévus pour 2022 sont illustrés dans la figure 21 ci-dessous.

Fig. 21 : Exemples d'initiatives dont la réalisation est prévue pour 2022

